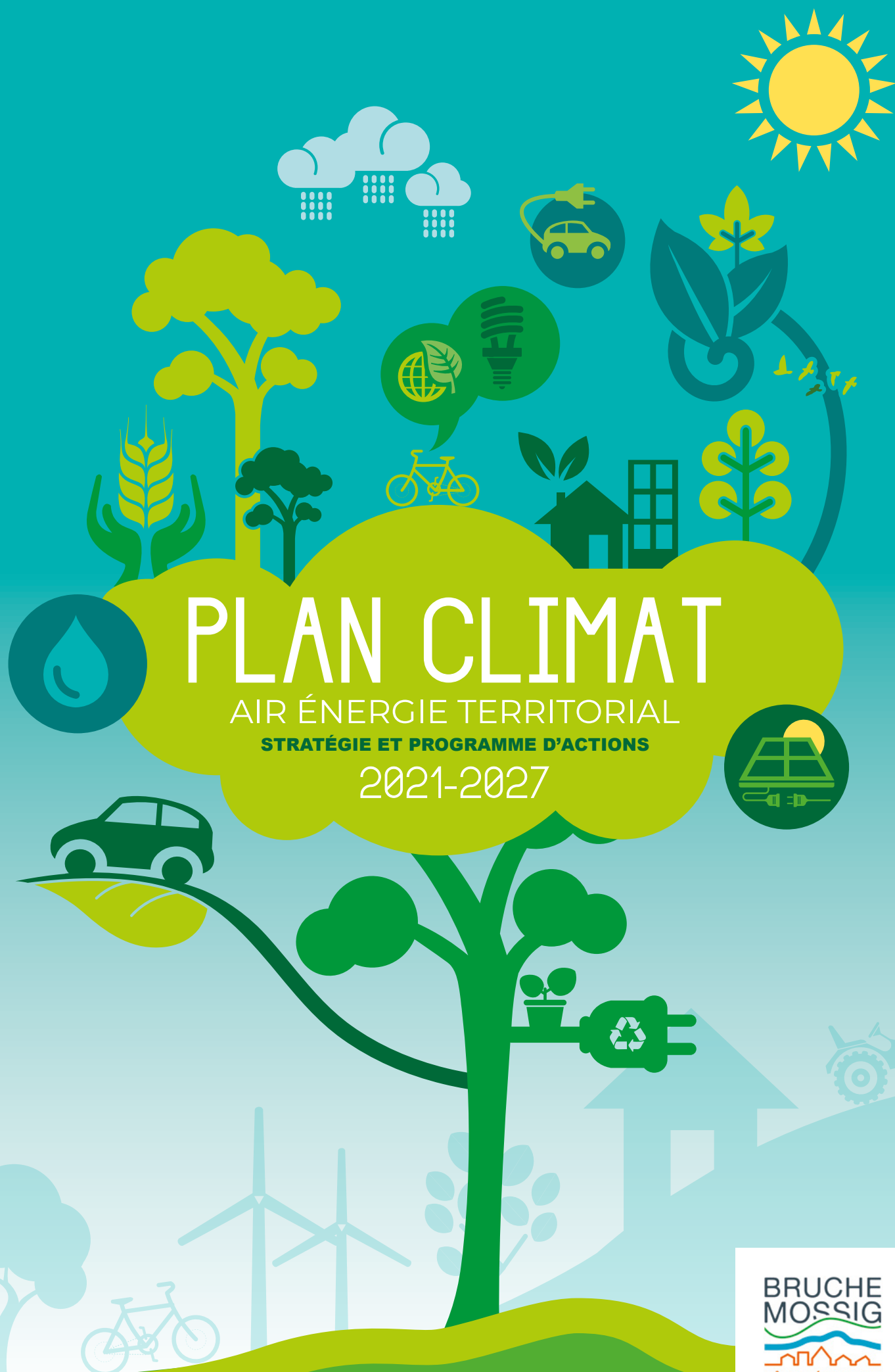




PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

STRATÉGIE ET PROGRAMME D'ACTIONS

2021-2027

BRUCHE
MOSSIG


PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL

SOMMAIRE

(I) STRATÉGIE

01 - AVANT-PROPOS	4
02 - LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES DU PCAET	5
03 - RAPPEL DU DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE	11
04 - DÉFINITION DE SCÉNARIOS POUR LE TERRITOIRE.....	15
>> Potentiels énergétiques théoriques maximum	16
Potentiel théorique de réduction de consommation énergétique par secteur	
Potentiel théorique de développement d'énergies renouvelables	
>> Définition du scénario tendanciel énergétique	19
Scénario tendanciel de réduction des consommations	
Scénario tendanciel de développement des énergies renouvelables	
>> Définition du scénario volontariste du territoire Bruche Mossig	19
Méthodologie d'élaboration du scénario volontariste	
Lien avec le SRADDET	
Trajectoire du PETR et des 3 Communautés de Communes	
>> Analyse des scénarios	25
Comparaison des scénarios pour la consommation énergétique	
Comparaisons des scénarios pour la production d'énergies renouvelables	
Comparaisons des scénarios pour l'impact économique	
Impacts du scénario volontariste sur les polluants atmosphériques	
05 - DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	30
>> Une stratégie en 4 axes et 12 objectifs	

PROGRAMME D'ACTIONS

(II) La construction du programme d'actions.....	35
Agriculture et alimentation (AGR)	37
Aménagement (AME)	48
Bâtiment (BAT)	53
Déchets et valorisation (DEC)	59
Eau (EAU).....	65
Énergie (ENE).....	71
Forêt (FOR)	84
Mobilité (MOB)	92
Promotion du territoire et de ses actions (PRO)	106
Sensibilisation de tous les publics (SEN).....	112
Gouvernance (GOU).....	124



Les annexes sont consultables par demande expresse
à l'adresse contact@petrbruchemossig.fr

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION

AXENNE

01 AVANT-PROPOS

>> LE PLAN CLIMAT, UNE OPPORTUNITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

La réalité du défi climatique ne fait aujourd'hui plus aucun doute : elle est désormais très richement documentée et a été reconnue internationalement à l'occasion notamment de la COP21 de Paris (2015). Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, **la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires**. Elle est en effet synonyme de développement local de l'activité et de l'emploi, d'autonomie énergétique mais

aussi porteuse d'effets bénéfiques sur notre santé.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en août 2015 a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les collectivités de manière générale et **les intercommunalités en particulier au premier rang de l'action dans les territoires**.

>> QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ?

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, PCAET, est une **démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle**. Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique localement, en prenant en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs axes d'action :

- ✓ la sobriété énergétique,
- ✓ la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- ✓ le développement des énergies renouvelables,
- ✓ l'adaptation au changement climatique,
- ✓ la qualité de l'air.

Élaboré par le PETR Bruche Mossig pour le compte des 3 Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la Région Molsheim-Mutzig, et de la Mossig et du Vignoble, il s'applique sur une durée de six ans. Il a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...).

Le PETR est fondé sur l'ambition de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire. Son action s'inscrit en complémentarité avec celle de ses membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui dévoluent.

C'est dans cet esprit que les 3 Communautés de Communes ont délégué au syndicat l'élaboration



02 LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES DU PCAET

L'élaboration d'un PCAET s'inscrit dans une démarche globale de cohérence entre les objectifs internationaux, nationaux, régionaux et les documents de planification.

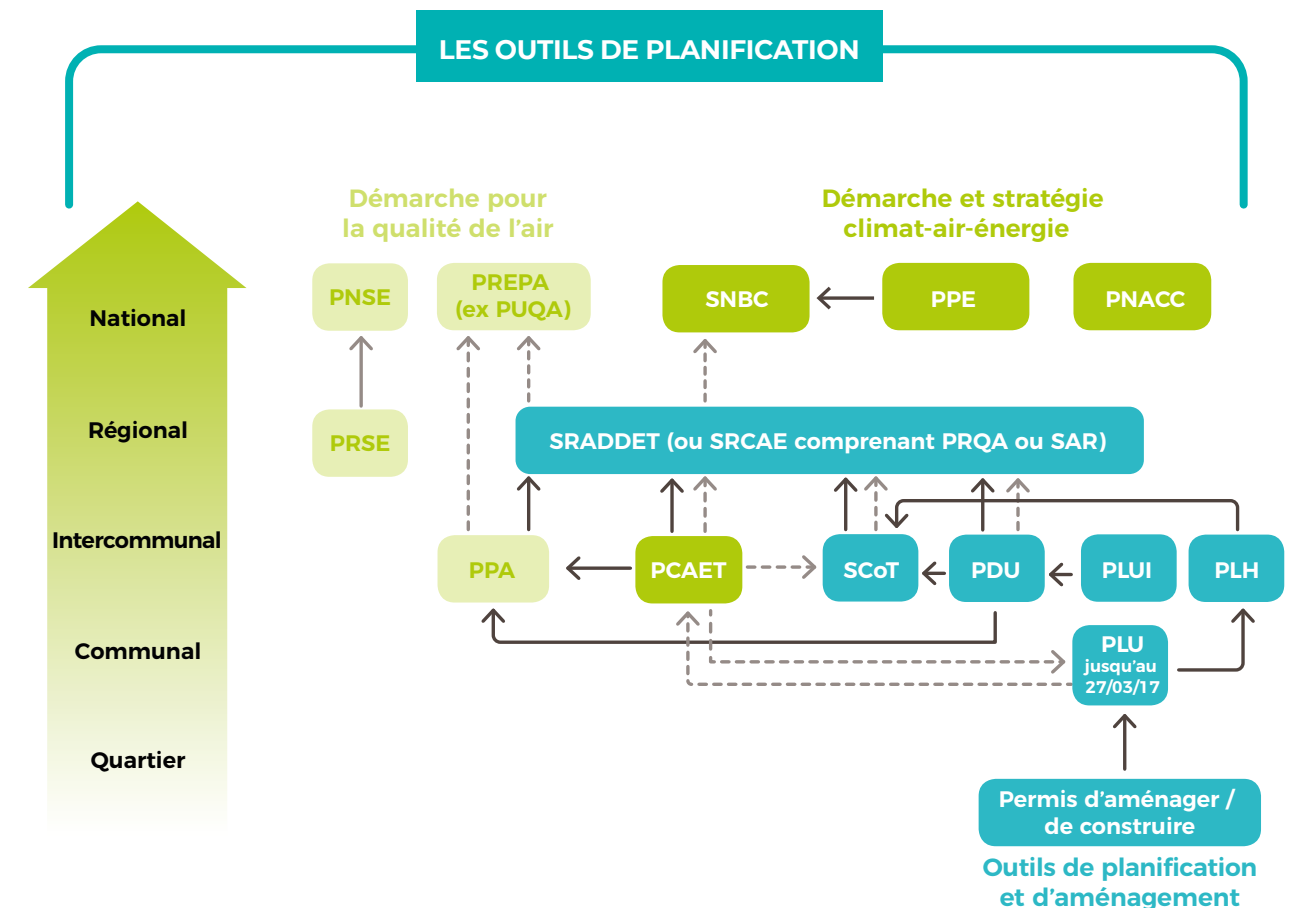
Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- ✓ « être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »,
- ✓ « prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Quels sont les liens de « compatibilité » ou de « prise en compte » ?

- ✓ le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires),
- ✓ le PCAET doit prendre en compte le SCoT (inversement par rapport à ce qui était appliqué jusque-là au titre de la loi Grenelle 2),
- ✓ les PLU doivent prendre en compte le PCAET,
- ✓ le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère, si existant.

Les documents de planification constituent un levier essentiel de mise en œuvre du PCAET. Ils permettront d'ancrer et de pérenniser ses ambitions.



Légende :

→ «Doit être compatible avec» signifie «ne pas être en contradiction avec les options fondamentales»

- - -> «Doit prendre en compte» signifie «ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales»

→ Constitue un volet

>> LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV)

La LTECV a fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air. Ainsi,

un PCAET se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale et d'un programme d'action ayant pour objectifs de :

- Réduire les **consommations d'énergie** du territoire → **-20%** de consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012) visé par la LTECV
- Développer les **énergies renouvelables** (EnR) → **23%** d'EnR de la consommation finale d'énergie en 2020 visé par la LTECV
- Diminuer les émissions de **gaz à effet de serre** (GES) → **70%** des actions de réduction des émissions de GES se décideront et seront réalisées au niveau local (PNUE)
- Améliorer la **qualité de l'air** → **68 à 97 milliards d'euros** par an comme coût de la pollution atmosphérique en France (Sénat)
- Adapter** le territoire aux changements climatiques → La température moyenne a déjà augmenté de **+1°C** en France en un siècle (Météo-France)

>> LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

La LTECV introduit également la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui décrit la politique d'atténuation du changement climatique comme celle de réduction des émissions de GES et d'augmentation de leur potentiel de séquestration.

La SNBC :

- ✓ s'adresse en particulier aux EPCI à fiscalité propre jugés « public prioritaire »,
- ✓ indique la répartition des efforts de réduction envisagés par année et par secteur : transports, bâtiment, agriculture, industrie, production d'énergie, déchets,
- ✓ définit des « budgets carbone » pour indiquer la trajectoire de baisse des émissions. Ces budgets sont juridiquement prescriptifs et doivent être « pris en compte » par les EPCI. Les budgets carbone sont des plafonds d'émissions de GES, exprimés pour la France, en millions de teqCO₂. Ils sont fixés par secteur d'activité et par période de 4 à 5 ans : 2015-2018 (1^{er} budget carbone), 2019-2023 (2^e budget carbone), 2024-2028 (3^e budget carbone).

Les principaux objectifs et orientations par secteur inscrits dans la SNBC adoptée en 2015 sont repris ci-dessous.

Objectif transports

- Diminuer de 29% les émissions du secteur en 2028, par rapport à 2013.

Objectifs bâtiment

- Réduire de 54% les émissions à l'horizon 2028 par rapport à 2013.
- Réduire de 28% la consommation énergétique en 2030 par rapport à 2010.

Objectifs agriculture

- Réduire de plus de 12% les émissions à l'horizon 2028 par rapport à 2013.
- Réduire de 48% les émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2013.
- Stocker et préserver le carbone dans les sols et la biomasse.

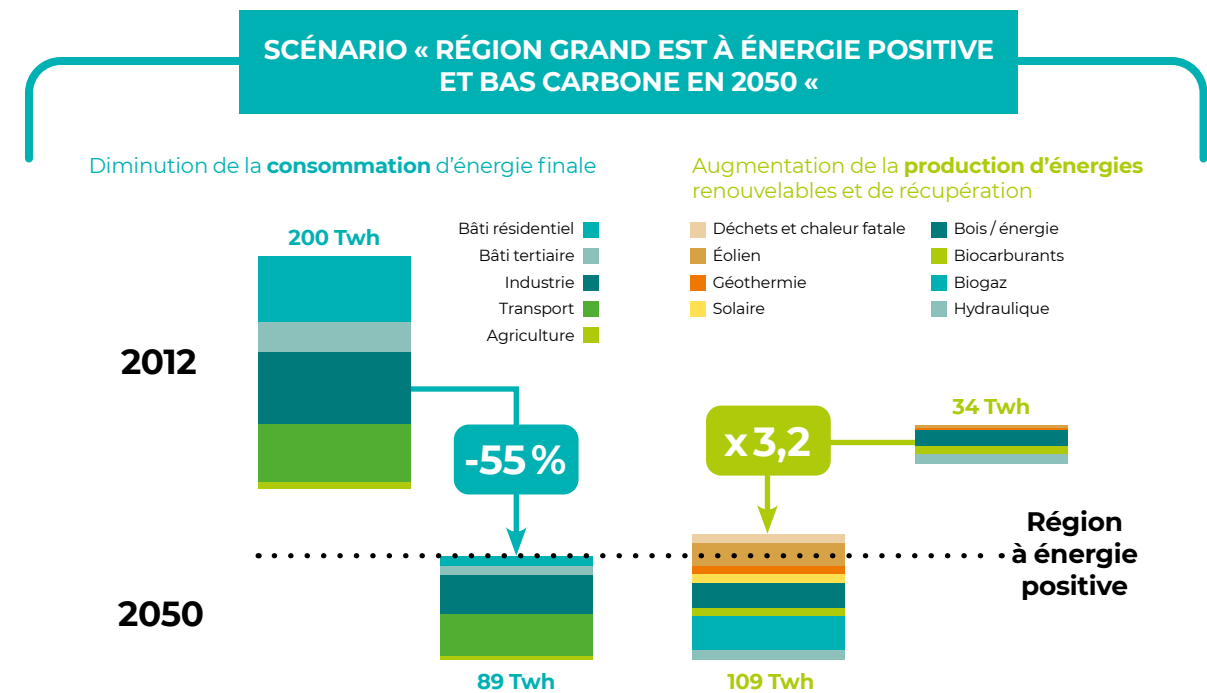
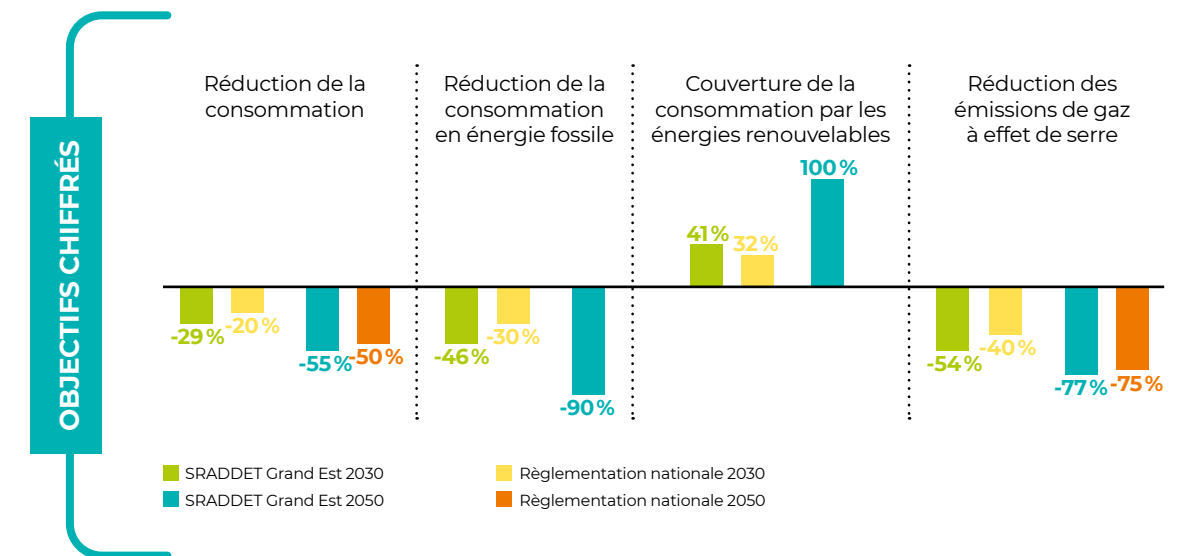
Objectifs industrie

- Réduire de 24% les émissions à l'horizon 2028 par rapport à 2013.
- Réduire de 75% les émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2013.

>> LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Le SRADDET et le PCAET doivent prendre en compte la SNBC. À ce titre, ils sont désignés comme « outils efficaces » pour décliner cette stratégie. Approuvé le 24 janvier 2020, dénommé « Grand Est Territoires », le SRADDET définit une vision d'avenir particulièrement ambitieuse pour la région. En fixant un cap de région à énergie positive à l'horizon 2050 (objectif 1 de l'axe 1 :

« changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires »), le SRADDET place la transition énergétique au cœur de sa stratégie et s'engage avec force dans la lutte contre le changement climatique. L'objectif 1 « devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 » de l'axe 1 de la stratégie décline les objectifs chiffrés ci-dessous :



>> LE SCoT BRUCHE MOSSIG

Le Plan Climat Bruche Mossig doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche Mossig, révisé en 2021. Les objectifs principaux du SCoT inscrits dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en rapport avec la démarche PCAET sont actuellement :

✓ Améliorer le cadre de vie en renforçant la structure du territoire Bruche Mossig :

- résorber le parc de logements indignes,
- favoriser le moindre impact environnemental des logements et promouvoir un urbanisme favorable à la santé.

✓ Valoriser le capital nature du territoire Bruche Mossig :

- valoriser la richesse écologique, atout majeur du territoire,
- conforter la place de l'agriculture en l'associant au projet de territoire,
- atténuer la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques et énergétiques :
 - lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans la transition énergétique,
 - se prémunir des risques liés aux précipitations,
 - garantir une gestion durable de la ressource eau,
 - concilier le développement urbain avec les autres risques et pollutions.

✓ Conforter l'attractivité du territoire Bruche Mossig :

- articuler le territoire avec les bassins d'emplois voisins,
- consolider un développement économique ancré au territoire pour renforcer son attractivité,
- développer les ressources agricoles et forestières du territoire.

✓ Développer le territoire des proximités :

- favoriser les alternatives aux déplacements automobiles :
 - contribuer au développement des modes actifs dans la proximité,
 - contribuer à la réduction de l'usage individuel de la voiture pour les déplacements plus longs,
 - renforcer l'attractivité des transports collectifs,
 - adapter et améliorer les infrastructures de transport.

Plus spécifiquement, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) correspondant à la traduction réglementaire des orientations du PADD fixe les objectifs suivants :

- ✓ maintenir une dynamique démographique et construire au minimum 320 logements par an sur la durée du SCoT,
- ✓ développement de consommation foncière à usage économique de 145 Ha maximum sur la période 2020-2040,
- ✓ développement de consommation foncière destinée aux équipements de loisirs et tourisme de 25 Ha maximum sur la période 2020-2040,
- ✓ création d'une liaison Nord-Sud en transport en commun, s'inscrivant dans le futur réseau express métropolitain,
- ✓ prendre en compte les besoins d'implantation d'espaces de vente ou de transformation nécessaires aux filières courtes et de l'agriculture locale.



>> INTÉRACTIONS ENTRE LE PLAN CLIMAT BRUCHE MOSSIG ET LES TERRITOIRES VOISINS

Le Plan Climat offre l'opportunité de renforcer les interactions entre les territoires afin d'asseoir la transition écologique en dépassant les limites géographiques et de gouvernance. Plusieurs projets peuvent s'inscrire dans cette dynamique, à savoir :

Le contrat de réciprocité EMS / La vallée de la Bruche / Saint-Dié-des-Vosges

L'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'intercommunalité de la Vallée de la Bruche se sont associées pour construire des accords stratégiques entre territoires urbains et montagnards, dans une démarche de valorisation des atouts et des ressources spécifiques à mettre en commun pour renforcer la résilience et l'attractivité de chacun. Le contrat de réciprocité vise à renforcer la collaboration des 3 intercommunalités sur la base de projets concrets pour imaginer, puis mettre en place une gouvernance adaptée. Ces projets visent à améliorer les conditions de vie des résidents et des actifs en misant sur le télétravail et en améliorant l'attractivité de la ligne TER Saint-Dié-des-Vosges / Eurométropole de Strasbourg pour favoriser l'accès aux emplois et aux services, attirer des actifs et des entreprises, mutualiser l'offre tourisme/loisirs à l'échelle des trois intercommunalités et faire du train une porte d'entrée pour découvrir les territoires et notamment la Vallée de la Bruche et trouver des débouchés pour les filières locales notamment le bois et l'agriculture.

Le SMICTOMME

Le SMICTOMME, et son nom commercial le Select'om, exerce en lieu et place des Communautés de Communes, la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés. Ce syndicat mixte recouvre une centaine de communes du Bas-Rhin, dont 61 communes du territoire Bruche Mossig. Dans l'optique de minimiser l'impact de la gestion des déchets ménagers sur l'environnement et afin de répondre aux besoins des usagers, le Select'om assure les missions ci-dessous.

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères.
- La collecte en porte à porte des papiers/cartons, emballages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques.
- L'exploitation de 8 déchèteries.

- La mise en place, l'entretien et le vidage des points d'apport volontaire (conteneur de tri).

Toutes les prestations de collecte et d'exploitation sont réalisées en régie, seul le traitement des déchets est externalisé.

- La promotion du tri sélectif.
- La prévention des déchets.

En parallèle de ces actions correctives, des animations (visites de sites, animations dans les fêtes de villages, en pieds d'immeuble, dans les écoles) peuvent être organisées.



Le parc éolien du plateau de Belfays (SEM)

Ce projet associe la commune de Saâles et la Communauté de la Vallée de la Bruche avec 6 communes du département des Vosges et la CA de Saint-Dié pour sa partie publique. Sa partie privée est composée de Gaz de Barr et de la Banque des Territoires.

La société d'économie mixte gère 20% du parc éolien de Belfays (80% par EDF-EN) et vise un développement vers d'autres énergies renouvelables.

Le Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a été créé en 2019, suite à l'instauration de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Ce Syndicat a pour périmètre le bassin versant de la Bruche et de la Mossig, afin de s'affranchir des limites administratives et travailler à une échelle cohérente.

Les Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, de la Vallée de la Bruche, de la Mossig et du Vignoble, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA ont confié à ce syndicat les missions d'aménagement du bassin hydrographique et de préservation et restauration des milieux aquatiques.

Ces missions se traduisent par :

- l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) afin d'améliorer la résilience du territoire, en privilégiant la culture du risque et les solutions fondées sur la nature,
- la maîtrise d'ouvrage de travaux pour rétablir le fonctionnement naturel des cours d'eau, restaurer le transit piscicole et sédimentaire dans les rivières, préserver et restaurer les zones humides,
- le partage des connaissances à l'échelle du bassin versant et la coordination des actions concernant les cours d'eau.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans un objectif d'adaptation au changement climatique, notamment de résilience aux événements climatiques extrêmes.

Le schéma cyclable entre la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne

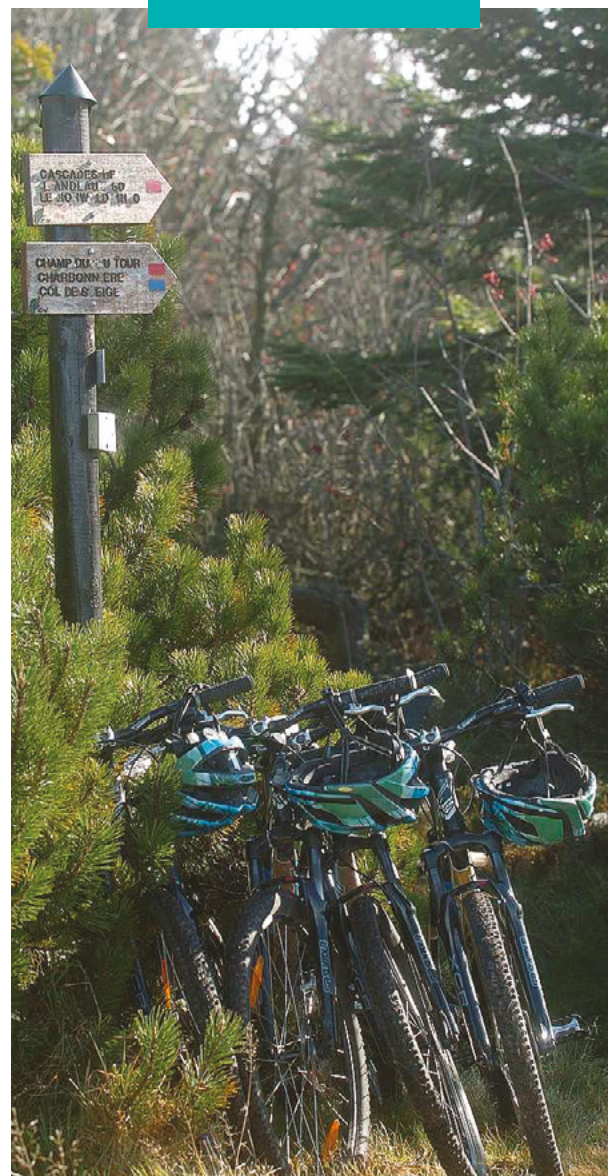
La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble a réalisé, conjointement avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne, un schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables. L'étude propose un plan de jalonnement à 3, 9 et 15 ans, un schéma cible à long terme et des solutions d'aménagements.

Il s'agit de perfectionner le maillage du territoire, de le relier aux territoires voisins, de proposer des services adaptés (signalétique, stationnement...) et des itinéraires cohérents et sécurisés qui permettront de relier certains pôles (bus, collèges...).

Projet de réserve biosphère

Initié par le conseil de développement, le dossier est porté par le pôle équilibre territorial et rural (PETR) de Sarrebourg. Le Pays de Sarrebourg peut être labellisé au titre de la réserve de biosphère de par sa richesse naturelle et paysagère, ses forêts, ses étangs, l'écotourisme, son approche environnementale avec le Scot, un pôle déchets et son programme « territoire zéro déchets - zéro gaspillage ».

L'obtention d'un tel label permet de conserver le patrimoine naturel, culturel et tout l'écosystème mais aussi de promouvoir un développement économique responsable respectueux de l'environnement pour un avenir durable. Les massifs forestiers du Grossmann et du Schneeberg sont des points communs entre le pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.



03 RAPPEL DU DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Pour répondre aux objectifs réglementaires, une analyse a été élaborée en cherchant à croiser des éléments quantitatifs et qualitatifs. Le travail a consisté à dresser un état des lieux du territoire dans les domaines répondant notamment aux exigences réglementaires ci-dessous.

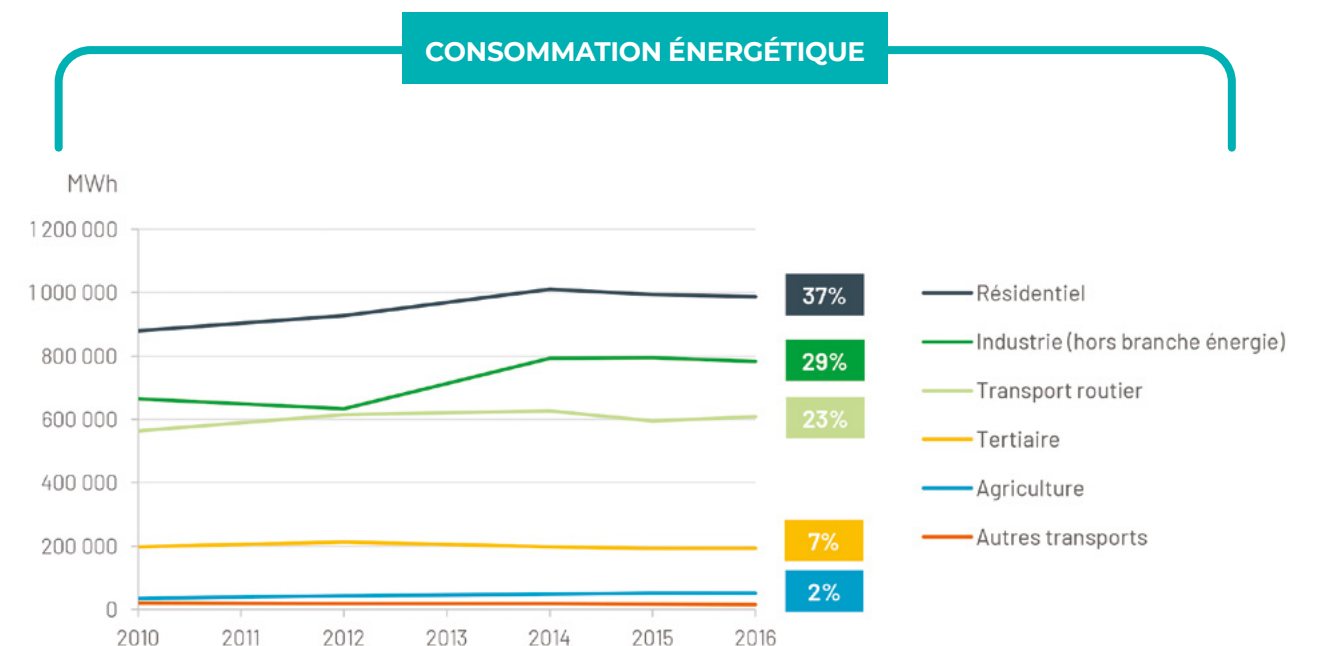
- ✓ Un état des lieux complet de la **situation énergétique** incluant :
 - une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction,
 - une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement,

- une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables.
- ✓ L'estimation des émissions territoriales de **gaz à effet de serre** et de leur potentiel de réduction.
- ✓ L'estimation des émissions de **polluants atmosphériques** et de leur potentiel de réduction.
- ✓ L'estimation de la **séquestration** nette de CO2 et de son potentiel de développement.
- ✓ L'analyse de la **vulnérabilité** du territoire aux effets du changement climatique.

>> LES PRINCIPAUX ENJEUX RESSORTANT DU DIAGNOSTIC SONT RESTITUÉS CI-DESSOUS

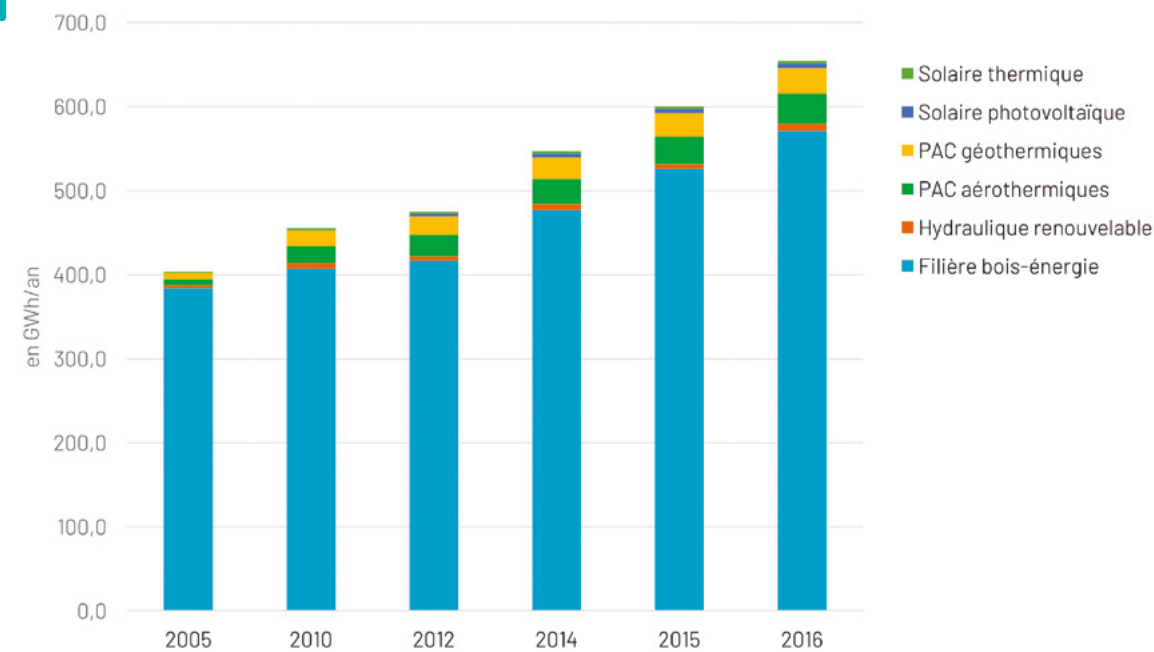
Les secteurs **résidentiel**, de **l'industrie et du transport** routier sont les plus consommateurs en énergie et les plus émetteurs en GES, ils sont ainsi les **secteurs d'intervention prioritaire**.

Globalement, entre 2010 et 2016, **l'augmentation de la consommation énergétique est de 12%**. Le détail par secteur est présenté dans le graphique ci-après.



+12% tous secteurs confondus entre 2010 et 2016

PRODUCTION D'ENR



+62% de production ENR entre 2005 et 2016.

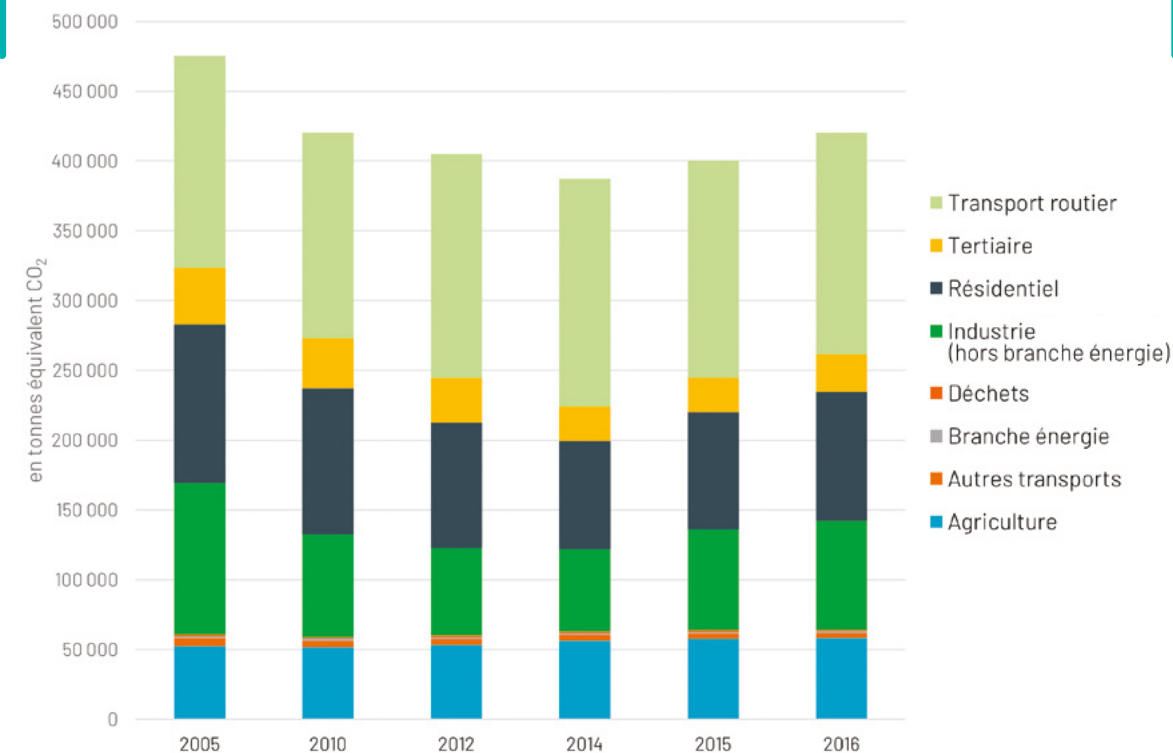
Une production en hausse constante.

> **Facteur clé** : poids déjà important du bois énergie en 2005, et évolution d'environ +50% entre 2005 et 2016.

> Multiplication des pompes à chaleur.

> **Production éolienne** depuis juin 2018 - 2 GWh/an (environ 0,3%).

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

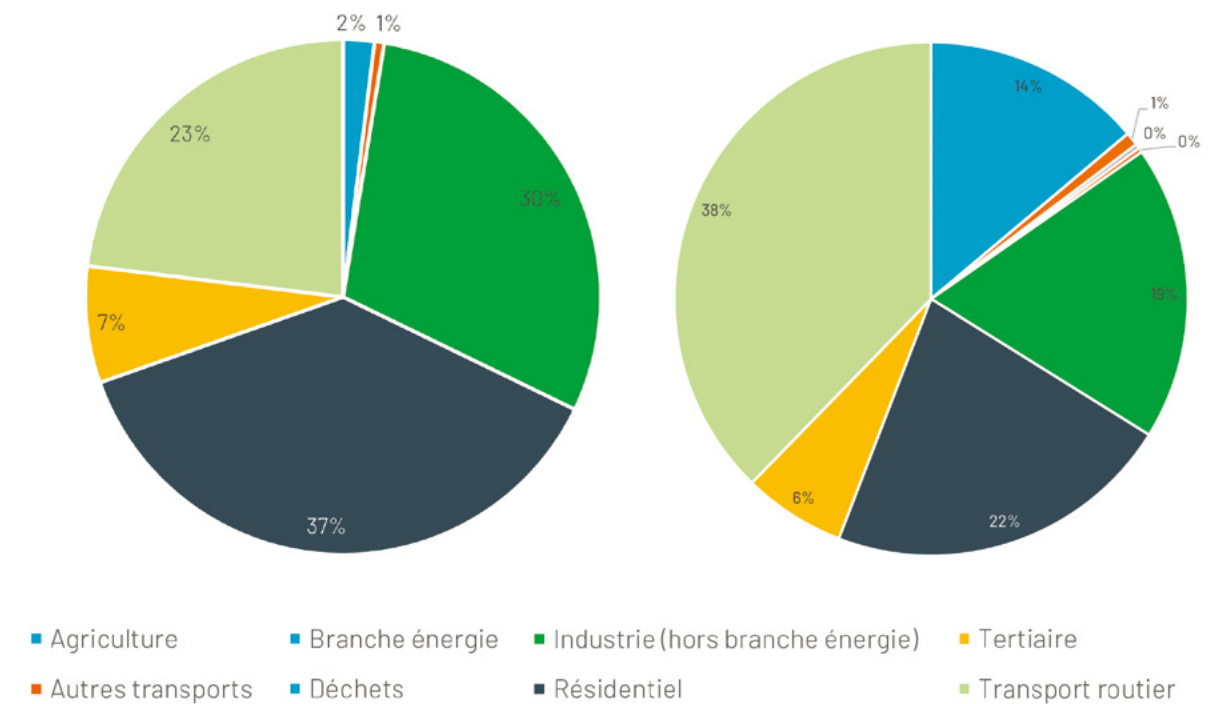


Une baisse globale de 11,6% des émissions de GES entre 2005 et 2016
mais une augmentation depuis 2014.

CONSUMMATION D'ÉNERGIE VS ÉMISSIONS GES

Consommation énergétique par secteur - 2016

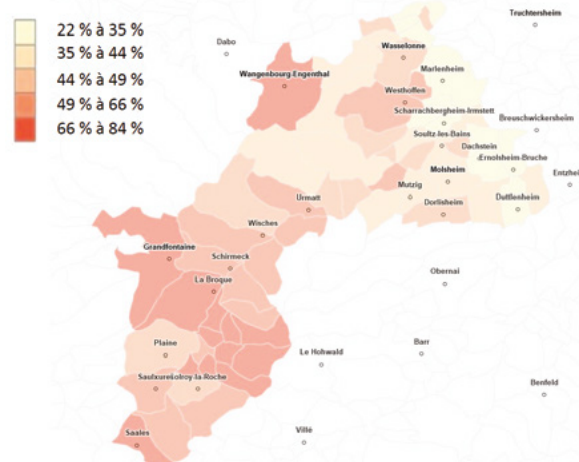
Emissions de GES par secteur - 2016



L'agriculture et les transports concentrent 53% des émissions GES en 2016, pour seulement 24% de la consommation énergétique.



**Premier poste de consommation :
le bâti (44 %)**



Afin de réduire la consommation énergétique dans le secteur résidentiel, il existe un double défi, qui consiste à la fois à encourager la sobriété énergétique et la rénovation thermique.

Cet effort est à orienter sur le territoire en fonction des dates de construction des bâtiments. En effet, plus le parc des logements est ancien, plus l'effort de rénovation est important. La carte ci-dessus montre la proportion de logement datant d'avant 1970, avant les premières réglementations thermiques vers lesquels les efforts doivent être plus importants.

Deuxième poste de consommation : l'industrie (29%)

Le secteur industriel est le 2^{ème} secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire. Pour diminuer la consommation énergétique du secteur industriel, les moyens d'actions envisagés sont les suivants :

- améliorer les méthodes de production et l'innovation (écoconception et écotechnologies),
- améliorer l'efficacité énergétique,
- renforcer la sobriété énergétique,
- développer les énergies renouvelables.

Troisième poste de consommation : le transport (23 %)

Le transport routier occupe le 3^{ème} poste de consommation d'énergie et le premier poste d'émissions de GES avec 37 %. Le secteur des transports utilise quasi-exclusivement une source énergétique de produits pétroliers (93,7 % en 2016).

Ainsi la consommation énergétique de ce secteur est directement corrélée aux émissions de CO₂, notamment par l'usage principal de la voiture individuelle.

Vulnérabilités climatiques sur le territoire

✓ Perturbation du cycle de l'eau

Les épisodes pluvieux violents plus fréquents se traduiront par des risques accrus :

- en termes de coulées d'eau boueuse,
- en termes d'inondations.

En effet, le territoire Bruche Mossig est dès aujourd'hui considéré à risque pour les coulées d'eau boueuse. Ce risque actuel est lié à différents facteurs : sensibilité à la battance, pente, sens d'écoulement des eaux de surface, éléments paysagers, systèmes de cultures et la violence des épisodes pluvieux.

Le risque inondation est lié aux crues de la Bruche et de la Mossig et aux remontées de nappes. Des épisodes pluvieux violents plus fréquents peuvent provoquer une surverse de la crête de la digue, ou une rupture de digue, tout particulièrement dans le cas d'un défaut d'entretien.

Les périodes d'été plus marquées se traduiront par des risques de pénuries d'eau, notamment dans l'Ouest du territoire.

✓ Une fragilité accrue des peuplements forestiers

Le réchauffement climatique occasionne des sécheresses estivales qui ont des répercussions sur les peuplements forestiers. Dans les forêts du territoire, le stress hydrique induit par ces sécheresses fragilise particulièrement les sapins et les épicéas, attaqués par des parasites (notamment scolytes) et se traduit par une importante mortalité.

Il est important de noter que le dépérissement des forêts provoque une moindre séquestration des GES, réduisant à néant tous les efforts mis en place pour réduire les émissions.

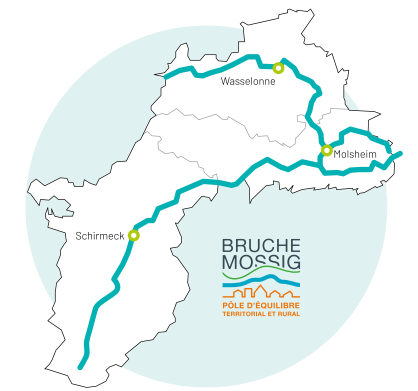
- ✓ Des perturbations dans les systèmes de production agricole

Les premiers impacts sont d'ores et déjà visibles, comme l'avancement des stades de développement de la vigne et des cycles végétatifs transformés pour les cultures de maïs et du blé, etc.

Les pertes de production agricole seront la conséquence logique de la diminution des réserves en eau et du changement des types de nuisibles (insectes, champignons, etc.).

Enfin, certains paramètres climatiques déterminent la croissance des végétaux et sont susceptibles d'agir positivement jusqu'à un certain seuil au-delà duquel l'influence devient négative (destruction partielle ou totale des cultures et augmentation des besoins en eau pour l'irrigation).

04 DÉFINITION DE SCÉNARIOS POUR LE TERRITOIRE



>> CONTEXTE

Le PETR Bruche Mossig regroupe 3 Communautés de Communes :

- la CC de la Vallée de la Bruche,
- la CC de la Région de Molsheim-Mutzig,
- la CC de la Mossig et du Vignoble.

L'ensemble est composé de 68 communes pour environ 86 000 habitants.

✓ La stratégie de transition écologique

Le PETR Bruche Mossig a engagé l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) par délégation de compétences des 3 Communautés de Communes.

L'enjeu est de taille : il s'agit de répondre au défi climatique et écologique de manière structurée et réaliste, en adressant les problématiques propres à chaque composante du territoire.

En effet, les menaces climatiques et les défis à relever ne seront pas précisément les mêmes pour le vignoble alsacien, les forêts vosgiennes, les bourgs de plaine et de moyenne montagne. L'esprit d'une stratégie concertée à l'échelle du PETR est de mutualiser les moyens, les idées et les initiatives tout en veillant au respect des spécificités locales.

Cette stratégie de transition énergétique et écologique s'inscrit donc à la fois dans le cadre d'une obligation réglementaire, celle du PCAET, mais également dans une démarche de projet de territoire, qui a vocation à transformer la vulnérabilité climatique du territoire en objet de mobilisation collective, voire en levier de transformation et de renouvellement du territoire.

Pour engager ce travail, il a été décidé, plutôt que de penser uniquement à l'énergie, au climat et aux pollutions, de prendre de la hauteur et de réfléchir au territoire que les habitants et acteurs du territoire souhaitent voir se développer, avec toutes les parties prenantes.

Suite à la réalisation du diagnostic Climat-Air-Énergie Territorial en 2019 ont été organisés plusieurs moments de concertation (cf. Livre Blanc de concertation consultables par demande expresse), séminaires et ateliers « stratégiques », avec toutes les parties prenantes du PETR : les élus, les citoyens, les entreprises et les services de la collectivité. Ces temps de concertation ont permis d'affiner la lecture des éléments du diagnostic et d'établir une stratégie politique pour le territoire, croisant les enjeux s'inscrivant dans le temps long.

>> UNE TRAJECTOIRE CHIFFRÉE

Pour définir l'ambition des élus, une méthode de scénarisation a été employée. L'objectif d'un exercice de scénarisation est double.

- ✓ D'une part, il est de montrer les évolutions possibles à l'horizon considéré, au niveau global bien entendu, mais aussi et surtout au niveau sectoriel et énergétique. **Ainsi, l'exercice prospectif constitue l'un des éléments essentiels de la définition du futur programme d'actions prioritaires et d'intervention des acteurs du territoire.**
- ✓ D'autre part, il est de montrer l'impact des politiques et actions qui peuvent être engagées à l'échelle du territoire étudié. L'efficacité des mesures dépendra de trois facteurs essentiels : l'impact sur l'indépendance

énergétique du territoire, la pénétration des actions et enfin le délai de réalisation de la mesure. **Ainsi, l'exercice prospectif permet d'identifier l'efficacité de toutes les mesures envisagées, d'en déterminer l'opportunité et donc de soutenir la collectivité dans sa volonté d'optimiser l'action publique.**

Les scénarios élaborés visent à éclairer les acteurs du territoire sur l'impact des mesures qui pourraient être engagées. Ils reposent sur un socle commun d'hypothèses (évolution démographique qui impacte directement les secteurs de l'habitat, du tertiaire et du transport, évolution des secteurs industriel et agricole, contexte national, besoins énergétiques futurs) et ne différeront que par rapport à l'intensité des mesures engagées à l'échelle du territoire.

3 scénarios ont été définis :

- 1 **Scénario TENDANCIEL** : ce scénario, élaboré dans la phase de diagnostic énergie / climat, découle des tendances actuelles d'évolution des consommations d'énergies dans les différents secteurs, des actions menées actuellement par les acteurs du territoire et de la dynamique constatée pour les différentes filières EnR.
- 2 **Scénario VOLONTARISTE** : ce scénario découle de la stratégie adoptée par l'ensemble des acteurs du territoire sur la base des différentes ambitions portées par les Collectivités, des projets identifiés sur le territoire et des potentialités mises en avant dans le cadre des phases précédentes. Il s'agit surtout de confronter le scénario TENDANCIEL avec les champs du possible en matière de financement des actions de maîtrise de l'énergie et d'EnR&R, d'acceptabilité locale des projets et d'enjeux territoriaux portés par le territoire (conservation des paysages, respect de l'environnement, etc.). C'est finalement le scénario issu de la vision partagée et territoriale avec les acteurs du territoire. Nous sommes particulièrement attentifs

à présenter l'écart entre ce scénario et le scénario tendanciel afin de faire prendre conscience aux acteurs du territoire et aux élus du chemin à parcourir pour s'engager dans la transition énergie / climat.

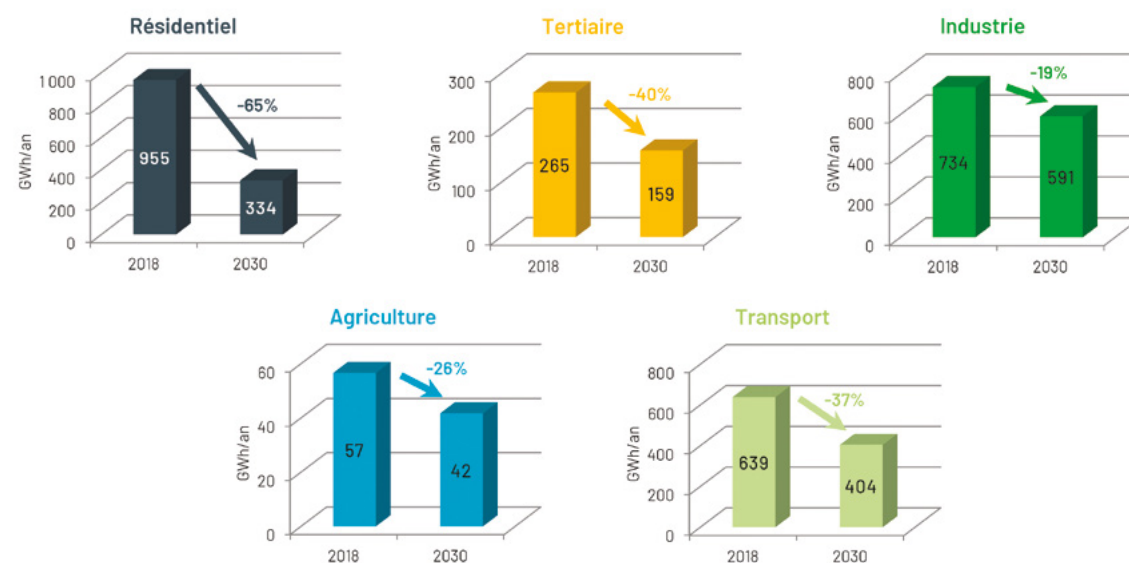
- 3 **Scénario EXEMPLAIRE (SRADDET)** : un objectif très ambitieux de réduction des consommations d'énergie est un préalable au déploiement des énergies renouvelables. Ce scénario, correspondant à la trajectoire du SRADDET Grand Est vise une réduction par deux des consommations énergétiques et par 4 des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable permettant de se défaire de la dépendance aux énergies fossiles et fissiles à l'horizon 2050. Ce scénario met en exergue toutes les potentialités du territoire en matière de développement des énergies renouvelables. Il comprend un vaste volet transport, avec des objectifs ambition à horizon 2050. Ce scénario se heurte très souvent à la réalité économique et financière des acteurs du territoire et la présentation des indicateurs (nombre de maisons rénovées par an, m² de solaires installés, montant des investissements à consentir, etc.). De ce fait, il semble souvent inatteignable.

>> POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES THÉORIQUES MAXIMUM

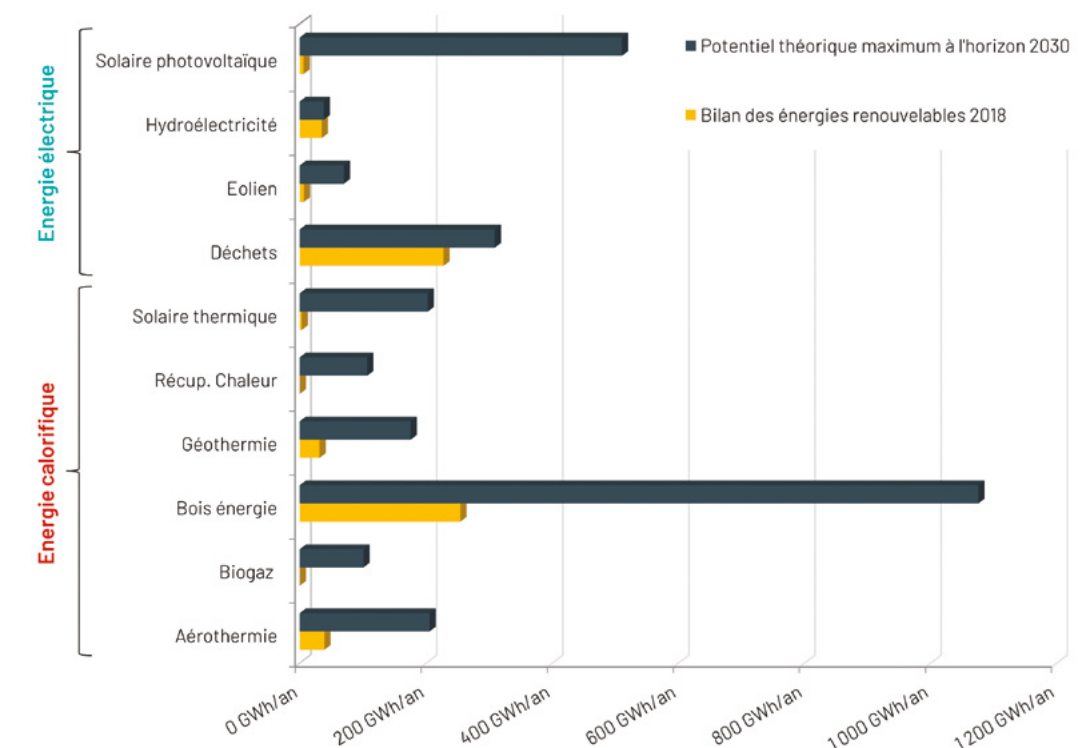
Potentiel théorique de réduction de consommation énergétique par secteur

Pour chaque secteur (résidentiel, tertiaire, etc.), des actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie ont été définies. Des cibles sur

lesquelles ces actions peuvent s'appliquer ont été définies et ont été ainsi estimés les potentiels théoriques à l'horizon 2030.



Potentiel théorique de développement d'énergies renouvelables



Pour les filières de production d'électricité, l'énergie photovoltaïque recèle des gisements très importants grâce aux milliers de mètres carrés de toiture, mais aussi pour des ombrières photovoltaïques et des centrales au sol.

Pour les filières de production de chaleur, les gisements sont très importants sur l'ensemble des filières en regard de ce qui est actuellement valorisé. Seul le bois énergie utilisé par les ménages pour se chauffer est bien valorisé.

>> DÉFINITION DU SCÉNARIO TENDANCIEL ÉNERGÉTIQUE

Scénario tendanciel de réduction des consommations

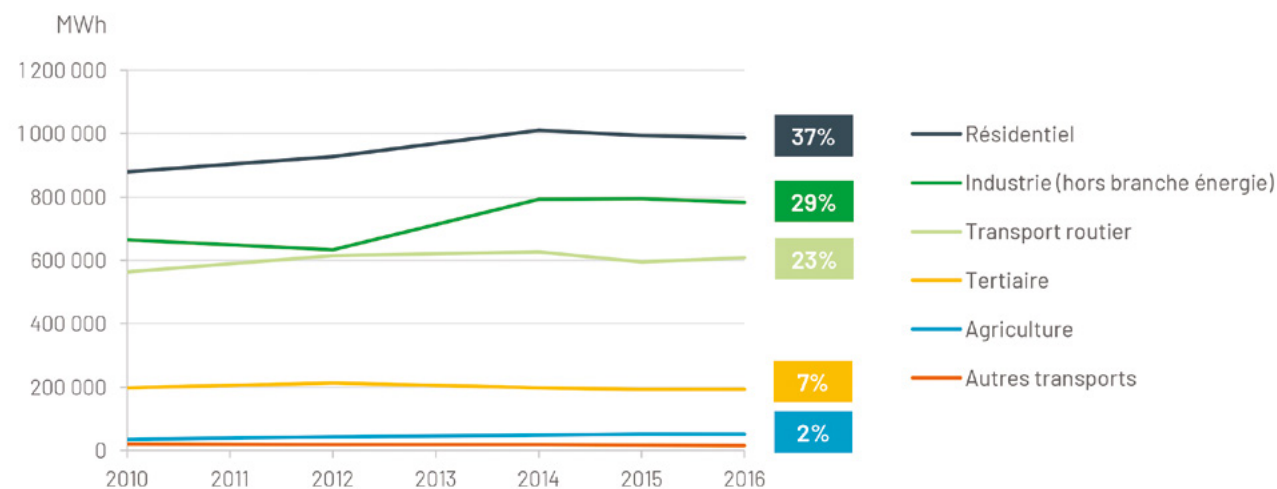
Afin de se fixer des objectifs plausibles d'économie d'énergie sur le territoire à l'horizon 2030, il s'agit de prendre en compte :

- les **évolutions actuelles** sur le territoire **des consommations d'énergie** par secteur (entre 2010 et 2017),
- la **dynamique actuelle de rénovation des habitations** (basée sur les données nationales qui précisent les types de travaux engagés par les propriétaires de maisons et le nombre de propriétaires qui engagent des travaux chaque année - source ADEME Open Campagne 2015), cette information est ajustée avec la consommation réelle constatée sur le territoire sur les 8 dernières années,
- les **gains tendanciels** attendus sur le changement des équipements électroménagers,

- les **pratiques en matière d'efficacité énergétique** pour les secteurs considérés (les consommations unitaires du secteur tertiaire ont baissé de 0,8 % par an entre 2005 et 2012 et celles de l'industrie de 1 % par an entre 2001 et 2012), ces informations sont ajustées avec les consommations réelles constatées sur le territoire sur les 8 dernières années,
- les **dispositifs actuels favorisant les économies d'énergie** (certificat d'économie d'énergie, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, etc.),
- la **réglementation en matière d'efficacité énergétique** (les bâtiments chauffés collectivement doivent prévoir un plan de travaux d'économies d'énergie ou un contrat de performance énergétique).

Scénario tendanciel de développement des énergies renouvelables

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE



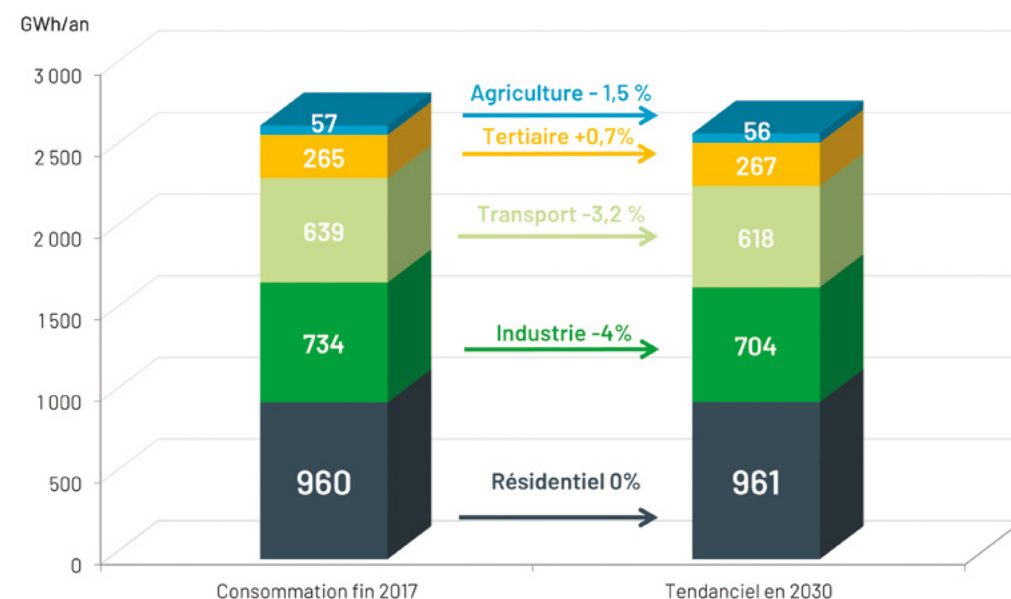
L'évolution des consommations sur 2010-2016 révèle une **augmentation sur les secteurs du résidentiel et de l'industrie**. Le **transport et l'agriculture sont relativement stables** tandis que seule **le tertiaire présente une baisse** des consommations.

Le scénario tendanciel de réduction des consommations tient compte de la dynamique de construction qui pèse sur les chiffres du

résidentiel, tertiaire et transport. Ces chiffres résultent d'un raisonnement avec un parc constant d'industrie ainsi qu'un nombre équivalent d'exploitations agricoles.

Au global, dans le **scénario tendanciel** pour le PETR Bruche Mossig, la consommation **diminue de 2 %**.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR - SCÉNARIO TENDANCIEL



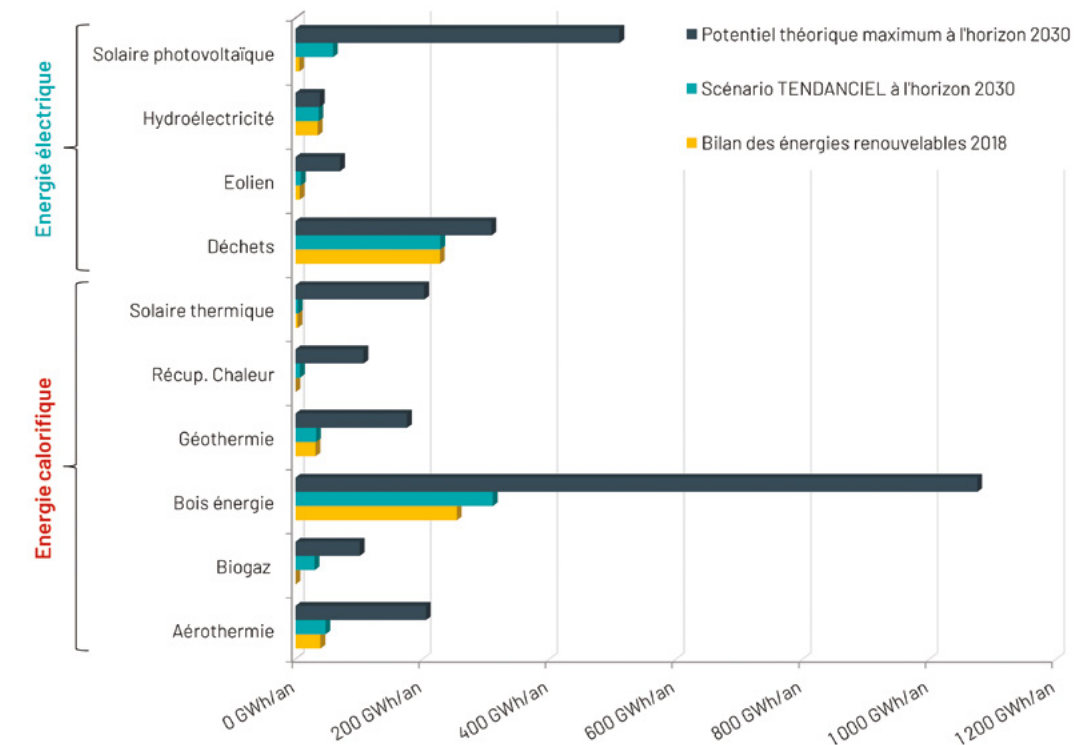
Ce scénario est appelé tendanciel dans la mesure où il reflète la situation énergétique en 2030 **si aucune mesure additionnelle n'est prise par la collectivité ou les acteurs du territoire pour favoriser les installations les plus vertueuses**.

La production totale dans le cadre du scénario tendanciel atteint 763 586 MWh/an en 2030 contre 603 994 MWh/an à fin 2018. Cette production correspond à 29 % de la consommation d'énergie finale en considérant

que celle-ci diminue selon le scénario tendanciel.

Pour mémoire, cette part était de 23% en 2018.

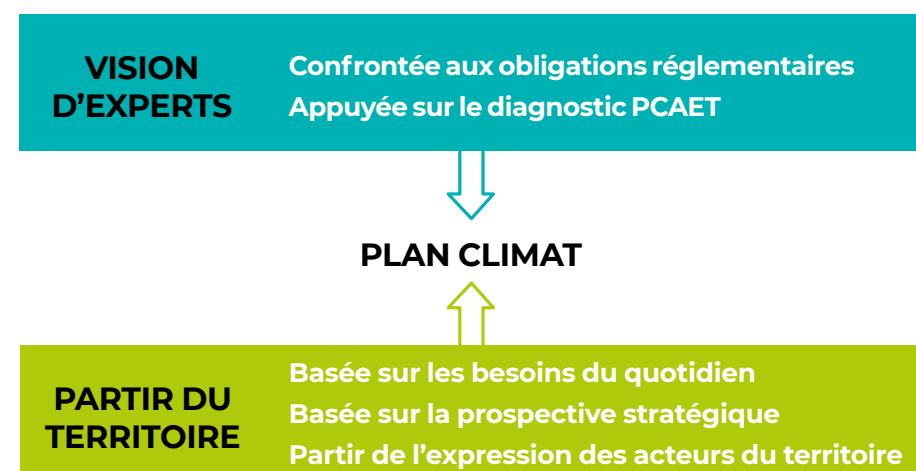
Le graphique suivant permet de comparer le scénario tendanciel à la production fin 2017 et aux gisements théoriques par filière.



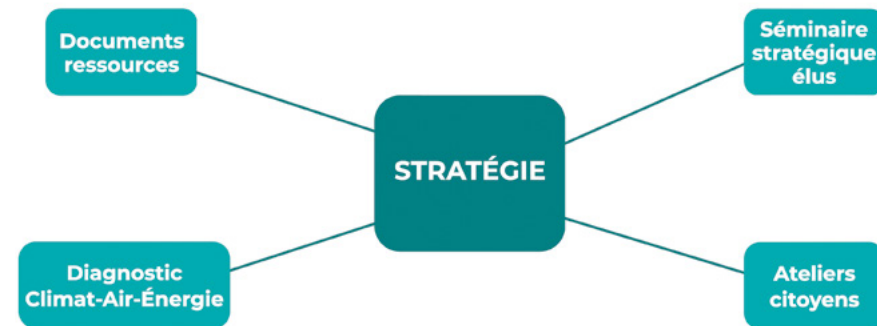
>> DÉFINITION DU SCÉNARIO VOLONTARISTE DU TERRITOIRE BRUCHE MOSSIG

Méthodologie d'élaboration du scénario volontariste

Pour bâtir une stratégie territoriale, une méthodologie de travail basée sur 5 parti-pris a été adoptée.



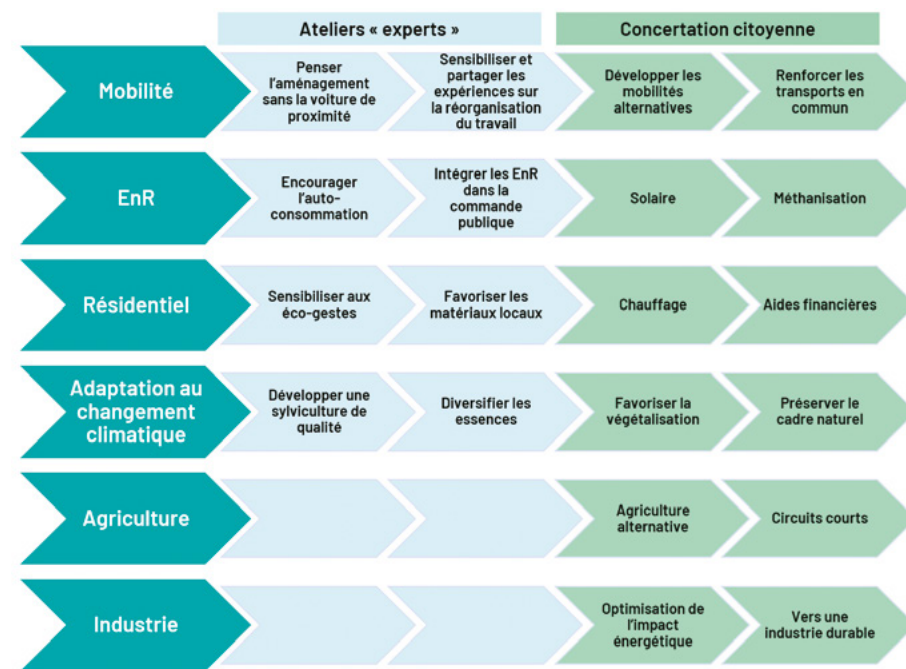
Plus concrètement, la matière collectée l'a été à travers une variété de canaux.



Un premier diagnostic a été établi en 2019 par l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS), diagnostic synthétisé et actualisé pour les besoins de la phase stratégique du PCAET.

Une période de concertation, « experts », élus et « grand public » s'est tenue en août-septembre 2019 en trois temps à La Broque, Mutzig et Wasselonne.

✓ Les thématiques de la concertation de septembre 2019



Une seconde séquence d'élaboration collective de cette stratégie a été organisée en janvier 2020, cette fois-ci en 2 temps :

1 Un séminaire stratégique avec les élus du PETR

Lors de ce séminaire, une synthèse du diagnostic réalisé par l'ADEUS en 2019 et actualisé pour la stratégie du PCAET, a été présentée. Les élus présents ont été ensuite répartis en 5 sous-groupes de travail :

- Habiter et aménager le territoire (résidentiel et tertiaire)
- Se déplacer et acheminer (mobilité et transports de marchandises)
- Travailler et entreprendre sur le territoire
- Produire l'énergie électrique et thermique que nous consommons
- Produire et manger sur le territoire (agriculture et alimentation)

Puis, par table, sur la base des éléments d'aide à la décision (issus du diagnostic et de la modélisation de scénarios énergétiques) et leur connaissance du territoire, ils ont choisi un niveau d'ambition pour les secteurs d'activité ou les filières d'énergie renouvelable concernées.

2 Un atelier territorialisé dans chacune des Communautés de Communes, réunissant à chaque instance les élus du territoire

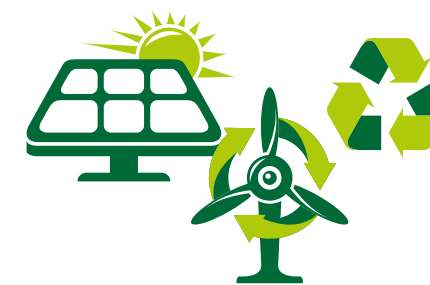
Lors des ateliers territorialisés, l'objectif était de décliner le scénario énergétique défini lors du séminaire stratégique à l'échelle du PETR, à l'échelle de chaque EPCI. L'objectif n'était pas tant de « partager » l'effort climatique entre les EPCI composant le PETR, que de favoriser l'appropriation par les élus de chaque EPCI :

- ✓ des éléments saillants du diagnostic,
- ✓ des ordres de grandeur induits par le scénario retenu pour le PETR en termes d'efforts de rénovation ou de production d'EnR,
- ✓ de s'approprier les enjeux structurants et les objectifs stratégiques pour la politique énergétique et écologique locale, dans la perspective d'une prise de responsabilité volontariste sur un enjeu identifié comme particulièrement important par les élus d'un des trois EPCI,
- ✓ de proposer des **idées d'actions** qui s'inscrivent à la fois dans la stratégie territoriale collective mais aussi dans leurs spécificités territoriales respectives.



Lien avec le SRADDET

Le **SRADDET Grand Est** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), décline à l'échelle régionale les objectifs réglementaires nationaux :



Objectif de production des EnR&R :
108 TWh en 2050
contre 37 TWh en 2014

88% dans le résidentiel
53% dans le tertiaire
40% dans les transports

Le SRADDET est un document opposable dont les objectifs sont particulièrement ambitieux.

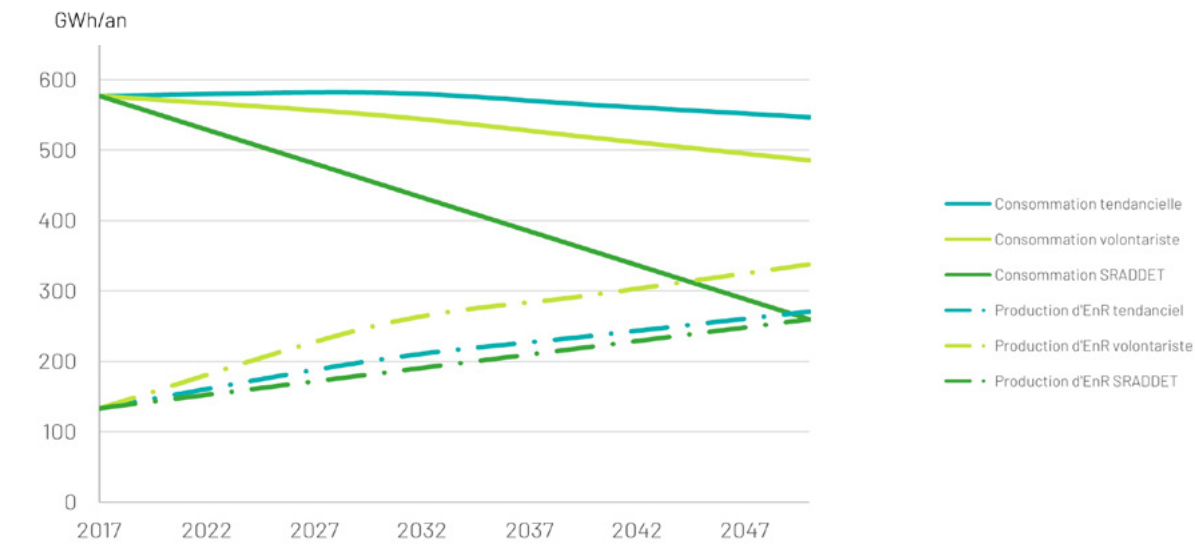
La trajectoire énergétique du territoire Bruche Mossig, présentée dans les graphes suivants, est compatible avec le scénario du SRADDET tout en étant plus en accord avec les réalités du territoire.

Ainsi, le **scénario du PETR dit « volontariste » constitue une voie médiane entre le scénario tendanciel** (minimaliste, au sens des ambitions du territoire pour le climat) **et le scénario exemplaire SRADDET** (maximaliste, puisqu'il traduit l'engagement régional souhaitable pour une « région à énergie positive » à horizon 2050).

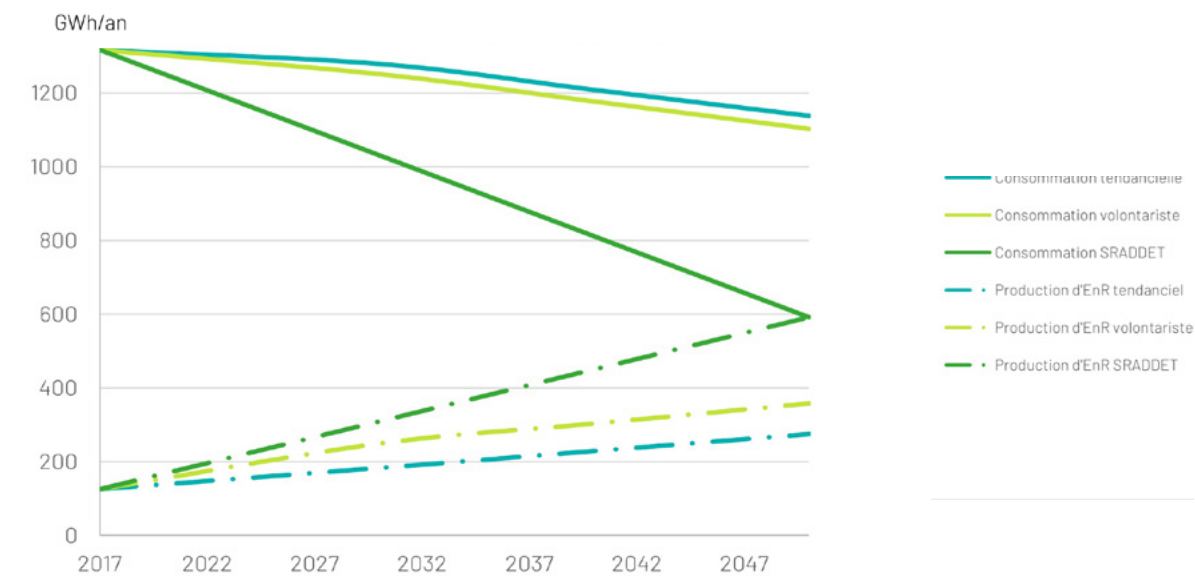
Trajectoire du PETR et des 3 Communautés de Communes

Ces temps de réflexion et de débats ont donné lieu à la définition d'une ambition concrète, à l'échelle des EPCI et du PETR Bruche Mossig.

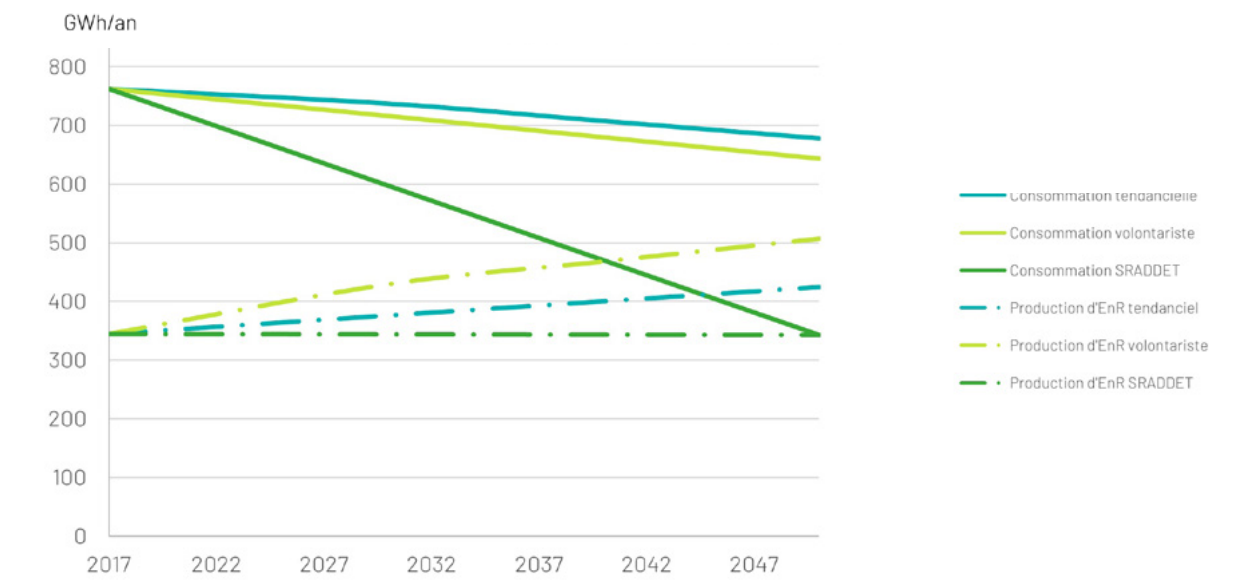
✓ Trajectoire énergétique globale de la CC de la Mossig et du Vignoble



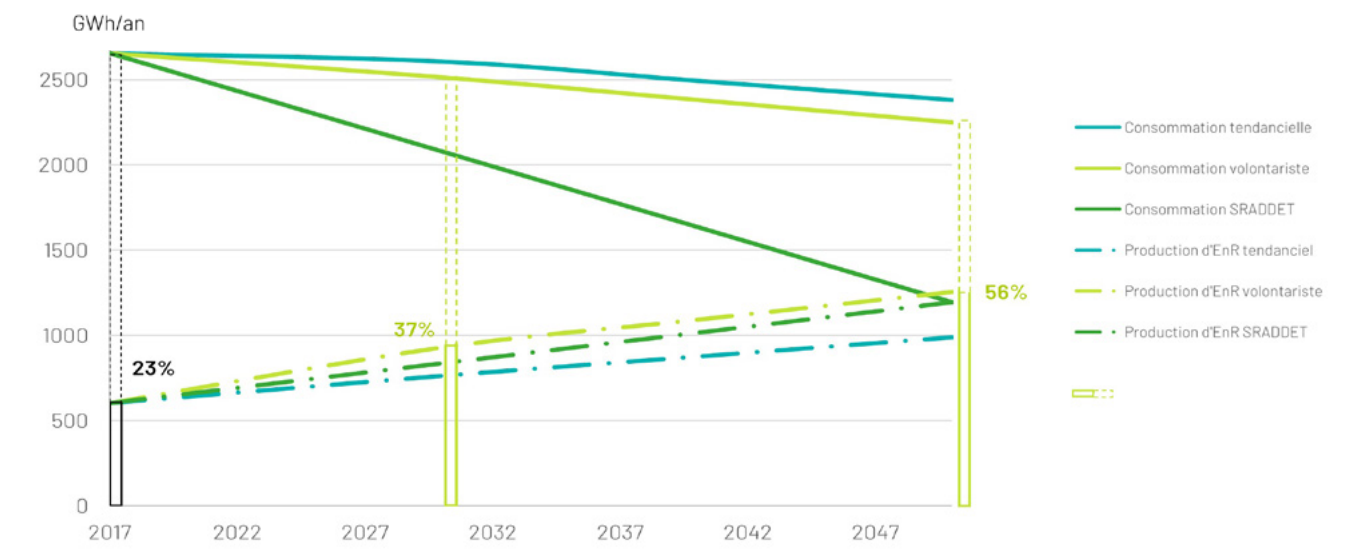
✓ Trajectoire énergétique globale de la CC de la Région de Molsheim-Mutzig



✓ Trajectoire énergétique globale de la CC de la Vallée de la Bruche



✓ Trajectoire énergétique globale du PETR Bruche Mossig



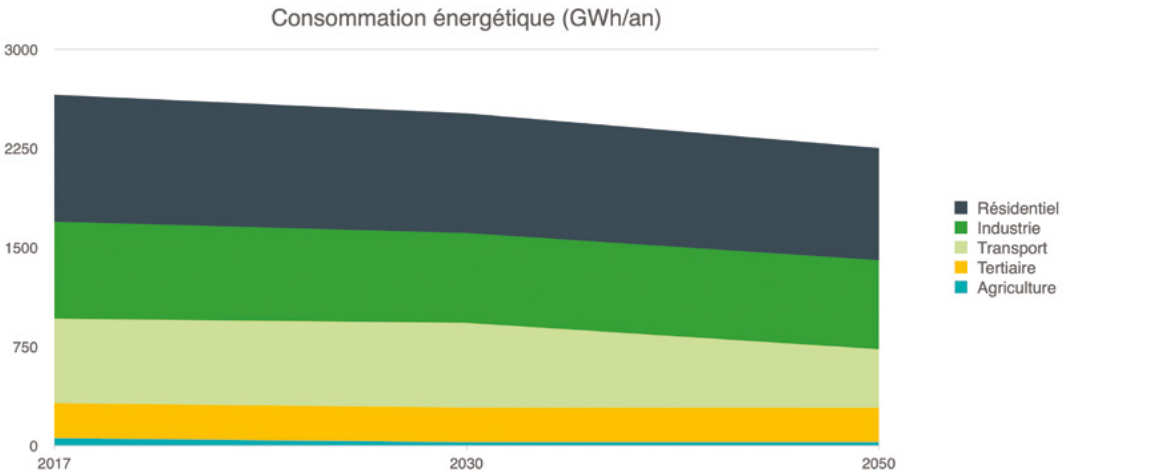
Objectifs concrets

La stratégie suivante est issue de cette concertation :

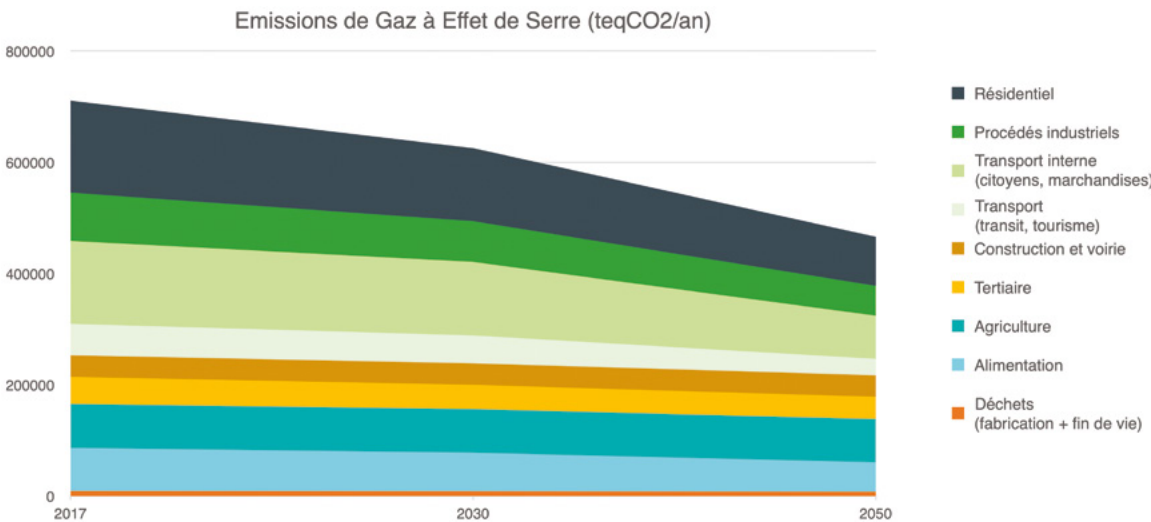
- Plus de 1000 logements (individuels et collectifs) rénovés par an
- Un travail conséquent sur les bâtiments tertiaires publics
- Une priorité forte sur le transport, notamment autour des modes actifs
- Au moins 3 nouvelles unités de méthanisation
- Développement soutenu du Photovoltaïque, notamment dans la Région de Molsheim-Mutzig
- Développement des réseaux de chaleur et suppression progressive des chaudières fuel

Les graphes ci-dessous décrivent le scénario « volontariste » du territoire, en présentant l'évolution de la consommation d'énergie, de l'empreinte carbone et de la production d'EnR à horizon 2050.

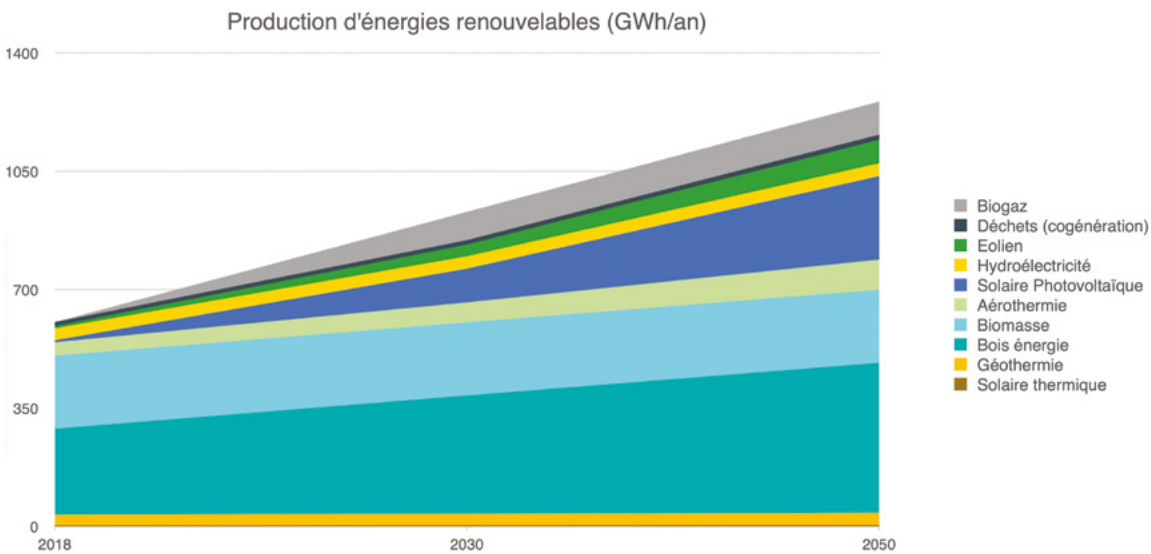
✓ Réduire nos consommations



✓ Réduire notre empreinte carbone



✓ Produire notre propre énergie



>> ANALYSE DES SCÉNARIOS

Comparaison des scénarios pour la consommation énergétique

Le tableau suivant décrit l'ensemble des actions à mener selon le scénario, de manière détaillée pour chaque secteur de consommation d'énergie, pour atteindre :

- ✓ [en seconde colonne] les prévisions de consommation énergétique du **scénario tendanciel**, c'est-à-dire sans effort particulier et en suivant les dynamiques actuelles de transformation de l'environnement à l'échelle locale,
- ✓ [en troisième colonne] les prévisions de

consommation énergétique du **scénario volontariste**, correspondant à la « Trajectoire PETR » décidée par les élus et exigeant un certain nombre d'efforts en matière de rénovation, d'efficacité énergétique ou de transformation des process de production,

- ✓ [en quatrième colonne] les prévisions de consommation énergétique du **scénario exemplaire**, correspondant aux projections du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire.

Secteur	Scénario tendanciel	Scénario volontariste	Scénario exemplaire
Logement individuel	167 maisons rénovées / an	730 maisons rénovées / an	1920 maisons rénovées / an
Logement collectif	75 logements rénovés / an	328 logements rénovés / an	795 logements rénovés / an
Sobriété dans le résidentiel	7% des ménages mettent en place des actions de sobriété	30% des ménages mettent en place des actions de sobriété	60% des ménages mettent en place des actions de sobriété
Établissements publics	- 212 bâtiments sont rénovés sur 5 postes - 425 bâtiments sont rénovés sur 5 postes performants	- 382 bâtiments sont rénovés sur 5 postes - 765 bâtiments sont rénovés sur 5 postes performants	- 1340 bâtiments sont rénovés sur 5 postes - 1340 bâtiments sont rénovés sur 5 postes performants
Agriculture	6% des exploitations mettent en œuvre des actions de transition écologique	6% des exploitations mettent en œuvre des actions de transition écologique	50% des exploitations mettent en œuvre des actions de transition écologique
Industrie	106 industriels mettent en œuvre des actions de transition écologique	180 industriels mettent en œuvre des actions de transition écologique	500 industriels mettent en œuvre des actions de transition écologique
Transport	Action sur les véhicules, renouvellement du parc, co-voiturage, formation éco-conduite...	Action sur les véhicules, renouvellement du parc, co-voiturage, formation éco-conduite...	Action sur les véhicules, renouvellement du parc, co-voiturage, formation éco-conduite...

Comparaisons des scénarios pour la production d'énergies renouvelables

Ce scénario est appelé volontariste dans la mesure où des efforts sont fournis par les acteurs du territoire pour augmenter la part des énergies renouvelables qui sont sous-exploitées dans le scénario tendanciel. Ce scénario vise aussi plusieurs objectifs en lien avec la situation énergétique du territoire, les conclusions des travaux menés lors des ateliers de concertation et les capacités d'intervention des collectivités :

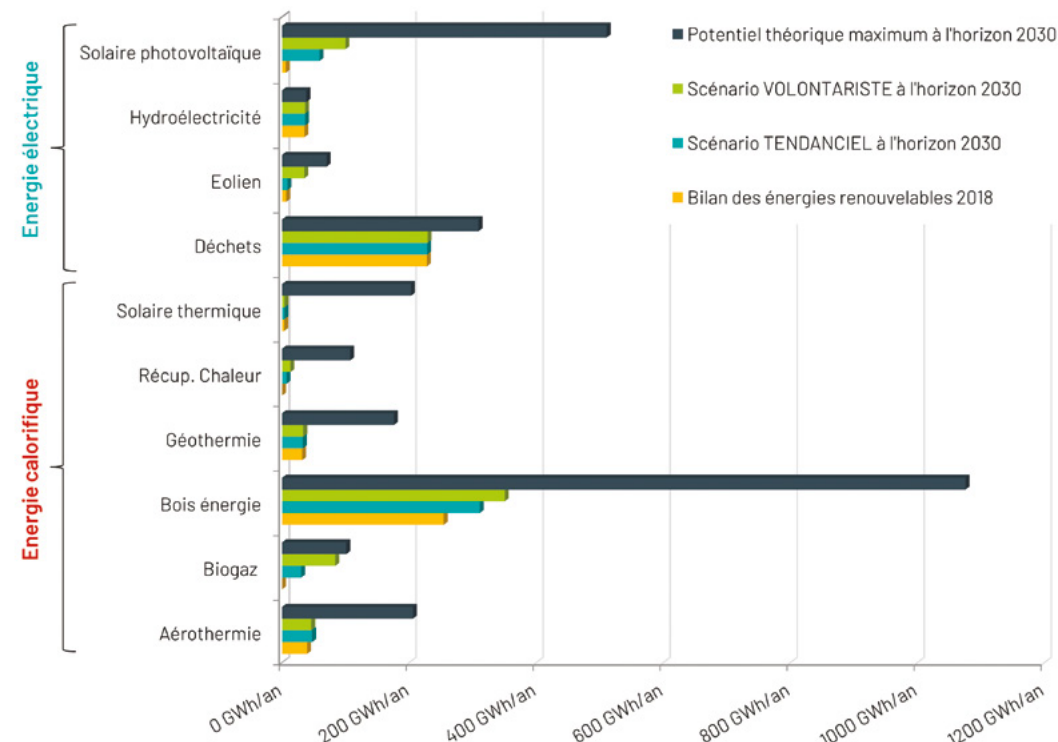
- ✓ les gisements en méthanisation sont mieux valorisés vu la volonté des élus de développer plusieurs projets. Cet objectif permet en outre d'accroître la couverture du biogaz dans la consommation de gaz naturel,
- ✓ la présence d'un parc éolien motive les élus à développer cette filière avec un objectif de 4 machines supplémentaires,
- ✓ le développement du photovoltaïque, tant en toiture, qu'en centrale au sol sur des espaces ciblés, ou en ombrières de parking,
- ✓ le bois énergie est incité pour substituer le fuel dans les maisons et sur les bâtiments tertiaire, la géothermie n'est pas privilégiée par les maîtres d'ouvrages lorsque les bâtiments ont des besoins de rafraîchissement (ce sont plutôt les pompes à chaleur air/air qui se développent),

- ✓ les installations de pompes à chaleur air/air et air/eau poursuivent leur tendance,
- ✓ le chauffe-eau thermodynamique poursuit une croissance de vente très importante en remplacement des cumulus électriques traditionnels et dans les maisons neuves,
- ✓ 22 % des maisons existantes sont encore chauffées au fioul en 2030,
- ✓ les installations photovoltaïques se développent à partir de 2020, en accord avec la future réglementation thermique pour les maisons neuves et sur l'existant avec des petites installations en auto-consommation.

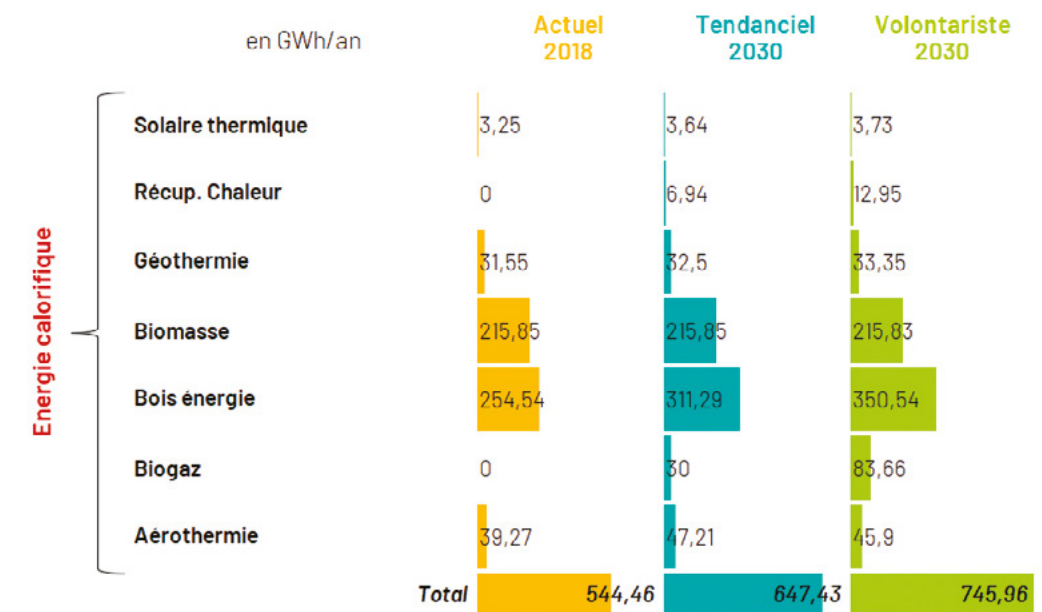
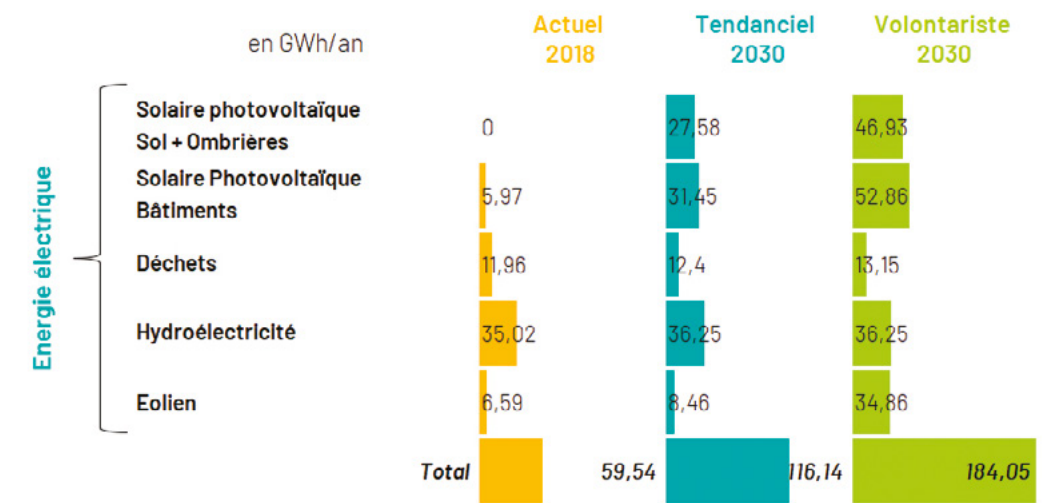
La **production totale d'énergies renouvelables** atteint **930 028 MWh/an en 2030** dans le cadre du scénario volontariste contre 603 994 MWh/an à fin 2018. Cette production correspond à **37% de la consommation d'énergie finale** en considérant que celle-ci diminue de 5% en 2030. Pour mémoire, cette part était de 23% en 2018.

Le graphique suivant permet de comparer le scénario volontariste à la production fin 2017, aux gisements théoriques par filière et au scénario tendanciel.

NB : D'autres échéances (p.ex. 2026 et 2050) sont disponibles par demande expresse auprès du PETR Bruche Mossig



Les graphiques ci-dessous présentent les évolutions prévues des différentes filières de production d'énergies renouvelables.



Comparaison des scénarios pour l'impact économique

Au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, **la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires**. Elle est en effet porteuse de développement local de l'activité, de l'emploi et d'indépendance énergétique.

Mener à bien l'évolution vertueuse du territoire en matière environnementale et socio-économique suppose à la fois de conforter et renforcer les dynamiques déjà à l'œuvre et de corriger certaines trajectoires.

La transition écologique est un levier pour une croissance économique porteuse d'emplois, une amélioration du pouvoir d'achat des ménages et un avantage compétitif pour les entreprises. La transition écologique est également un vecteur de progrès social en contribuant à réduire les inégalités.

Concernant la maîtrise de l'énergie, le scénario volontariste permettrait de réduire la facture et l'indépendance énergétique du territoire, tout en développant la création d'emplois locaux, notamment dans le secteur du bâtiment.

Indicateurs économiques	SITUATION À FIN 2018	TENDANCIEL EN 2030	VOLONTARISTE EN 2030
Consommation d'énergie	2 654 964 MWh/an	2 606 541 MWh/an	2 514 365 MWh/an
CA (M€) travaux (maîtrise de l'énergie) résidentiel		12 M€	51 M€
Évolution des consommations totales		-1,9%	-5%
Facture énergétique du territoire (M€)	207 M€/an	393 M€/an	371 M€/an
Gaz	26 M€/an	40 M€/an	38 M€/an
Électricité	83 M€/an	137 M€/an	127 M€/an
Produits pétroliers	98 M€/an	216 M€/an	206 M€/an

Avec le développement des énergies renouvelables prévu au scénario volontariste le territoire bénéficiera de retombées économiques et augmentera son autonomie énergétique. Il entraînerait la création d'environ **3 500 emplois pour la fabrication et l'installation des**

équipements (contre 2 000 pour le scénario tendanciel) et **environ 550 emplois pour la maintenance** (contre 440 pour le scénario tendanciel).

Indicateurs économiques	SITUATION À FIN 2018	TENDANCIEL EN 2030	VOLONTARISTE EN 2030
Production énergies renouvelables	603 994 MWh/an	763 586 MWh/an	930 028 MWh/an
Retour économique pour le territoire (M€)	40 M€	84 M€	101 M€
Économie sur la chaleur, vente du bois énergie	33 M€	60 M€	63 M€
«Vente d'électricité des acteurs du territoire»	7 M€	23 M€	37 M€
Taxes sur les grandes installations	0,11 M€	0,72 M€	1,3 M€

Impacts du scénario volontariste sur les polluants atmosphériques

Les éléments présentés ci-dessous sont issus d'un modèle utilisant la méthode Bilan Carbone®, ayant un référentiel différent de celui utilisé lors du diagnostic. Il y ajoute de nouveaux secteurs (ex. : construction et voirie) et les émissions indirectes dues aux activités du territoire.

Aujourd'hui, les concentrations de polluants sur le territoire ne dépassent pas les seuils réglementaires. Mais cela n'indique pas que la qualité de l'air n'a pas d'impact sur les habitants, la biodiversité et le cadre de vie. Ainsi, le scénario volontariste entraîne une diminution des émissions de polluants atmosphériques et d'émissions de CO2. Les objectifs chiffrés sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

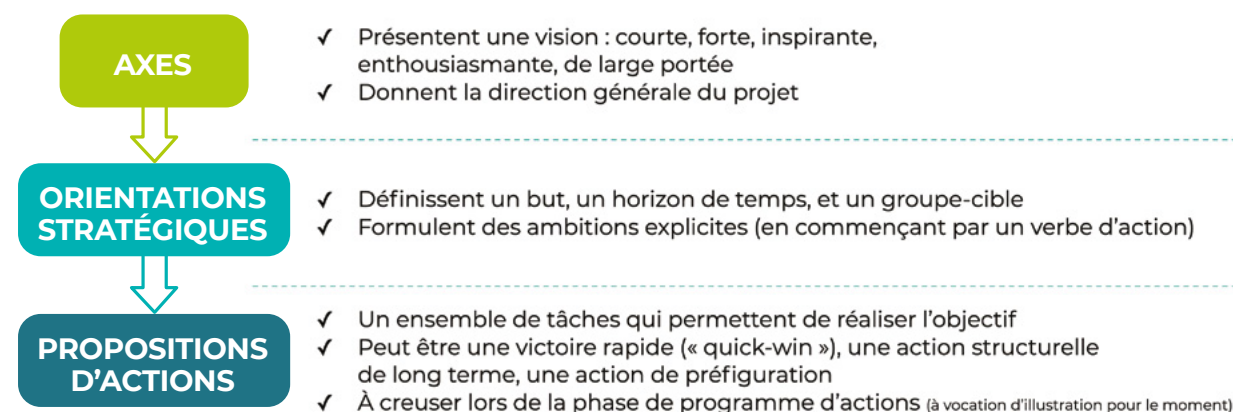
POLLUTIONS ÉVITÉES (tonnes/an)	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COV	NH3
Situation à fin 2016	371	269	1 042	52	1 226	563
Gain avec la sobriété et la maîtrise de l'énergie	-8	-7	-90,2	-2	-14	-1
Gain avec les EnRs & R	-34	-33	-0,7	-7	-80	0
Gain avec d'autres actions (limiter les engrais, etc.)	0	0	0	0	0	-1
Gain total sur les polluants atmosphériques	-41	-40	-91	-9	-94	-1
Total à fin 2030 (tonnes/an)	330	229	951	43	1 132	562
	-11%	-15%	-9%	-17%	-8%	0%

Émission de GES en Tonnes de CO2équivalent	Situation à fin 2017	Réduction avec la maîtrise de l'énergie	Réduction avec les énergies renouvelables	Autres actions (limiter les engrais, alimentation locale, etc.)	tCO2 en 2030	Réduction
Résidentiel	165 403	-15 631	-18 591		131 181	-21%
Transport interne (citoyens, marchandises)	149 048	-16 961	0		132 086	-11%
Procédés industriels	86 854	-1 971	-11 569		73 314	-16%
Agriculture et pêche	79 396	-243	0	-445	78 709	-1%
Alimentation	76 996	0	0	-8 085	68 911	-11%
Transport (transit, tourisme)	56 571	-6 438	0		50 133	-11%
Tertiaire	48 509	-3 602	-1 444		43 462	-10%
Construction et voirie	38 661	0	0		38 661	0%
Fabrication des futurs déchets	8 424	0	0	-421	8 003	-5%
Fin de vie des déchets	1 033	0	0	-103	930	-10%
	710 894	-44 846	-31 605	-9 054	625 390	-12%

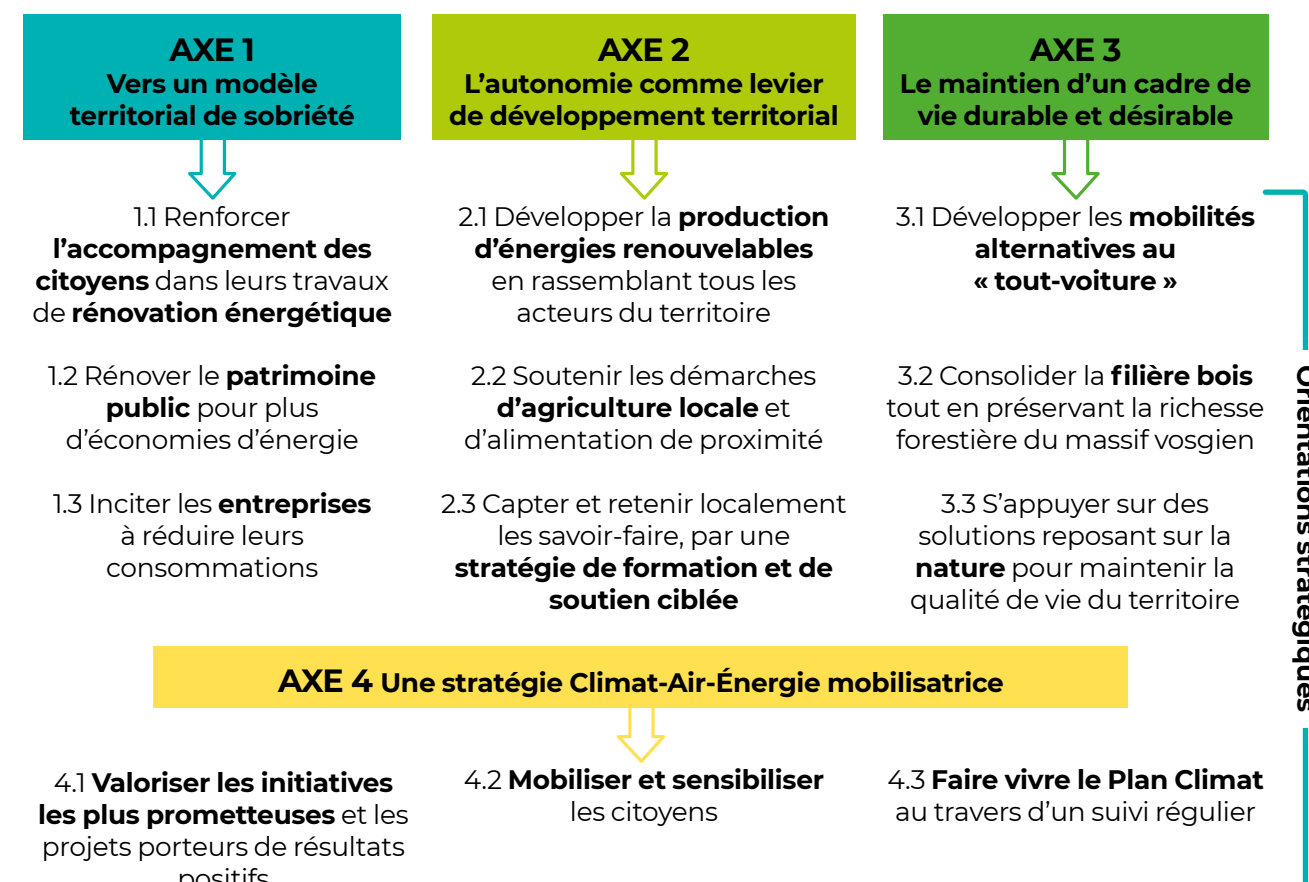
05 DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

>> UNE STRATÉGIE EN 4 AXES ET 12 OBJECTIFS

La co-construction de la stratégie a été élaborée sur la base d'une analyse documentaire, d'ateliers de concertation mobilisant des experts, des élus et des citoyens et l'implication et l'expertise des services des Communautés de Communes et du PETR ainsi que de ses partenaires.



La stratégie de transition écologique du territoire se décline autour de 4 grands axes, déclinés en 12 orientations stratégiques. Les objectifs chiffrés - exprimés à titre indicatifs pour les axes 1 et 2 - correspondent au « scénario volontariste » choisi par les élus à partir des éléments en leur possession, des enjeux dégagés et des différents scénarios proposés.



>> AXE 1 : VERS UN MODELE TERRITORIAL DE SOBRIETE

Le territoire Bruche Mossig est aujourd'hui relativement consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et souvent sous-performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

En tenant compte de cette particularité, les élus et habitants du territoire ont pris conscience d'une priorité à accorder aux actions devant permettre de réduire les consommations d'énergie en réinterrogeant les besoins, éviter les excès, et optimiser l'existant. La sobriété énergétique fera ainsi l'objet d'une dynamique volontariste dans trois domaines :

✓ **Auprès des particuliers**, qui sont trop souvent perdus face à l'étonnante diversité des dispositifs de soutiens techniques ou financiers aux travaux de rénovation énergétique de leurs logements. Ils sont de plus confrontés à de nombreuses sollicitations, souvent téléphoniques, parfois malhonnêtes, qui brouillent le parcours de rénovation et démotivent certains porteurs de projet. Face à cette situation, les collectivités et leurs agents peuvent intervenir en tiers de confiance pour apporter un conseil neutre et garant d'une « bonne volonté énergétique » auprès des habitants. Cet objectif stratégique fait déjà, depuis 2012, l'objet d'une attention particulière au travers de l'Espace Info Énergie.

✓ **Au sein même du patrimoine des collectivités**, dont les dépenses énergétiques grèvent parfois lourdement le budget de fonctionnement. Le Plan Climat doit permettre de fluidifier les programmes de rénovation énergétique du bâti public, pour réduire ce poste de dépenses mais également pour assumer l'exemplarité que la puissance publique se doit d'afficher pour impulser une politique énergétique ambitieuse.

✓ **Auprès des entreprises et industries**, dont les efforts en la matière sont déjà significatifs. En effet, Safran, Merck, Graff ou Mars ont engagé des stratégies de performance énergétique ou de valorisation de leurs déchets. Les collectivités peuvent soutenir et encourager ces dynamiques, notamment par un effort de mise en relation, de diffusion des bonnes pratiques et de sollicitations ciblées. **L'attractivité des entreprises** et la capacité du territoire à attirer une population active, sera liée à la manière dont les entreprises anticipent la transition énergétique et se mobilisent pour apporter des solutions internes (entreprise éco-responsable) ou proposer des solutions externes (produits et services durables).

Niveau d'ambition chiffré pour chacun des objectifs opérationnels

Renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique	Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie	Inciter les entreprises à réduire leur consommation d'énergie (électricité et chaleur)
730 rénovations complètes par an sur les maisons (fenêtres, combles, isolation des murs)	Bâtiments d'enseignement, sport, loisirs et culture : 30 % avec une action sur le bâti et les systèmes de chauffage (186 bâtiments d'ici 2030) 57 % avec une action sur les équipements performants (éclairage, VMC, eau chaude), soit 390 bâtiments d'ici 2030	38 % des entreprises industrielles font des actions sur le bâtiment ou sur les process
328 logements collectifs rénovés chaque année (fenêtres, combles, isolation des murs)	Bâtiments de santé et d'habitat communautaire 30 % avec une action sur le bâti et les systèmes de chauffage (200 bâtiments) d'ici 2030 57 % avec une action sur les équipements performants (éclairage, VMC, BAES), soit 370 bâtiments d'ici 2030	

>> AXE 2 : L'AUTONOMIE COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Fort de son dynamisme démographique et économique, le territoire Bruche Mossig profite d'un tissu économique diversifié et génère chaque année des richesses nouvelles.

Le territoire souhaite aujourd'hui recentrer sa production de ressources et limiter ses approvisionnements extérieurs pour tendre vers une économie plus territorialisée. Il s'agit dès lors d'accompagner les entrepreneurs et d'orienter la création de richesses vers les secteurs de la transition écologique et l'économie territoriale : l'alimentation, les énergies renouvelables, ou encore l'économie circulaire. Trois orientations majeures sont projetées :

- ✓ **Le développement des énergies renouvelables locales**, condition indispensable à l'autonomisation du territoire. Le véritable facteur de transformation territoriale de cet objectif sera la capacité des acteurs locaux à s'approprier les projets et à consolider des communautés énergétiques autour de projets EnR (photovoltaïque, éolien, biomasse ou hydraulique).
- ✓ **La relocalisation de la production agricole et de l'approvisionnement alimentaire**, afin de redistribuer en circuit court et local les productions locales. La difficulté étant, sur ce point, de réconcilier les tendances divergentes d'une production essentiellement exportatrice (en particulier concernant le vignoble) et d'une consommation alimentaire recourant massivement à des aliments produits hors du territoire. Le territoire peut s'appuyer sur un bassin de consommation métropolitain

proche, celui de Strasbourg, pour relocaliser la distribution de ses produits agricoles ; c'est l'un des objectifs du « contrat de réciprocité » qui lie la CC de la Vallée de la Bruche avec l'Eurométropole de Strasbourg (ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges).

- ✓ **Une stratégie de formation et de soutien ciblée pour les filières de la transition écologique** : s'il est certain que le territoire et les métiers vont devoir s'adapter au changement climatique, la manière dont seront répartis ces nouveaux métiers à l'échelle nationale et transfrontalière dépendra de la capacité de chaque territoire de se préparer à cette mutation des métiers. Il s'agit donc d'accompagner cette évolution des compétences (plus d'artisans en rénovation énergétique, plus de mécaniciens pour la voiture électrique, etc.) en pensant dès maintenant aux formations qui généreront le bassin de compétence adapté à l'économie de transition écologique de 2030 ou 2050.

Cette réorientation permettra, d'une part, de limiter la dépendance du territoire aux ressources extérieures (et aux coûts financiers et environnementaux qui leurs sont associés) et d'autre part, de créer de nouveaux emplois locaux à forte valeur ajoutée tout en préservant localement les ressources naturelles, la santé et le cadre de vie.

Niveau d'ambition chiffré pour le développement des EnR

Accentuer le renouvellement des vieux poêles et inserts : **67% du parc renouvelés** en 2030
Inciter au changement des chaudière fuel par des chaudières au bois performantes :
1 900 nouveaux poêles pour des maisons qui n'en sont pas équipées, **86 chaudières au bois** en substitution du fuel.

Développer la **filière méthanisation avec deux autres projets** (un sur STEP et un projet sur le secteur agricole et les déchets).

Systématiser l'installation de panneaux PV sur les projets de réhabilitation et les projets neufs sur le patrimoine public (commande publique).

Systématiser le PV sur les centres commerciaux et bâtiments d'entreprises, via la réglementation (PLU).

Développer l'hydroélectricité sur la Bruche.

>> AXE 3 : LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE DURABLE ET DÉSIRABLE

Bruche et Mossig, par son nom même, reflète ses richesses naturelles et son inscription dans un cadre de vallées bien irriguées, écrin vert à proximité d'un pôle métropolitain d'envergure européenne, cadre de vie de qualité pour les familles qui s'y installent ou y résident temporairement. Les acteurs du territoire ont à cœur de préserver ce cadre de vie entre moyenne montagne, contreforts viticoles et riche plaine agricole.

Les habitants, aspirant à une haute qualité de vie, sont appelés à s'engager dans une réduction de leur empreinte environnementale. La notion de qualité de vie est complexe, protéiforme et évolue au fil du temps. Dans le contexte du PCAET Bruche Mossig, elle renvoie aux enjeux de protection du climat, des paysages et de la biodiversité.

Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel (forêts, cours d'eau, coteaux et petites montagnes, terres agricoles...) à fort potentiel. Cet environnement d'exception requiert une attention et une ambition particulières qui se traduisent par les efforts suivants :

- ✓ **Le développement des mobilités alternatives au « tout-voiture »** : le territoire Bruche Mossig est irrigué par des voies et services de transport et est situé à proximité d'équipements structurants (aéroport, ...). Pourtant il n'est pas aisé de s'y déplacer autrement qu'avec des voitures individuelles. Cela génère une forte consommation de pétrole et émissions de Gaz à Effet de Serre associées. Le maintien d'une

ligne de chemin de fer a joué un rôle majeur dans la limitation des GES associés. Comment rendre les mobilités plus soutenables encore ? En aménagement le territoire sous le prisme de la proximité et des services à la population ; et en déployant davantage de solutions multimodales et interterritoriales, réalistes et adaptées aux besoins quotidiens des habitants ainsi qu'à leurs activités professionnelles

- ✓ **La consolidation de la filière bois**, dans une démarche respectueuse de l'environnement forestier compris comme une ressource naturelle d'exception. Tout en préservant les écosystèmes, par un effort de repeuplement ciblé des espèces recensées, il s'agit de développer les usages du bois à l'échelle locale afin de générer des emplois durables et spécifiques au territoire.
- ✓ **Le recours à des solutions reposant sur la nature** : dans un environnement soumis à des modifications inéluctables comme des périodes de sécheresse prolongées, une augmentation du risque d'inondation ou de glissements de terrain, ou encore de transformation du biome, il apparaît essentiel de recourir aux solutions les plus naturelles, comme la végétalisation des espaces urbanisés, la protection des sols sensibles ou la généralisation des espaces réservés à la rétention d'eau.

La préservation de ce cadre de vie est la condition pour maintenir une attractivité du territoire à horizon 2050 : l'attractivité de ce territoire pour les futures générations en dépend.

>> AXE 4 : UNE STRATEGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE MOBILISATRICE

Le Plan Climat est une démarche de planification stratégique et opérationnelle, néanmoins il ne saurait rester un simple document de référence et doit au contraire devenir l'outil d'une mobilisation forte de la part des acteurs territoriaux contribuant à son élaboration. Trois vecteurs d'action permettront cette mobilisation :

- ✓ **La valorisation des projets vertueux sur le plan de l'environnement**, couronnés de succès et propres à inspirer d'autres porteurs de projet. Cette transmission des bonnes pratiques doit permettre de capitaliser sur les

savoir-faire voisins et d'éviter les trajectoires aux problématiques inattendues.

- ✓ **La mobilisation et la sensibilisation** du grand public, à partir du plus jeune âge.
- ✓ **Le suivi régulier du PCAET** avec une instance de bien identifiée pour porter ses objectifs et veiller au respect des engagements pris par les pilotes et partenaires de l'élaboration de ce document de planification.

(II) PROGRAMME D'ACTIONS

LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Suite à la validation de la stratégie proposée, un processus de co-construction du programme d'actions a été mis en place par le PETR avec les 3 Communautés de Communes.

L'objectif était de proposer une liste d'actions et de co-construire les fiches dédiées, à partir des éléments définis dans la phase de définition de la stratégie.

Le processus a été réalisé en 4 temps distincts.

>> TEMPS 1 - DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS AU SEIN DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

La première étape a été la désignation par chaque intercommunalité et chaque commune d'un élu référent thématique, qui est consulté en primauté pour la construction des actions et relais essentiel auprès des administrés et du conseil municipal.

>> TEMPS 2 - CONCERTATION DES ÉLUS AU FORMAT EPCI

Une première proposition d'actions a été proposée aux élus et a fait l'objet d'un retour sous le format d'un questionnaire en ligne.

Des moments de concertation, organisés à l'échelle de chaque intercommunalité ont permis d'affiner les propositions : La Broque le 16 janvier 2021, Wasselonne le 23 janvier 2021 et Mutzig le 3 février 2021. Il s'agissait d'ateliers thématiques animés par les techniciens du PETR et des experts associés, dont l'objectif était de modifier, supprimer, ajouter et prioriser des actions concrètes pour le territoire.

5 thématiques ont été travaillées : énergie, bâtiment, mobilité, adaptation au changement climatique, agriculture et alimentation.



62 élus participants
représentant **50** communes



3 concertations
33 heures cumulées
d'ateliers thématiques

AU DÉPART

50 actions
proposées

27 remarques sur le web - **9** nouvelles actions
8 modifications/fusions - **14** améliorations
25 suppressions

À L'ARRIVÉE

34 actions
retenues

>> TEMPS 3 - CONSULTATION DU GRAND PUBLIC, DES ENTREPRISES ET EXPERTS



En raison de la période sanitaire, il était impossible de réaliser une nouvelle concertation des acteurs de la société civile et experts. Il a donc été choisi de réaliser une consultation en ligne.

L'objectif était double : rendre compte du travail mené et améliorer les propositions d'actions.

Ainsi, 6 webinaires interactifs d'environ 1h30 ont été réalisés par les techniciens du PETR avec l'appui d'experts locaux :

- ✓ **Le 15 mars 2021** : forêt, avec Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission à la CC de la Vallée de la Bruche
- ✓ **Le 17 mars 2021** : mobilité, avec Pierre-Alain Boeswillwald du bureau TTK
- ✓ **Le 22 mars 2021** : énergie, avec Richard Lemoine d'AlterAlsace Énergie

- ✓ **Le 24 mars 2021** : eau et aménagement, avec Morgane Pacaud, directrice du Syndicat de bassin Bruche Mossig et Grégory Heinrich, directeur du SCoT
- ✓ **Le 29 mars 2021** : bâtiment, avec Jean Schœpfer, conseiller Info Énergie et Franck Livchoune, conseiller rénovation Oktave
- ✓ **Le 31 mars 2021** : agriculture et alimentation, avec Aude Forget et Stéphane David de la Chambre d'Agriculture

>> TEMPS 4 - CO-CONSTRUCTION DES FICHES ACTIONS, AVEC LES ÉLUS LOCAUX



20 groupes de travail
77 élus inscrits
65 experts consultés



60 H de co-construction

Entre mars et juin 2021, les élus du territoire ont travaillé au sein de groupes pour réaliser et écrire les fiches actions, aidés par les équipes du PETR et de nombreux experts. Les fiches sur la mobilité ont été écrites directement via une étude réalisée par le bureau TTK dans un cadre parallèle.

Ces fiches ont ensuite été complétées et finalisées (et certaines ont été fusionnées) par l'équipe du PETR et les référents intercommunaux, pour arriver au contenu des **31 actions présentées ci-après.**



ACTION 01
AGR.A

S'APPUYER SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET COLLECTIVE POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

PRIORITÉ ++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

- 1 Communiquer auprès des communes
- 2 Intégration des indicateurs dans le renouvellement des marchés - les marchés de prestation durent environ 4 ans

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes (écoles)
Collectivité Européenne d'Alsace (collèges)
Région (lycées)

LES PARTENAIRES

Équipes pédagogiques des écoles
Maison de la nature (animation auprès des écoles)
Plateformes d'approvisionnement (Entzheim, Appro'Alsace)
Collectifs de producteurs et éleveurs
Producteurs locaux (cf. fiche AGR.B)

>> ENJEUX

La restauration collective, en France, représente un secteur clé pour l'agriculture et l'utilisation des sols, tant en qualité qu'en quantité. Le type d'alimentation proposée a une incidence sur la nature de l'exploitation des sols, les surfaces utilisées, la ressource en eau, le taux de pesticides dans les sols, l'air, les aliments, l'érosion de la biodiversité. Il impacte aussi sur le développement économique local et le soutien aux agriculteurs.

D'un point de vue environnemental, consommer un seul repas carné par jour au lieu de deux permet de réduire les émissions moyennes de gaz à effet de serre par citoyen de 2 à 3 tonnes (notamment en raison du soja utilisé dans l'alimentation des bêtes), soit 30% du chemin à parcourir pour réduire nos émissions à un niveau recommandé par le GIEC. À cela s'ajoute la ressource en eau nécessaire pour la consommation des bêtes. L'utilisation de protéines végétales plutôt qu'animales est donc à privilégier.

Au vu de ce constat, la loi EGalim et la loi Climat & Résilience imposent des seuils minimaux de repas végétariens et labellisés par semaine dans la restauration collective. Néanmoins, ces lois sont une base, à adapter au territoire et à approfondir.

La provenance géographique étant une notion impossible à inscrire en tant que telle dans un marché public, de nouvelles prescriptions peuvent être introduites telles que la labellisation des produits et leur impact écologique.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Il s'agit de développer des repas plus respectueux de l'environnement et plus qualitatifs et avec un transport réduit. 3 leviers sont ici proposés :

- ✓ Une revue des marchés publics et délégations de service public avec une inclusion du bio et du local (via les labels de qualité). Une prise en compte des pratiques agro-écologiques et durables, ainsi qu'une diversification des produits, impliquent une meilleure qualité nutritionnelle.
- ✓ Pour les produits non soumis à marchés, aller vers les producteurs les plus locaux (ex. : pour le pain).
- ✓ Un évènementiel récurrent avec les producteurs locaux est également à prévoir.

Un lien fort avec les équipes d'animation pour les pauses de midi permet d'apporter de la pédagogie autour de l'alimentation et l'agriculture et c'est un facteur de réussite ; tout comme un échange avec les parents qu'il est nécessaire de faire adhérer à la démarche.

Cette action sera exemplaire et permettra d'inciter la restauration collective autre que scolaire à suivre le pas.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

3 leviers sont ici proposés

- 1 Une revue des marchés publics et DSP avec une inclusion du bio et du local (via les labels de qualité). Chaque commune doit connaître ce principe et la capacité du marché à inclure des labels. La loi EGalim pourrait être utilisée comme levier. Des marchés communs pour réduire les coûts pourraient également être proposés.
- 2 Pour les produits non soumis à marchés, aller vers les producteurs les plus locaux (ex. : pour le pain et les fruits/légumes). Un simple contact avec les épiceries et boulangeries locales, voire les maraîchers, permet l'utilisation de ces produits.
- 3 un évènementiel récurrent avec les producteurs locaux est également à prévoir dans les marchés publics afin de sensibiliser les enfants sur la réalité des produits et l'intérêt des circuits courts. L'intérêt est, outre développer l'économie locale et créer du lien par de l'animation, que cette logique de circuits courts permette d'ouvrir à des champs beaucoup plus larges vers une consommation raisonnée au-delà de l'alimentaire en réduisant le nombre d'acteurs impliqués dans la chaîne.

Une liste des producteurs locaux a été faite par le Club Climat. Un lien avec les sites « Bienvenue à la ferme », « Local-responsable » ou « Carte Carotte » via la fiche action dédiée (AGR.B) peut être proposé.

Une forte attention doit être portée sur le prix, pour trouver le bon compromis entre accessibilité et qualité.

La CeA met en place une stratégie du développement de l'alimentation plus durable dans les collèges (5,3 M de repas en Alsace) et cette stratégie pourrait être proposée aux écoles le désirant, en lien avec les collèges ou en propre.

Cela passe par une logique d'évènementiel et de marques (cf. ci-après), des campagnes de pesées pour réduire les déchets, l'accompagnement des chefs de cuisine par la formation sur la valorisation des restes, des bars à salades, soupes, légumineuses et légumes (facteur multiplicateur de 2 sur la consommation de légumes) et l'évènementiel auprès des écoles.

4 types d'animation, à destination des élèves, sont en cours au sein de la CeA

- ✓ « Manger bio et local, je me régale »
- ✓ « Un fruit, un légume, une saison »
- ✓ « Plaisir à la cantine »
- ✓ La semaine européenne de réduction des déchets

L'objectif est de remettre l'enfant au cœur du système.

Renouvellement des marchés de restauration, ou des avenants aux marchés actuels, afin de permettre à des producteurs locaux de proposer des produits de temps en temps et d'inclure plus de bio et de local dans les matières premières..

Lier évènementiel et pédagogie avec le repas.

L'appel à manifestation d'intérêt proposé par le département avec la Maison de la Nature est un bon moyen de coupler les deux tout en restant sur un coût raisonnable..

La plateforme Appro'Alsace privilégie le bio et les filières locales, notamment pour l'élevage. Il s'agit d'un bon premier lien pour repérer les producteurs locaux plus facilement, ainsi que les labels.

Proposer des formations « Renouvellement des marchés de restauration avec un axe plus local » aux secrétaires de mairie & élus chargés de cette thématique pour faciliter les démarches des communes souhaitant se lancer dans une restauration plus vertueuse. Solliciter les agents du territoire expérimentés sur le sujet (ex. : Molsheim).



>> AMBITION

Un objectif de **80% de produits « de qualité et durables »** dans les matières premières utilisées paraît être une ambition réaliste (les lois EGalim et Climat & Résilience imposent 50%, ou au moins 20% de produits biologiques dans les repas).

>> FINANCEMENT

En 2021, un repas bio par semaine pour une école de 150 élèves coûte environ 2-3000 € supplémentaires l'année. Petit à petit le coût du bio aura tendance à être plus compétitif comparé au classique et ainsi cette différence pourra être réduite. La question de la répartition du surcoût doit être traitée par chaque porteur séparément, mais à savoir qu'une communication efficace permet une acceptation plus aisée pour les parents de payer un montant supplémentaire.

La mise en place de coopératives et légumeries permet une réduction importante du coût et un renforcement de l'économie locale.

Le coût final est à calculer en fonction du nombre d'élèves sur le territoire.

>> EXEMPLES

Molsheim

Pour 355 élèves (240 élémentaires + 115 maternelles), le coût d'un repas bio hebdomadaire supplémentaire a été de 7 400 €/an, soit environ 20 € par élève et par an, ou 50 cts le repas.

Oberhaslach

Réflexion pour la mise en place de produits plus locaux au sein de la cantine scolaire.

Collège de la Haute-Bruche

Le chef restaurateur du collège propose très régulièrement des produits locaux et bio.

CeA

Elle a mis en place des formations au végétarien et à la réutilisation des restes, pour ses chefs de cuisine en 2017.

Orbey

La commune a mis en place une alimentation 100 % bio et locale sur son territoire.

* QUELQUES RESSOURCES UTILES

Loi EGalim : agriculture.gouv.fr

Loi Climat & Résilience : www.ecologie.gouv.fr

Démarche Lycée en Transition de la Région Grand Est : www.grandest.fr

Réseau Mon Restau Responsable : www.monrestauresponsable.org, qui propose un outil d'auto-évaluation pour les restaurants collectifs

Le Club des Territoires, Réseau Un Plus Bio : ressources, rencontres nationales, guides pour la restauration collective et l'alimentation durable : www.unplusbio.org

Banque de ressources du RnPAT : rnp.at.fr

Label « Territoires de commerce équitable » : www.territoires-ce.fr

ADEME : freins et leviers pour une restauration collective scolaire plus durable.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.B - Développer les circuits alimentaires de proximité

AGR.C - Développer le stockage et la transformation locale via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

DEC.A - Collecter et valoriser les biodéchets

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités





ACTION 02
AGR.B

DÉVELOPPER LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

2022 : création d'un partenariat entre les collectivités et la chambre d'agriculture pour le développement des circuits-courts

2023 : lancement de la concertation entre collectivités pour la mise en place d'un outil mettant en lien producteurs et consommateurs

2024 : lancement effectif de l'outil et campagne de communication en faveur des circuits courts

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes

Associations locales (comité des fêtes, association des commerçants, animation jeunesse...)

Producteurs et distributeurs

LES PARTENAIRES

Communautés de Communes et offices de tourisme

PETR

Chambre d'agriculture

FDSEA

>> ENJEUX

Les commerces de proximité alimentaires installés en milieu rural font face à des difficultés pour se maintenir. À cela s'ajoute la problématique du vieillissement de la population qui crée des difficultés à se déplacer pouvant entraîner une précarité alimentaire.

À travers cette action, les élus souhaitent promouvoir les circuits courts du territoire, en lien avec leur stratégie économique et le soutien à la filière agricole locale dynamique. Ceci permettra au grand public, habitants et touristes d'accéder de manière simple aux produits locaux et à des services variés, dans le respect des sols. De plus, ces espaces de vente alimentaire de proximité dynamisent la vie locale et peuvent permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments conviviaux.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Il s'agit au travers de cette action de valoriser la production locale, de saison et de qualité, par le soutien d'initiatives locales, de promotion et de développement de commerces et marchés locaux de terroir. Il peut s'agir d'un levier vers une agriculture plus raisonnée, donc de qualité supérieure.

La mise en place d'une plateforme web de mise en lien entre producteurs et consommateurs, sur le type Carte Carotte ou Bienvenue à la Ferme, serait un outil intéressant. Une communication ciblée de promotion des produits de saison et sur les liens entre alimentation, santé et environnement est un levier de sensibilisation de la population et de soutien aux producteurs locaux. Cette action pourrait être approfondie par un outil de sensibilisation de type « Fresque de l'Alimentation », en cours de développement à Strasbourg.



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Soutenir le développement de circuits courts pour diversifier les modes de distribution sur le territoire et renforcer l'offre locale.

- ✓ Étudier le maillage en termes de distribution de produits locaux sur le territoire et faciliter l'installation de nouveaux distributeurs dans les zones carencées. Le territoire dispose de plusieurs points de vente de proximité. Toutefois, les services ne sont pas équivalents sur l'ensemble du territoire donc un des premiers axes de travail viserait à identifier le potentiel développement des filières locales en caractérisant les besoins.
- ✓ Aider les producteurs et acteurs locaux dans leurs projets, individuels ou collectifs, de « vente directe ».
- ✓ Les collectivités peuvent apporter leur soutien de différentes façons : montage de projet, mise à disposition de locaux, services d'expertise, étude de marché, mise en relation, promotion du lieu, etc.
- ✓ Aider au développement de la vente pour les nouvelles installations agricoles maraîchères.

Valoriser les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs.

Promouvoir les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs (habitants, usagers de la restauration collective, professionnels de la restauration) peut prendre plusieurs formes :

- ✓ communiquer sur l'impact des choix alimentaires en matière de changement climatique,
- ✓ favoriser les actions de communication et de promotion visant à créer du lien entre l'offre alimentaire du territoire et les consommateurs,
- ✓ promouvoir les circuits courts et les produits locaux auprès des consommateurs (ex. : visites à la ferme, animations scolaires, fresque de l'alimentation, documents et supports pédagogiques...), y compris dans la grande distribution
- ✓ mettre en valeur le patrimoine alimentaire local et favoriser l'émergence d'une « culture agricole » liée au territoire, notamment en direction des jeunes, à travers la mise en place d'actions ou de supports pédagogiques innovants,
- ✓ mettre en place des animations et élaborer des supports pédagogiques visant à sensibiliser la population, locale et touristique, à l'agriculture durable et au patrimoine alimentaire local (ex. : édition d'annuaires de producteurs locaux en vente directe, déploiement de signalétique, mise en place d'une marque territoriale...),
- ✓ créer une plateforme web permettant de faire le lien entre producteurs et consommateurs. Elle aura pour objectif de recenser le nombre de producteurs du territoire et de faciliter l'achat-vente en direct ou via point de vente (marchés locaux, AMAP).

>> AMBITION

Installation d'au moins **4 marchés de producteurs par Communauté de Communes**. Mise en place d'un outil de lien entre producteurs et consommateurs.

>> FINANCEMENT

État via le plan de relance.

Les fonds européens via le Programme LEADER.

Banque des territoires : définir et mettre en œuvre un PAT - Programme Petites villes de demain.

Région Grand Est : créer ou aménager des locaux de proximité (FRACOP).

>> EXEMPLES

Marchés de producteurs

- Scharrachbergheim-Irmstett : une fois par mois
- Wasselonne : le vendredi après-midi
- Altorf : le mercredi matin
- Dorlisheim : le jeudi après-midi
- Duppigheim : le vendredi de 15h à 19h

Ventes à la ferme

Drive fermier de Schirmeck.

Magasins de producteurs

Projet de Flexbourg d'ouvrir un local, un point de vente alimentaire qui s'ouvrirait plus largement à un lieu de rencontre avec l'organisation de divers événements.

La commune de Wildersbach a ouvert un espace de vente et s'est appuyée sur un questionnaire pour sonder ses administrés pour mieux connaître les besoins.

Réseaux et associations de type AMAP

Rhénamap : réseau de consommateurs et producteurs responsables en sud Alsace, avec un outil qui centralise les informations sur les lieux de distributions et les producteurs.

La Ruche qui dit oui : vente directe de producteurs à Ergersheim et à Rosheim.

Outils

Carte interactive des approvisionnements en circuits courts (livraison de paniers, vente à la ferme, marchés, magasins coopératif) de la Métropole de Strasbourg.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.A - S'appuyer sur la restauration scolaire et collective pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité

AGR.C - Développer le stockage et la transformation locale via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

locavor.fr - www.cartecarotte.fr - www.bienvenue-a-la-ferme.com - laruchequiditoui.fr
www.rhenamap.org - https://fresquealimentation.org - www.produitsfermiersmontagne.com
Label « Territoire de commerce équitable » : www.territoires-ce.fr
La banque de ressources du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux : rnpat.fr
Opération « Petites villes de demain » dans la ComCom de la Vallée de la Bruche



ACTION 03
AGR.C

DÉVELOPPER LE STOCKAGE ET LA TRANSFORMATION LOCALE VIA UNE PLATEFORME DE COLLECTE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE FRUITS ET LÉGUMES

PRIORITÉ + + + +

COÛT €€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

>> ÉTAPES

2023 : discussion entre les collectivités et les groupements pour définir un/des projets ambitieux

2024/25 : lancement officiel du projet et construction de la structure

À terme, cette plateforme couplée avec les autres actions concernant l'agriculture peut être incarnée par un plan alimentaire territorial.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Groupements de producteurs

LES PARTENAIRES

Collectivités

Département

Chambre d'agriculture d'Alsace

Restauration collective (écoles, cuisines centrales, collèges, lycées, restaurant d'entreprise, EHPAD)

Points de ventes alimentaires

>> ENJEUX

L'échelle d'action, les compétences, la responsabilité et la légitimité démocratique des collectivités territoriales leur confèrent une position privilégiée pour construire des projets de résilience alimentaire. Plusieurs critères de résilience des systèmes alimentaires peuvent être repérés : diversité, autonomie du territoire, modularité et connectivité du système alimentaire, redondance, cohésion des acteurs.

En ce sens, le projet de développer une ou plusieurs plateformes de collecte, de transformation et de commercialisation de fruits et légumes permet de reterritorialiser le système alimentaire. Cet outil d'interface entre producteurs et consommateurs est un levier pour stimuler la demande, l'offre agricole et le foncier de façon croisée.

L'enjeu principal consiste à trouver un ou des porteurs de projets, pour passer de l'idée à l'action concrète.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Le développement du stockage et de la transformation locale passe par l'amélioration de l'organisation collective de la filière au prisme de l'outil choisi.

Il implique d'étudier le foncier disponible pour la mise en place d'une plateforme de collecte et transformation, ainsi qu'un espace de vente.

Cette plateforme peut concerner les maraîchers, un collectif d'éleveurs, un moulin pour la confection de pain, des céréaliers, etc.

Deux types de structures se préfigurent :

- ✓ un ensemble de petites plateformes de stockage, de transformation et de commercialisation sur le territoire (Pressoir associatif, Bouilleur de cru...),
- ✓ une structure de plus grande ampleur, regroupant plusieurs dizaines de producteurs, avec un rayonnement au-delà du territoire.

Ces deux types de structures ne sont pas forcément antagonistes, elles peuvent être complémentaires tant sur les producteurs mobilisés que les débouchés (ventes directes jusqu'à la grande distribution).

Un accompagnement fort par la Chambre d'Agriculture et une mobilisation au travers des différents groupements et associations de filières (dont la FDSEA) est à prévoir.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Une 1^{ère} étape est de repérer des porteurs potentiels d'une ou de plusieurs structures de légumerie/conserverie (Emmaüs, Ferme Maurer, etc.). En parallèle doit être mené un repérage des besoins des maraîchers et producteurs locaux qui pourraient être intéressés. Cela permet le lancement d'une étude d'opportunité dans l'optique de créer une structure collaborative de transformation de produits bruts.

Une fois les porteurs et producteurs repérés, une concertation doit être menée, avec des clients potentiels (citoyens, organismes de restauration collective, espaces de vente) pour s'accorder sur les produits à fournir et les quantités. Cela peut être fait par le biais d'une étude technique et de marché local.

La Chambre d'agriculture est prête à accompagner la réalisation du projet. Cette démarche appuie et facilite l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, qui trouvent une capacité de vente au-delà de la saison de récolte et donc un lissage de l'achat toute l'année. Les agriculteurs y trouvent alors un intérêt dans l'investissement partagé, la vente directe en réduisant le nombre d'intermédiaires et donc l'augmentation de leurs marges tout en assurant une vente à l'année. D'un point de vue écologique, cela permet d'avoir de la transformation plus locale et réduit ainsi les coûts à l'achat pour une rémunération égale voire supérieure des producteurs. La plateforme Emmaüs de Bénerville a déjà ce projet en réflexion, pour lier avec la problématique de l'insertion.

>> AMBITION

Ouverture d'au moins 2 structures sur le territoire : **une légumerie/conserverie et une plateforme de stockage et conditionnement** plus vaste, pour la restauration collective, la grande distribution et/ou au détail. Avant 2027.

>> FINANCEMENT

FEADER « diversification PCAE pour le soutien à la création d'activités de diversification dans les exploitations agricoles »

Fonds européens de type **LEADER et FEDER**

Région (Climaxion) : www.grandest.fr

Banque des territoires : aides-territoires.beta.gouv.fr

>> EXEMPLES

Wittenheim

Terra alter légumerie sociale et solidaire
www.terraalter.org/projet-alsace

la Broque

Atelier de jus de pommes créé dans les années 1980. Chacun des 600 adhérents peut donner ses pommes et utiliser les pressoirs disponibles pour obtenir un jus provenant uniquement du verger choisi. 120 000 L sortent chaque année. Des animations pédagogiques sont possibles sur le site : www.culturefruitierehautebruche.fr

✦ QUELQUES RESSOURCES UTILES

Formation « Transformation alimentaire : facteurs clés de succès et interaction avec les Plans Alimentaires Territoriaux » : <https://www.reseaurural.fr>

Les Plans Alimentaires Territoriaux : agriculture.gouv.fr

Retour d'expérience d'un projet de légumerie : www.banquedesterritoires.fr



ACTION 04
AGR.D

AGIR SUR LE FONCIER ET LES CULTURES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE

PRIORITÉ + + +

COÛT € € € €



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

2021 : approbation du SCoT Bruche Mossig

2021/22 : sensibilisation des communes au sujet de l'agriculture durable et de l'outil PLU

2026 : chaque revoyure de PLU inclut des prescriptions liées à l'agriculture durable dans ses zones A, en même temps que d'appliquer le principe de zéro artificialisation nette

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Agriculteurs, Communes, Communautés de Communes)

LES PARTENAIRES

SAFER

Chambre d'agriculture

Terre de liens

Réseau des Jeunes Agriculteurs

EPF Alsace

Syndicat des eaux

Associations foncières pastorales

PETR (SCoT)

ADEUS

>> ENJEUX

La pérennisation de l'agriculture passe essentiellement par la préservation de la qualité écologique des sols et de l'eau et par la lutte contre l'étalement urbain. En effet, les zones urbanisées, les espaces naturels agricoles et forestiers sont intimement liés. La question foncière est ici centrale car elle détermine l'équilibre à trouver entre ces différents espaces. Dans ce cadre, les collectivités disposent des compétences légales et des outils juridiques qui permettent de pérenniser le foncier agricole tout en permettant le développement urbain et la protection des zones naturelles. À cela s'ajoute la problématique de l'accès au foncier, frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs.

L'enjeu principal est donc de bien articuler ces thématiques au travers du prisme de la planification territoriale, à cet égard le SCoT et le PLU/i en sont les outils privilégiés. Le levier du foncier et sa bonne gestion, au regard de la question paysagère liée à la politique forestière et agricole permet une vision partagée, cohérente et globale, plus respectueuse de l'environnement.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette fiche-action est d'utiliser l'outil foncier pour un développement harmonieux de l'agriculture. Il s'agit de valoriser l'existant et de sensibiliser tous les acteurs du territoire aux différents outils à disposition pour améliorer la production et mieux prendre en compte l'impact environnemental des installations. 5 points spécifiques sont traités :

- ✓ pérenniser le foncier agricole dans les documents d'urbanisme,
- ✓ mettre en place un suivi du foncier et du bâti agricole,
- ✓ utiliser les baux environnementaux,
- ✓ sensibiliser les propriétaires fonciers, les exploitants et les élus aux enjeux de la transmission des exploitations et de l'agroforesterie,
- ✓ expérimenter pour développer une agriculture plus durable.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Valoriser le foncier agricole dans les documents d'urbanisme

Depuis la loi SRU de 1999, (Solidarité et renouvellement urbain), les collectivités sont dotées d'une capacité de planification stratégique accrue. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sa variante intercommunale le PLUi concourt à la gestion économe de l'espace. L'élaboration, la discussion et l'adoption des documents d'urbanisme (PLU et SCoT) offre une excellente occasion d'engager une réflexion et de prendre des décisions sur la pérennisation des activités agricoles. Dans

cette perspective, il convient de réunir les acteurs de l'agriculture et les responsables de l'urbanisme pour identifier les activités agricoles et décider de l'utilité des leviers réglementaires pour protéger l'environnement et l'activité agricole (PLU/ENS/PAEN/BRE).

- ✓ Participer systématiquement à la concertation en amont lors de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme afin de prendre en compte les enjeux agricoles.
- ✓ Organiser des formations pour les élus et les agents sur les enjeux agricoles et sur les différents outils fonciers disponibles.
- ✓ Réaliser une cartographie des espaces agricoles à protéger.

Exemple : PLUi de l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Mettre en place un suivi du foncier et du bâti agricole

La connaissance et le repérage des espaces susceptibles de muter (de changer de destination) sont un préalable à toute action de préservation. Cette action permet ainsi de mieux connaître les terres et les bâtiments agricoles du territoire et d'anticiper les difficultés liées au foncier (installation, transmission d'exploitations). Elle peut aboutir à la création d'un observatoire du foncier et des bâtiments agricoles.

- ✓ Monter un partenariat technique avec la SAFER qui suit l'ensemble des transactions de terrains agricoles.
- ✓ Organiser le suivi à l'échelle du PETR, mutualiser les moyens et favoriser l'élaboration d'une stratégie agricole coordonnée.

Exemple : outil de veille foncière développé par la Région Nouvelle Aquitaine

Utiliser les baux environnementaux

Le bail environnemental vise à imposer des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne. Par cette forme particulière du bail un propriétaire d'une terre (bailleur) loue à un agriculteur (preneur) en imposant certaines conditions de respect de l'environnement, généralement sur la base d'un plan de gestion. Ce bail permet au propriétaire bailleur de préciser et contractualiser avec des exploitants les conditions environnementales de l'exploitation du sol et d'autres ressources environnementales afin de les préserver et d'en permettre une exploitation durable. Le bail environnemental peut être utilisé dans deux grands types de situations :

- ✓ lorsque le bailleur est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement,

- ✓ lorsque les parcelles sont situées dans des zones à enjeu environnemental.

Sensibiliser les propriétaires fonciers, les exploitants et les élus aux enjeux de la transmission des exploitations et de l'agroforesterie

Dans quelques années, la majorité des agriculteurs seront à la retraite donc de nombreux hectares devront trouver reprenneur. Or dans le même temps, le nombre de nouvelles installations continue de baisser. La transmission des terres agricoles relève de divers enjeux - humains, économiques, fiscaux et juridiques - qui nécessitent une préparation.

- ✓ Favoriser l'appropriation par tous les acteurs locaux de l'enjeu que représente la transmission/ reprise des fermes et en faire une question d'intérêt général pour l'avenir du territoire. Les élus ont un rôle particulièrement important, de « facilitateurs », dans les dynamiques de transmission sur le territoire, ils peuvent d'appuyer sur les structures labellisées « Points accueil installation transmission » (PAIT).

- ✓ Accompagner les cédants et les porteurs de projets agricoles en s'appuyant sur des formes innovantes et solidaires de transmission et d'accès au foncier.

- ✓ Promouvoir les pratiques agroforestières, permettant d'améliorer la production des parcelles tout en optimisant les ressources et en améliorant la biodiversité et la reconstitution de la trame écologique : à ce titre, la constitution d'un groupe de travail pérenne, réunissant des acteurs mobilisés sur la préservation du foncier agricole, semble souhaitable.

- ✓ Enfin, les collectivités du PETR peuvent s'engager plus dynamiquement en montant un projet de régie agricole (communale ou intercommunale) dont les potentiels et points de vigilance sont discutés ici. Ce projet peut lui-même donner lieu à la mise à disposition d'une ferme-relais pour tester un nouveau modèle agricole et économique.

Expérimenter pour développer une agriculture plus durable

De nombreuses initiatives existent sur le territoire et ailleurs pour permettre une agriculture plus durable, passant par des alternances de cultures. Parfois, se baser sur des techniques anciennes permet de redonner de la vie et de la fertilité au sol et donc améliorer très fortement les rendements, notamment fourragers. Une bonne communication entre les agriculteurs du secteur, par filière et des agronomes serait un premier levier de progrès.

>> AMBITION

Objectif d'augmentation forte de la part d'agriculture durable sur le territoire, notamment par la prise en compte du sujet dans les PLU.

>> FINANCEMENT

Aide à l'investissement allant jusqu'à 100 000 € pour le passage à l'agroforesterie.

Formations assurées par le CAUE sur les enjeux de foncier agricole (volet sensibilisation).

Financement **LEADER**

Outils ZAP (zone agricole protégée) et **PAEN** (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) : territoiresbio.fr

Appels à projet **FEDER**

>> EXEMPLES

Wildersbach

La Ferme de la Perheux

L'Observatoire du foncier agricole du Cœur Entre-deux-Mers : www.coeurentre2mers.com

Pau Béarn Pyrénées

PLUi de l'agglomération

Saâles

Exploitation de Jean Vogel et expérimentations d'une culture de type mennonite. Production fourragère de 10 t par hectare.

Projet CarbonThink sur l'identification des bénéfices de mesures environnementales pour l'agriculture : www.cerema.fr



📌 QUELQUES RESSOURCES UTILES

Rapport Terres de Liens « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales » : ressources.terredeliens.org

Guide pratique SAFER « Installations agricoles de proximité, quels rôles pour les collectivités ? » : www.afaup.org

Préservation du foncier et dynamisation du tissu agricole, un article méthodologique publié en ligne par Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine : pqn-a.fr

Plateforme régionale du foncier (Grand Est) : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Un observatoire du foncier agricole, quels points de vigilance et quelles possibilités d'action ? : pqn-a.fr

Publications du Club PLUi Grand Est : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Publications du Réseau Terres en Ville : terresenvilles.org

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.B - Développer les circuits alimentaires de proximité

AGR.C - Développer le stockage et la transformation locale via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

DEC.A - Collecter et valoriser les biodéchets

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

ENE.D - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



ACTION 05 AME.A

LIMITER ET RÉDUIRE L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS, VÉGÉTALISER

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Fin 2021 : mise en œuvre du SCoT

2022 : supports pédagogiques et création d'évènement liés au SCoT sur l'intérêt de végétaliser

Dans le cas typique d'une évolution du PLU, l'étape 2 pouvant se réaliser hors PLU :

- 1) voir dans les PLU la prise en compte de la végétalisation (thermographie aérienne, taux de minéralisation),
- 2) identifier pour chaque commune les éléments à modifier : zones, types de sol, types de végétalisation, toits à végétaliser, perméabilisation, voirie / accompagnement par du BE, agences d'urba, en régie si moyens dédiés, mutualisation à l'échelle intercommunale,
- 3) définir les coefficients de biotope et les règles et préconisations.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes, PETR (SCoT), EPCI (selon compétence + mutualisation)

LES PARTENAIRES

Bureaux d'études + ADEUS, Commissions fleurissement, Citoyens, Agence de l'eau, Région, ADEME, CAUE, Association haies vives



>> ENJEUX

Le développement fort de l'urbanisation et de la minéralisation des sols, notamment en fond de vallée et en plaine, perturbe les relations entre les milieux naturels, limite la circulation des espèces et réduit les zones d'habitat et de reproduction créant un appauvrissement de la biodiversité et une fragilisation des écosystèmes sur l'ensemble du territoire.

De même, la réduction de la perméabilisation empêche le renouvellement des nappes phréatiques, tout en créant un effet d'îlot de chaleur dans les zones urbanisées.

Dans ce cadre, la végétalisation est un levier répondant à ces enjeux tout en améliorant le cadre de vie. Dans un contexte de sobriété foncière, l'atteinte de cet objectif nécessite un arbitrage complexe entre la création d'espaces végétalisés et les besoins liés à la création de logements, de locaux d'activité et d'équipements.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de l'action est triple : il s'agit de lutter contre les îlots de chaleur en zone urbanisée, améliorer le cadre de vie des habitants et préserver la ressource en eau. Cette action est ainsi fortement corrélée avec les actions «Préserver la trame verte & bleue» ainsi que «Mettre en place une gestion écologique de la ressource en eau». Elle se concentre principalement sur les zones urbanisées.

L'action se découpe en trois axes complémentaires :

- ✓ **Axe 1 :** empêcher la minéralisation, principalement via la planification urbaine réglementaire et opérationnelle.
- ✓ **Axe 2 :** déminéraliser, en étudiant précisément les lieux les plus propices et dans la mesure du possible acceptés par la population.
- ✓ **Axe 3 :** accompagner la végétalisation avec des espèces/essences plus résilientes aux changements climatiques.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Dans cette action, le préalable fondamental est de positiver l'intérêt de la végétalisation et de la déminéralisation pour les élus et habitants ; parler des différents intérêts de la démarche et non de la perte d'équipements que celle-ci pourrait engendrer.

Une sensibilisation des élus et des citoyens est alors à mettre en œuvre comme travail de fond, de manière pédagogique, en préalable à toutes les actions. Le coercitif doit être un levier d'accélération et de respect de la réglementation. D'un point de vue plus technique, l'objectif est de garder un équilibre entre l'urbanisation et les espaces de végétalisation.

✓ Axe 1 : empêcher la minéralisation

Le réflexe de non-minéralisation n'est pas encore ancré dans les mentalités. Les capacités règlementaires pour empêcher la minéralisation à outrance sont intégrées dans le SCoT avec le principe de zéro artificialisation nette pour répondre au Plan Biodiversité lancé par le gouvernement en 2018.

Le PLU est ici le levier principal des communes, que ce soit pour leur propre foncier mais également pour orienter le citoyen. Une information auprès des mairies, via la mise en œuvre du SCoT à partir de fin 2021, pour trouver et définir techniquement l'intégration de cette problématique.

Des séminaires dédiés et des fiches pratiques peuvent être mises en place par le PETR, accompagné par des bureaux spécialisés.

✓ Axe 2 : déminéraliser les espaces artificialisés

Comme pour l'axe précédent, la sensibilisation de chacun est un pré-requis primordial, en montrant l'intérêt de la végétalisation par rapport à la création d'un nouvel équipement. Par exemple :

- aspect esthétique,
- cadre de vie plus sain, donc une attractivité de la commune,
- réduction des îlots de chaleur,
- protection de la biodiversité,
- activité ludique (jardins familiaux, concours de fleurissement incluant des fleurs sauvages, ateliers pour les enfants),
- ombrage durant les marchés et autres fêtes foraines, très utile pour les personnes âgées et les enfants notamment,
- exemplarité de la commune,

- création d'arbres de naissance, permettant également de responsabiliser chaque citoyen et d'apporter un côté affectif à la nouvelle végétalisation.

Un travail avec les agriculteurs sur la pertinence de créer des haies à des fins de biodiversité peuvent également montrer l'exemple ; l'association Haies Vives pourrait être accompagnateur de la démarche. Un travail avec les associations des commerçants (dont les fleuristes) avec les citoyens pourrait être mené pour embellir les espaces minéraux.

Une première étape serait une démarche de recensement des espaces gérés par la commune, afin de déterminer les lieux pertinents à déminéraliser (délai de voirie, cours d'école, etc.) et de faire accepter la mesure de manière plus efficace par la vision d'un plan global. Ce recensement pourrait être appliqué sur les terrains privés également. Une action d'animation auprès des communes pourrait être organisée, typiquement un atelier de cartographie participative.

Ensuite il faudrait prioriser les espaces et réaliser une étude pour engager les travaux sur les secteurs prioritaires à enjeux. Dans les zones difficiles à déminéraliser, typiquement les venelles, les plantes grimpantes peuvent créer une verdure, un léger ombrage et un côté patrimonial. Les ABF sont très ouverts à ce sujet.

Le centre-ville n'est pas le seul espace à considérer, les zones pavillonnaires également même si la pédagogie doit être beaucoup plus forte en raison de la présence de jardins privés dans ces zones. Attention aux lieux accueillant de l'évènementiel qui doivent être traités de manière particulière et concertée.

Le levier de la compétence voirie est exemplaire de par sa visibilité et sa surface importante. Également les équipements publics. Une acquisition de foncier peut également être faite.

✓ Axe 3 : accompagner la végétalisation avec des espèces/essences plus résilientes aux changements climatiques

La question de l'espèce ou de l'essence choisie est primordiale afin d'éviter la perte de la ressource en eau. Des éléments sont définis au sein de la fiche «Mettre en place une gestion écologique de la ressource en eau».

Beaucoup de parcs naturels régionaux, dont les 2 alsaciens, proposent des guides de choix à destination des communes et privés. Ces choix de végétalisation peuvent d'ailleurs être intégrés dans les PLU (dans l'OAP).

Outre des guides de choix, le fleurissement et notamment les concours peuvent intégrer des critères environnementaux :

- adaptation et intégration aux contraintes du site et à l'environnement,
- économie des ressources en eau et récupération des eaux de pluie,

- utilisation de la pleine terre,
- utilisation d'engrais verts, non utilisation de produits phytosanitaires,
- réemploi de matériaux et d'objets.

Les couloirs de biodiversité doivent ici être pris en compte, pour le choix des essences et des emplacements.

>> AMBITION

L'objectif est d'augmenter fortement le nombre d'arbres et végétaux sur les surfaces urbanisées. Un plan de **10 000 plantations supplémentaires** nettes sur la période référence, dont 50% en zone urbaine, est atteignable. Objectif de 100% des PLU cherchant une végétalisation de leurs zones U/AU.

>> FINANCEMENT

L'Agence de l'eau lance très régulièrement des Appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt.

Appel à projets Urbanisme Durable 2021 du Conseil Régional Grand Est (fin nov 2022) - nature en ville, désimpérisation.

Aide du Conseil Régional « Porter des investissements dans les espaces urbains structurants » dont végétalisation - subvention entre 200 000 € à 500 000 € par projet.

>> EXEMPLES

Eurométropole de Strasbourg

Micro-trame verte & bleue

Wasselonne et Marlenheim

Arbres de naissance avec cérémonie dédiée et signalisation

CC de Kayersberg

Travail de choix d'essences et espèces

Lutzelse

Programme de plantation d'arbres dans la ville :

Dorlisheim

Concours de fleurissement incluant des fleurs sauvages

Concours agroforesterie 2021 : haies-vives-alsace.org

Strasbourg ça pousse : www.strasbourgcapousse.eu

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

BAT.A - Proposer un parcours rénovation (information, financement) pour les particuliers

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain



✱ QUELQUES RESSOURCES UTILES

librairie.ademe.fr - www.parc-ballons-vosges.fr - www.parc-vosges-nord.fr

En général, les parcs naturels régionaux sont très actifs sur ces sujets et proposent des accompagnements techniques et documentations très fouillés.

Plateforme pour la biodiversité Grand Est : biodiversite.grandest.fr

Association haies vives pour l'agriculture

Guide « Pour plus de biodiversité, plantons local » réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourgcapousse.eu

Arbo Climat : un outil d'aide aux projets de plantation en milieu urbain - www.arbre-en-ville.fr

Lien très fort avec le SCoT et avec la fiche « Trame Verte et Bleue » et la fiche « Gestion de la Ressource en Eau »



ACTION 06
AME.B

RÉNOVER ET OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

>> ÉTAPES

2021 : arrivée du Conseil en Énergie Partagé au PETR

2023 : liste exhaustive des matériels lumineux sur les 68 communes

2030 : 100% du parc en LED

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes

EPCI pour les commandes groupées

LES PARTENAIRES

PETR et EPCI (conseil en énergie partagé)

État pour le financement

Association Française de l'éclairage



>> ENJEUX

Plus de la moitié du parc de luminaires en France est composée de matériels obsolètes et énergivores : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure (environ 1/3 du parc) et 40% des luminaires en service ont plus de 25 ans. Dans les communes, l'éclairage public est le second poste de dépense énergétique après le chauffage et l'éclairage intérieur des bâtiments. En cette période de contraintes budgétaires pour les collectivités, l'éclairage public peut être vecteur d'économies d'énergie et financières et peut également respecter davantage l'environnement et participer à la réduction des nuisances lumineuses auxquelles sont de plus en plus attachés nos concitoyens.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Il s'agit d'améliorer le parc d'éclairage existant en continuant les efforts entrepris depuis quelques années sur le renouvellement du parc en LED et l'optimisation de ces éclairages. Plusieurs leviers seront utilisés : réalisation d'un état des lieux pour préciser les priorités, partage des expériences des communes, renouvellement du parc de luminaires, commandes groupées pour profiter d'une économie d'échelle.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Il y a nécessité d'avoir une vision globale et à moyen/long terme, à court terme l'investissement nécessaire étant très important.

✓ Inciter la réalisation d'un état des lieux

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances des élus et techniciens, la réalisation d'un inventaire de l'existant (technique, sécuritaire, énergétique) est indispensable pour définir les axes d'améliorations du patrimoine d'éclairage public. Plusieurs outils sont à leur disposition :

- l'outil OPEPA,
- un cahier des charges de diagnostic fourni par l'ADEME pour les collectivités dans leur demande de prestation,
- l'assistance du CEP,
- des visites organisées dans les entreprises fournissant des matériels, par exemple CityLum.

✓ Améliorer le parc existant

- Équiper les armoires de commande avec des horloges astronomiques et installer des détecteurs de présence quand cela est possible.
- Accélérer la dynamique de réhabilitation du parc en LED, en quantité d'équipements mais surtout en qualité.
- Lors du changement des systèmes d'éclairage, il est préconisé de lancer une étude d'éclairement afin d'optimiser

le matériel et les puissances à installer. D'une manière générale, il faut engager :

- 1) une information et une réflexion sur le choix des lampes et des appareillages avec les communes et prévoir un suivi sur les opérations de maîtrise de l'éclairage effectives sur le parc selon plusieurs niveaux de priorité : étude de la nécessité de l'éclairage (réduire de 20%), optimisation des horaires, changement technologique des points lumineux par de la LED permettant un gain significatif, mise en place de la gradation de l'éclairage selon les heures de fonctionnement permettant des économies supplémentaires,
- 2) choisir des réflecteurs à vasque adapté particulièrement lors de changement de technologie,
- 3) optimiser l'orientation des flux lumineux des lampadaires (limiter les nuisances sur la faune et la flore).

Le Conseiller en Énergie Partagé pourra orienter les communes et ainsi d'accélérer le processus d'amélioration du parc existant d'éclairage public.

✓ Valoriser les bonnes pratiques sur l'éclairage public

Une mise en lumière des retours d'expériences sur les communes engagées dans la réduction et l'optimisation de leur consommation de leur

parc de luminaire. Un guide pratique a été édité par AMF-ANCPEN pour les collectivités locales pour illustrer les bonnes pratiques en matière d'éclairage public.

✓ Agir contre la pollution lumineuse et favoriser la trame noire

Identifier les périmètres du réseau écologique (réservoirs/corridors) qui ne comportent pas de blocage à la pollution lumineuse, ce qui ne signifie pas nécessairement des zones totalement noires, d'où la définition de seuil ou bien par une action d'extinction de l'éclairage en cœur de nuit.

✓ Mutualiser l'investissement des installations lumineuses

À l'échelle des Communautés de Communes, faciliter les achats groupés entre communes pour profiter de tarifs plus attractifs sur le matériel.

- Il faut être vigilant sur les offres de relamping proposés par certaines entreprises avec des équipements non adaptés et des garanties bien trop courtes.
- La mise en place d'une politique d'extinction de l'éclairage nocturne doit veiller à la longueur du processus de concertation pour s'assurer de prendre en compte toutes les craintes et remarques des habitants.
- Travailler les arguments en faveur de l'extinction (sécurité, biodiversité, santé, ...).



ACTION 07
BATA

PROPOSER UN PARCOURS RÉNOVATION (INFORMATION, FINANCEMENT) POUR LES PARTICULIERS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€

2021 2027

>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.1 Renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique
- 2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée
- 3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien
- 4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

- 2021** : définition de la stratégie SARE sur le territoire
- 2022** : définition des modalités de suivi des projets de rénovation avec les référents communaux et mise en place du plan de communication et des supports associés
- 2023-2027** : déploiement du dispositif

>> ACTEURS

- LES PORTEURS**
PETR via l'Espace Info Énergie, Oktave
- LES PARTENAIRES**
Communes, réseau Info Énergie, PIH, ANAH, Région Grand-Est

>> ENJEUX

Le bâti est le premier poste de consommation énergétique du territoire, le potentiel de réduction de la consommation énergétique des ménages est évalué à 65 % à horizon 2030.

Un double défi s'impose : encourager la sobriété énergétique et la rénovation thermique.

L'enjeu est d'inciter et d'accompagner tous les publics, notamment les ménages, à mettre en place des actions de réduction de leur consommation par l'intermédiaire d'une communication simple, directe et adaptée.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette action est de créer les conditions d'accélération de la rénovation chez les particuliers. Les conseils apportés et l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre, le cas échéant, doivent être neutres mais avec une visée de réduction de la consommation énergétique du parc de logements.

Concrètement, il s'agit de proposer un parcours rénovation pour les particuliers, de la sensibilisation à la réalisation. Le parcours doit être simple, communicable et neutre. La notion de guichet unique y est privilégiée.

Ce processus doit être co-construit entre l'organisme d'accompagnement (PETR ou Oktave selon la nature de la rénovation et l'état d'avancement), les partenaires publics (Région, CeA) et privés (artisans).



>> AMBITION

100 % du parc en LED d'ici 2030.

100 % des communes bénéficiant d'une régulation de leurs luminaires d'ici 2030.

>> FINANCEMENT

État français via la DSIL ou la DETR / Certificats d'économie d'énergie / Banque des territoires - PRUAM / Guide pratique du SRECE sur les aides à la rénovation de l'éclairage public.

>> EXEMPLES

De nombreuses communes sur le territoire ont bénéficié du plan lumière entre 2015 et 2018 et du programme de valorisation via les certificats d'économie d'énergie.

Dorlisheim

Système global de régulation de lumière sur la commune www.bruche-mossig.fr

Duttlenheim

99% de son parc en LED : www.bruche-mossig.fr

Dangolsheim est le seul village du territoire labellisé Villes et villages étoilés délivré par l'ANCPEN. 7 autres communes du département sont concernées dont Strasbourg et Schiltigheim.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités

✚ QUELQUES RESSOURCES UTILES

L'ADEME propose un Outil de prédiagnostique en éclairage public (OPEPA) sous forme d'une application Internet. OPEPA permet aux collectivités locales d'identifier des solutions performantes de rénovation de leur installation avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées.

Guide pratique AMF-ANCPEN pour les collectivités locales : www.anpcpen.fr

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

La simplification du parcours d'un porteur de projet de rénovation est tributaire des politiques nationales et locales, mais peut faire l'objet d'une attention particulière par la mise en place de certaines actions clés :

✓ La mise en place d'un guichet unique de l'habitat

Dans la perspective de massifier et augmenter la performance des bâtiments rénovés, ce premier échelon d'aide consiste à centraliser les prises de rendez-vous concernant l'habitat via un numéro/ un site web unique, afin de développer une connaissance plus précise, car centralisée, du nombre de projets de rénovation sur le territoire.

Ce guichet unique pourra également être la porte d'entrée des particuliers sur les problématiques comme le droit au logement, l'aide juridique pour les conflits bailleur / locataire, la copropriété, l'urbanisme, la fiscalité de l'habitat, etc. afin de renvoyer vers les bons opérateurs selon le sujet.

✓ Définir un processus simple et clair d'accompagnement des particuliers

Le processus d'accompagnement par le conseiller Info Énergie et Oktave, en lien avec l' élu local le cas échéant, doit être partagé et clair pour qu'il puisse être le plus neutre et efficace possible.

Parmi les éléments de processus, l'on peut citer :

- la commune, le PIH et le PETR comme première porte d'entrée, tout comme le numéro unique 0808 800 700 pour relayer vers le conseiller Info Énergie qui réalise ensuite un rendez-vous de deuxième niveau,
- mise en relation avec des artisans, transmission de documentations techniques relatives au projet. Transmission du dossier vers Oktave pour les projets de rénovation globale. Relecture des devis par le conseiller Info Énergie,
- suivi du dossier et déroulement des travaux. Travail en collaboration entre le conseiller Info Énergie, Oktave et la commune.

✓ Sensibiliser et communiquer sur la rénovation énergétique

L'objectif est que chacun puisse trouver le bon interlocuteur pour avoir une information pertinente et adaptée. Le lien vers le conseiller Info Énergie est donc l'objectif principal, tout comme l'invitation à des événements de sensibilisation.

> PLUSIEURS OUTILS DE COMMUNICATION

Au niveau des mairies :

- site internet des mairies : référencement du PETR et lien internet,
- bulletins municipaux avec infos et lien vers le site,
- référent Climat-Air-Énergie communal.

Au niveau du PETR :

- mise en place d'animations sur le territoire (balades thermiques, instant Eh !, participation à des forums et événements larges, etc.),
- guichet unique pour harmonisation et simplification de l'information venant d'acteurs différents (Région, ADEME, artisans, État),
- fiches techniques et guide des aides financières.

> FICHES TECHNIQUES ET GUIDES

- Guide d'état des lieux de la rénovation.
- Fiches techniques didactiques (voir PETR Bourgogne Sud).
- Guide pédagogique sur l'échelonnement des travaux.
- Fiche de synthèse des aides au financement et sa mise à jour.
- Liste d'artisans certifiés RGE.
- Livret d'économie d'énergie avec calcul des gains d'énergie après rénovation.
- Fiche de calcul du retour sur investissement après rénovation et valorisation de l'habitat.

✓ La mobilisation des artisans RGE

La dynamique de rénovation est aujourd'hui freinée par l'insuffisance des capacités de traitement des artisans locaux certifiés RGE : la plupart des artisans disposent d'un carnet de commandes bien rempli et rechignent à engager des travaux de rénovation énergétique réputés plus compliqués et chronophages.

Il y a donc un enjeu fort à mobiliser les artisans classiques pour les engager dans la filière de la rénovation, mais aussi à valoriser le travail des artisans RGE déjà engagés. La réalisation de documents de communication simples pour accompagner les particuliers doit ainsi être fait en collaboration avec ces entreprises.

Les collectivités ne sont pas autorisées juridiquement à « recommander » tel ou tel artisan RGE pour des travaux, en revanche il est possible de valoriser les chantiers livrés afin d'exposer les références des artisans concernés.

✓ La réflexion sur la mise en place d'une aide locale à la rénovation

Les aides publiques pour la rénovation, nombreuses et difficilement lisibles, ne sont pourtant pas suffisantes pour motiver le « passage à l'acte » de nombreux porteurs de projets qui abandonnent essentiellement pour des raisons financières leur projet de rénovation énergétique. Les collectivités du territoire peuvent décider, sur délibération, de la mise en place d'une aide aux travaux afin de renforcer ce passage à l'acte, en conditionnant l'octroi de cette aide (par exemple à l'atteinte d'un certain niveau de performance, ou bien sur critères de

revenus). À titre d'exemple, la Communauté de Communes MACS (Landes) octroie aux publics ANAH une enveloppe supplémentaire de 500 € pour l'isolation des combles en biosourcé, ainsi que 50 €/m² (plafonnés à 5 000 €) pour

des travaux de rénovation globale atteignant le niveau BBC ou équivalent. Cet effort ciblé génère une dépense annuelle d'environ 30 k€ pour la collectivité.

>> AMBITION

68 communes participant au plan de communication et au suivi.

500 contacts/an, **300** conseils/an, **100** mises en chantier.

1 000 maisons et **400** logements collectifs par an rénovés.

>> FINANCEMENT

Moyens dédiés au PETR (Conseiller Info Énergie) et à la SEM Oktave.

Financement via le programme SARE.

Programmes CEE pour la mobilisation des artisans.

>> EXEMPLES

Ma Réno Nord Isère Durable

Léonore GAGET - cheffe de projet PLRE
lgaget@cap38.fr

Mon cap énergie - Bassin de Bourg en Bresse

Kevin Delajoud - Chargé de projet énergie
k.delajoud@helianthe.org

PAss'Réno - Val d'Ile d'Aubigné

pass-reno@valdille-aubigne.fr

Regenero - Pays du Gez

Rénofuté - Ardeche méridionale

Kevin Ardail - plateforme07@gmail.com

Service Eco Habitat - Agglomération montargeoise

Christian Monin - service.ecohabitat@gatinaismontargois.com

>> FICHES ACTIONS LIÉES

ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

★ QUELQUES RESSOURCES UTILES

SIG du PETR Bruche Mossig, pour identifier les logements les plus anciens et encore non-rénovés

Publications sur le site de l'ADEME pour le particulier : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers

Rapport « Sichel » pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés

Fiches techniques et guides de l'ADEME et d'organismes associés :

- Guide d'état des lieux de la rénovation
- Fiches techniques didactiques (voir PETR Bourgogne Sud)
- Guide pédagogique sur l'échelonnement des travaux
- Fiche de synthèse des aides au financement et sa mise à jour
- Liste d'artisans
- Livret d'économie d'énergie avec calcul des gains d'énergie après rénovation
- Fiche de calcul du retour sur investissement après rénovation et valorisation de l'habitat.



ACTION 08 BAT.B

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DU PARC PUBLIC TERTIAIRE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Temps préliminaire : sensibiliser les élus, techniciens et usagers à la problématique énergétique et aux bons réflexes à acquérir

Temps 1 : recenser le parc public et identifier les projets

Temps 2 : optimiser et faire évoluer les usages

Temps 3 : planifier les travaux

Temps 4 : engager les travaux et mettre les moyens à disposition

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Propriétaires, communes et acteurs publics, PETR (Conseiller en Énergie Partagé)

LES PARTENAIRES

Intercommunalités, Réseau Info Énergie, Oktave, Bureaux d'études thermiques

>> ENJEUX

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui relativement consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et souvent sous-performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

Au sein même du patrimoine des collectivités, les dépenses énergétiques grèvent parfois lourdement le budget de fonctionnement. Le Plan Climat doit permettre de fluidifier les programmes de rénovation énergétique du bâti public, pour réduire ce poste de dépenses mais également pour assumer l'exemplarité que la puissance publique se doit d'afficher pour impulser une politique énergétique ambitieuse.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

La consommation énergétique des acteurs publics correspond à, en moyenne, 15% des consommations totales et influence environ 50% des consommations.

Aujourd'hui, une grande proportion du parc immobilier public est vieillissant (cf. SCoT et fiches ADEUS) et de nombreux équipements sont amenés à être renouvelés, mais de manière planifiée.

L'objectif consiste à réussir à repérer les éléments les plus urgents, à planifier son action et à faire les meilleurs choix selon les critères fixés, qu'ils soient énergétiques, environnementaux ou financiers.

L'accompagnement est alors nécessaire, d'où le rôle de pivot du conseiller en énergie du PETR Bruche Mossig, afin de dresser le bilan des consommations énergétiques des bâtiments, de proposer des outils de gestion et de planification énergétique et d'accompagner les collectivités dans leurs choix techniques.



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif de l'action est d'être exemplaire sur la rénovation énergétique pour le patrimoine public.

Dans un scénario de transition énergétique pérenne et efficace, la réduction de la consommation d'énergie par la rénovation est la priorité avant même l'achat d'équipements moins énergivores et de systèmes de production d'énergie plus durables.

Mais, les collectivités sont parfois peu armées dans le choix des postes à rénover, aux procédures à mettre en place, aux matériaux à choisir et aux financements externes. Un accompagnement fort par le PETR est ici proposé, à l'échelle globale ainsi qu'au cas par cas selon les problématiques de chaque maître d'ouvrage public.

Il est bien entendu que le travail mené par le PETR en accompagnement des acteurs publics est à dissocier de celui d'un bureau d'études spécialisé, les garanties d'assurance et l'engagement de la structure étant différents.

Une action en 4 étapes est proposée, les 2 premières pour l'ensemble des acteurs publics du territoire, les 2 dernières se rajoutant dans le cas d'un accompagnement renforcé global de la commune ou de cas particuliers.

✓ Étape 1 - Améliorer la connaissance du parc bâti public

- Dresser l'inventaire des bâtiments publics.
- Évaluer leurs consommations d'énergie.
- Réaliser un audit énergétique des bâtiments les plus énergivores.
- Proposer une liste de communes qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé, pour des raisons d'intérêt énergétique, de moyens alloués, de motivation et d'exemplarité.

✓ Étape 2 - Optimiser et faire évoluer les usages

- Mettre en place des actions d'optimisation énergétique du patrimoine bâti (programmation horaire du chauffage, optimisation des courbes de chauffe et équilibrage, détecteurs de présence, ...).
- Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation. Il s'agit de former des acteurs de la collectivité sur la maîtrise de l'énergie, sensibilisation des occupants par des ateliers ludiques permettant de découvrir le fonctionnement du bâtiment et des gestes quotidiens et méconnus pour économiser l'énergie.

Cette étape peut présenter une réduction de la consommation énergétique de 2 à 7%, sans aucun investissement.

✓ Étape 3 - Planifier les investissements par une vision énergétique à moyen terme

- En s'appuyant sur le Conseiller en énergie partagé, définir un programme pluriannuel d'investissement avec 2 échéances : court terme (à 2 ans) et moyen terme (à 5-6 ans). Ce plan comporte une hiérarchisation, ainsi qu'une programmation prévisionnelle des actions envisagées. Il concerne l'ensemble des bâtiments des collectivités (mairie, école, salle des fêtes, équipements sportifs, logements communaux...).
- Identifier et étudier les moyens de financement possibles.
- Informer et impliquer les élus, techniciens et usagers du bâtiment dès la conception des travaux.

✓ Étape 4 - Engager les travaux

- Accompagner à la réalisation d'une action choisie.
- Assister la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation la plus cohérente.
- Conseiller la collectivité lors de la lecture des offres.

>> AMBITION

30 % des bâtiments publics bénéficiant d'une action sur le bâti et les systèmes de chauffage, environ 380 bâtiments d'ici 2030.

60 % avec une action sur les équipements performants (éclairage, VMC, ECS), soit environ 750 bâtiments d'ici 2030.

Ambition de **remplacement de toutes les énergies fossiles par des EnR** (photovoltaïque, bois, biogaz, biofioul, ...) avant 2028 dans les bâtiments publics.

>> FINANCEMENT

Financement du Conseiller en Énergie Partagé du PETR sur 3 ans par l'ADEME.

Programme Climaxion.

Plan de relance et Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

Certificats d'économie d'énergie.

Financements de l'État : DSIL/DETR.

Contrats de performance énergétique.

Collectivité Européenne d'Alsace.

>> EXEMPLES

Tous les bâtiments inscrits dans le cadre des PTRTE.

30 Conseillers en Énergie dans le Grand Est.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités



QUELQUES RESSOURCES UTILES

SIG du PETR Bruche Mossig

Présentation de l'outil eSHERPA pour la caractérisation énergétique du patrimoine bâti des collectivités (Amorce / Inddigo) accessible et facile d'utilisation, en ligne sur le site internet d'AMORCE : amorce.asso.fr

De nombreuses ressources techniques et juridiques sur la construction durable, collectées par les collectivités bretonnes du réseau BRUDED (ex. : 22 REX sur des bâtiments durables et sains) : www.bruded.fr

Ressources proposées par le **réseau des Conseillers en Énergie Partagés**.



ACTION 09
DEC.A

COLLECTER ET VALORISER LES BIODÉCHETS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

2020-2022 : une étude globale sur la mise en place du schéma de collecte du Select'om (marque du SMICTOMME) et sur l'instauration d'une collecte des biodéchets est lancée depuis décembre 2020. L'objectif est de décliner le scénario correspondant le mieux aux caractéristiques et aux contraintes du territoire, pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

2022 : une expérimentation sera menée sur une période de 12 mois sur plusieurs territoires test afin de valider de manière opérationnelle les choix qui auront été effectués dans les premières phases de l'étude. À l'issue de cette année « test », le scénario de collecte le mieux adapté à chaque typologie de commune identifiée sur le territoire sera déployé à l'échelle du syndicat

2024 : mise en place effective de la collecte de biodéchets

>> ENJEUX

Sur les 202 kg de biodéchets produits annuellement par chaque habitant du territoire, une étude produite par le SMICTOMME montre que 61,6 kg pourraient être réutilisés pour être valorisés directement et 23,3 kg supplémentaires sont des restes de cuisine qui peuvent également être compostés. À cela peuvent être ajoutés les éléments fins fermentes cibles soit 11 kg par habitant.

L'objectif poursuivi par le SMICTOMME est de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets, en développant une économie circulaire de ses ressources locales, tout en conservant la maîtrise financière de son budget.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Les élus du territoire ont pris conscience que les biodéchets constituent une ressource valorisable à part entière et non un déchet à éliminer. La volonté est donc de valoriser et d'encourager le retour au sol de ces matières organiques sur le territoire tout en développant une économie circulaire.

Cette nouvelle collecte impactera l'ensemble des acteurs locaux : les producteurs de biodéchets qui bénéficieront d'un nouveau service de collecte, le(s) méthaniseur(s) qui verront leur approvisionnement pérennisé, les agriculteurs qui récupéreront le digestat issu du processus de méthanisation ou encore les habitants qui bénéficieront de l'électricité ainsi produite.

La valorisation de ces biodéchets passe par différentes étapes :

- ✓ Créer une nouvelle forme de collecte de ces déchets. Cette collecte a vocation à être réalisée sur les plus courtes distances possibles.
- ✓ Les valoriser par la création d'un outil de méthanisation (directe ou cogénération) sur le territoire et en utilisant les stations déjà présentes. Le biogaz ainsi produit pourrait alimenter le réseau ou être utilisé directement, par exemple dans des véhicules de collecte fonctionnant avec un moteur alimenté au gaz.
- ✓ Proposer aux citoyens et agriculteurs de réaliser eux-mêmes cette valorisation par la promotion du compostage individuel et l'utilisation du produit final comme engrais.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Le SMICTOMME comme porteur principal
SM de Saverne et de Sommerau-Mossig pour 8 communes du territoire
Les associations de promotion du compostage
La station de méthanisation
Les agriculteurs
rGDS pour l'injection réseau

LES PARTENAIRES

FEADER
PETR Bruche Mossig et chambre d'agriculture (programme LEADER)
ADEME



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le SMICTOMME gère depuis 60 ans la collecte et le traitement des ordures ménagères des habitants de son secteur. Le territoire s'étend aujourd'hui sur 4 Communautés de Communes, 69 communes et 100 400 habitants.

Le SMICTOMME assure une collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et une collecte mensuelle des corps creux (emballages en plastiques et métalliques, briques alimentaires) et des corps plats (papiers, cartons). Avec le verre, ces derniers sont également collectés dans des conteneurs. 8 déchèteries viennent compléter ce dispositif de collecte.

Le service, assuré en régie, est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des particuliers et la redevance spéciale (RS) auprès des professionnels.

Au vu de ce contexte, l'objectif poursuivi par le SMICTOMME est de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets, en développant une économie circulaire de ces ressources locales, tout en conservant la maîtrise financière de son budget. Il s'agit :

- ✓ de diminuer la production des ordures ménagères résiduelles (OMR),
- ✓ de mettre à disposition de chaque citoyen une solution lui permettant de gérer ses biodéchets au travers d'une valorisation de proximité permettant de conserver ses ressources sur son territoire et de créer de la valeur locale. La voie privilégiée pour cette

valorisation est celle de la méthanisation complétée par une solution de compostage individuel.

- ✓ d'augmenter ses performances de taux de recyclage et de valorisation, par exemple via des recycleries et zones de réemploi.

Une étude pilotée par le SMICTOMME et débutant fin 2021 vise à définir le schéma de collecte 2020-2030, intégrant deux aspects complémentaires : la collecte des biodéchets et la tarification incitative. Elle est prévue sur une durée de 3 ans à partir de fin 2021.

La première étape consiste en une campagne de caractérisation des OMR visant à identifier le gisement de biodéchets existant par typologie de commune. Elle permettra également de quantifier le gisement de collecte sélective présent dans les OMR et restant à capter.

La seconde étape est de définir des scénarios de mise en place de tri à la source des biodéchets. Ceux-ci seront évalués au travers d'une phase d'expérimentation d'un an sur plusieurs territoires tests représentant 10 000 habitants et à l'issue de laquelle les modes de collecte validés seront déployés sur l'ensemble du territoire.

La troisième étape est de définir l'ensemble des éléments juridiques, techniques, économiques et relatifs à la mise en place d'une tarification incitative dans cette collecte de biodéchets, afin d'élaborer le meilleur modèle de tarification.

En parallèle, la sensibilisation au compostage sera réalisée dans le cadre des actions définies dans la fiche SEN.A.

>> AMBITION

L'ambition du SMICTOMME est de capter a minima **55 %** du gisement de biodéchets, soit **3 400 tonnes** par an, à partir de 2023. À cela se rajoute une globalisation du compostage individuel.

>> FINANCEMENT

L'étude en cours du Select'om permettra de déterminer le chiffrage précis de l'action.

L'expérimentation prévue pour 2022, pour 3 500 habitants, représente un coût total de 250 000 € comprenant la collecte en porte à porte, auprès des producteurs et en apport volontaire.

Les études et expérimentations cofinancées par le FEADER et l'ADEME.

AMI de la Région Grand Est :

www.grandest.fr/appe-a-projet/soutien-au-deploiement-dinfrastructures-de-recharge-biog-nv-accessibles-au-public
www.grandest.fr/vos-aides-regionales/accompagnement-des-programmes-locaux-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles
www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-etudes-de-faisabilite-methanisation-2

>> EXEMPLES

Le Smictom de Saverne a mis en place des collecteurs de biodéchets dans les communes de plus de 50 foyers en habitat collectif. Services de broyage à domicile. Compostage partagé.

Le Smictom d'Alsace centrale réalise depuis 2019 une collecte en apport volontaire de leur biodéchets. Les foyers ont été informés et équipés pour pouvoir trier leurs biodéchets et les amener dans de nouveaux conteneurs.

Le Smictom Val de Saône a mis en place en 2016 une collecte de biodéchets pour les citoyens. Des points d'apports volontaires ont été créés et la population équipée. Le compost obtenu est utilisé par les agriculteurs locaux.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.A - S'appuyer sur la restauration scolaire et collective pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

ENE.D - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Plan Régional de prévention et de Gestion des déchets de la région Grand-Est :
www.grandest.fr

Centre de ressources du réseau AMORCE : amorce.asso.fr

Réseau CompostPlus : www.compostplus.org

ACTION 10
DEC.B

FAVORISER LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN DÉVELOPPANT LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION D'OBJETS DE CONSOMMATION

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Temps 1 : Communiquer et valoriser les circuits de réemploi

Temps 2 : Soutenir les associations et acteurs

Temps 3 : Développer l'offre de réemploi sur l'ensemble du territoire

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Repair Café Mossig et Vignoble (AGF) et l'association « outils en main »

Aussitôt fée : ressourcerie de Molsheim

Envie 67

SMICTOMME

Emmaüs

LES PARTENAIRES

Communautés de Communes
Communes

PETR

>> ENJEUX

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Un Français produit 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an en moyenne, dont près de 370 kg proviennent des ordures ménagères et 200 kg correspondent aux déchets que chaque Français dépose en moyenne en déchèteries chaque année. Cela représentait, en 2011, un total de 38,6 Mt collectées par le service public (source : ADEME).

La réduction des déchets à la source contribue à limiter l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables ; mais cela demande de mettre en œuvre une transition de l'économie dite « linéaire » à une économie dit « circulaire ». Cette problématique est d'autant plus importante au vu des actualités de l'été 2021 et la difficulté d'approvisionnement en de nombreuses matières premières en raison de la reprise accélérée de l'économie mondiale.

Pour répondre à cette problématique, plus que des solutions techniques, l'idée est surtout de promouvoir l'intérêt du non-jetable, de sensibiliser la population et de créer des structures qui permettent la réutilisation et le réemploi des objets.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette action est de sensibiliser au maximum la population et les entreprises au sujet de la réduction des déchets, par la réutilisation et le réemploi de matériels encore non obsolètes. Pour réaliser une sensibilisation qui se poursuive par des actes, l'objectif secondaire est de mailler au mieux le territoire en structures permettant ce réemploi, quelle soient associatives, entreprises d'économie sociale et solidaire ou portées par le service public.

Trois étapes sont ainsi mises en avant :

- ✓ valoriser et communiquer sur les circuits de réemploi,
- ✓ renforcer les capacités d'activités des structures de réemploi en s'appuyant au mieux sur leur complémentarité,
- ✓ favoriser une offre « équitable » de réemploi sur le territoire pour un meilleur maillage.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

✓ Communiquer et valoriser les circuits de réemploi

Une des difficultés pour ces acteurs de l'économie circulaire est le manque de visibilité de leurs actions et donc leurs activités en pâtissent tant sur le nombre de bénéficiaires potentiels que la mobilisation des bénévoles nécessaires. Un meilleur recensement et une communication adaptée

permettraient de mieux valoriser ces structures et faciliter leur bon fonctionnement.

✓ Soutenir les associations et acteurs facilitant l'accès au réemploi et la réparation sur le territoire

Les besoins pour assurer l'activité de l'économie de réemploi sont pluriels. Ils peuvent être monétaires, davantage en investissement ou à caractère exceptionnel puisque le fonctionnement s'équilibre en général avec les services marchands de leurs activités. Ou bien d'ordre matériel par une mise à disposition de locaux.

✓ Proposer sur l'ensemble du territoire des événements et des opérations témoins autour de réemploi et de l'économie de la fonctionnalité

Dans le but de toucher le plus grand nombre, l'événementiel par le biais d'un salon/festival est une occasion de sensibiliser le grand public autour de thématiques de l'économie circulaire et d'opérations témoins dont le réemploi et la réparation. Ces événements pourraient s'ouvrir à d'autres champs de l'économie circulaire comme le zéro déchet, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale et la lutte contre les gaspillages.

LES ACTIONS DU TERRITOIRE

SMICTOMME

Le SMICTOMME dispose sur le territoire de 7 points de collecte. Il met déjà en œuvre des événements de repair café et sensibilise les enfants au gaspillage et à la récupération des déchets.

Repair Café Mossig et Vignoble, piloté par l'AGF
Les Repair Cafés poursuivent plusieurs objectifs :

1. La réduction des déchets en faisant la promotion de la réparation : on ne jette un objet que s'il est vraiment hors d'usage. Or l'expérience montre que 50 à 70 % des objets qui passent par les Repair-Cafés sont réparables, environ la moitié d'entre eux avec très peu de moyens.
2. Préserver et transmettre le savoir-faire en matière de réparation : les « experts » réparateurs présents aux Repair-Cafés non seulement réparent les objets qu'on leur confie, mais en plus, transmettent leur savoir-faire en associant les propriétaires des objets apportés à la réparation.
3. Favoriser et développer la cohésion sociale à l'échelle locale : un Repair-Café est avant tout un lieu de rencontre et d'échanges ; y viennent bien sûr les personnes qui apportent des objets à réparer, mais c'est aussi un lieu d'accueil pour les curieux, les indécis ou les amateurs de bricolage venus échanger des idées, du savoir-faire... ou tout simplement des gens venus chercher du contact.

L'un des objectifs est de rayonner sur toute la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Aussitôt fée : ressourcerie de Molsheim

Cette structure vise à lutter contre le gaspillage et être solidaires aux personnes démunies.

L'espace ressource est soutenu par des abonnés organisés en un collectif ; par des artistes et des mécènes. Le fonctionnement se présente de la manière suivante :

- des particuliers et des entreprises déposent des objets/ matériaux qu'ils ne veulent plus,
- les matériaux vitaux sont donnés gratuitement à des personnes en difficulté ou sinistrées : mobilier, vaisselle, jouets, vêtements chauds, etc. Ces familles sont recommandées par des structures sociales (France Horizon, Alt, Caritas, Gala, etc.),
- après ces 3 étapes, certains matériaux cherchent encore leur devenir. Afin de stimuler d'autres créations responsables et éthiques, ils sont mis à la vente à petits prix (Vente en ligne ou sur des expos).

Répar'acteur CMA

Les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé un label, Répar'acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets. Les « Répar'acteurs » s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à une bonne gestion environnementale en minimisant l'impact de leurs activités. On compte aujourd'hui près de 4 500 artisans labellisés !

Le réseau des CMA met à disposition gratuitement des EPCI (Communautés de Communes) qui le souhaitent, une exposition photo itinérante pour sensibiliser sur une autre manière de consommer et promouvoir et valoriser les Répar'Acteurs cette nouvelle filière porteuse d'avenir.

EMMAÜS

Accompagné par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, Emmaüs s'est implanté sur le site de Bénaville à Saulxures a comme objectif de créer un site de l'économie sociale et solidaire basé sur les valeurs de l'insertion. Un local est déjà implanté dans la commune de Saâles. Ce nouveau lieu, avant tout destiné à créer une ferme d'insertion, peut accueillir à terme un lieu dédié, comme les autres sites Emmaüs, à la réutilisation et au réemploi. Emmaüs Bénaville a déjà participé à de nombreuses manifestations locales pour promouvoir l'intérêt de la réutilisation et du participatif.

>> AMBITION

L'ambition de cette action est de **mailler le territoire de structures** permettant la réutilisation et le réemploi d'objets du quotidien.

>> FINANCEMENT

SMICTOMME.

ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

Collectivités.

Région Grand Est : soutien aux démarches territoriales de prévention des déchets et tarification incitative / soutien au réemploi : www.grandest.fr/vos-aides-regionales

Une subvention inférieure à 2 000 € permet de démarrer une activité de ce type.

>> EXEMPLES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
(expo de sensibilisation possible pour les EPCI)

Ressourcerie à Molsheim : Aussitôt Fée

Repair café de Saverne

Réseau Envie

Don Kolbsheim et environs, Gratiférias

La page dédiée de la Communauté d'agglomération de **Béthune** : www.bethunebruay.fr

Le Recycl'lab du Grand Reims : lieu dédié au réemploi et à la réparation : www.grandreims.fr/les-services

>> FICHES ACTIONS LIÉES

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Page dédiée de l'ADEME : www.ademe.fr

Analyse de **10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre** : librairie.ademe.fr/consommer-autrement

Panorama de la deuxième vie des produits en France. **Réemploi et réutilisation** : librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment

Le réseau national des ressourceries : ressourceries.info

La page du label Réparateurs de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : www.artisanat.fr/reparateurs

ACTION 11
EAU.A

METTRE EN PLACE UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EAU

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Étape 1 (2022) : définition précise, selon les porteurs indiqués, d'une orientation globale - Appel à projets aux associations au niveau intercommunal. En parallèle, production d'une fiche/document synthétique sur les bons gestes de réduction des consommations d'eau

Étape 2 : définition du processus à mettre en place dès 2023 pour les 3 actions proposées

Étape 3 : mise en œuvre des actions sur la période 2023-2027

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes, SDEA, Communautés de Communes

LES PARTENAIRES

CCI, CMA, Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, Agence de l'eau, Région, Associations environnementales, Universités, écoles d'ingénieurs

>> ENJEUX

Le changement climatique actuel implique une gestion de la ressource beaucoup plus maîtrisée, principalement de la ressource en eau au regard de l'augmentation des épisodes de sécheresses et de crues. L'eau est une ressource qui est amenée à se raréfier. Limiter les pertes et les gaspillages s'inscrit comme une priorité absolue.

En effet, l'eau sur le territoire a toujours été vue comme une ressource abondante et le réseau de distribution comme performant. Les actions à mener sont ainsi relatives aux changements de comportement, une amélioration des infrastructures et un choix d'espèces végétales plus résistantes aux sécheresses.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

« L'eau est une ressource rare, préservons-la. »

La gestion de la ressource en eau sur le territoire passe par 3 actions complémentaires :

- ✓ **Action 1** : agir sur la consommation communale, au travers de différents leviers tels que des récupérateurs d'eau, un fleurissement maîtrisé et des exemples de bonne gestion à mettre en avant et à partager.
- ✓ **Action 2** : agir sur la consommation des particuliers et des entreprises, par de la sensibilisation (événements, animations) et l'achat de matériel performant.
- ✓ **Action 3** : améliorer le rendement du réseau d'eau potable, c'est à dire réduire les pertes via une amélioration de l'infrastructure et du matériel.

La question de la pollution des eaux (potable et de rivière) est à traiter en parallèle.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Action 1 : agir sur la consommation communale

- ✓ Récupérer les eaux pluviales des toitures des bâtiments communaux existants ou projetés pour l'arrosage des fleurs et plantes, récupérer les eaux pluviales des voiries. L'idée est d'utiliser ces eaux récupérées pour l'arrosage des espaces verts (dont terrain de foot) et le fleurissement.
- ✓ Réduire le nombre de points de fleurissement. S'il n'existe pas, demander aux jardiniers d'élaborer un plan avec les points de fleurissement de la commune ; se fixer un objectif quantitatif de réduction ; classer le fleurissement entre ce qui est marquant et ce qui est anecdotique.

- ✓ Opter pour des plantes moins consommatrices d'eau, adapter aussi le contenant et le terreau, paillage. Cela permet aussi un gain de temps pour le personnel communal lors de l'arrosage.
- ✓ Mettre en avant les jardins partagés ou communaux servant d'exemple.
- ✓ Établir une base d'informations partagée afin de permettre aux différentes communes de profiter de l'expérience des autres sur les procédures administratives, solutions techniques, recherches de financements, coûts, erreur à éviter. Il peut s'agir également d'un document commun de communication.
- ✓ Proposer un groupement d'achats entre communes.

Par expérience la rentabilité est difficile à atteindre, donc d'un point de vue communication, mieux vaut jouer davantage sur le volume d'eau de pluie récupéré, sur la baisse de la consommation d'eau provenant du réseau public et sur l'acte citoyen plutôt que sur les gains économiques attendus ou réalisés.

L'action serait portée par les communes en partenariat avec les ComCom, le SDEA, l'Agence de l'eau, ...

Action 2 : agir sur la consommation des particuliers

- ✓ Proposer et financer le cas échéant, de l'équipement pour les particuliers tels que des équipements intérieurs, les prises d'eau à adapter, remplacer, par exemple des buses/mousseurs à monter sur les robinets.
- ✓ Le levier Sensibilisation est à actionner fortement pour faire changer les habitudes des particuliers :
 - créer des événements, des défis type concours de fleurissement en incluant un critère environnemental ou l'utilisation de fleurs moins consommatrices d'eau,
 - stand de sensibilisation à la consommation en eau lors de manifestations/fêtes dans les communes (solicitation du SDEA et gestionnaires de réseaux),
 - autres actions collectives : communication du SDEA toute l'année à diffuser dans communes.
- ✓ Sensibilisation dans les écoles par les acteurs compétents.
- ✓ Sensibilisation renforcée dans les factures d'eau : comparaison de la consommation du foyer par rapport à la moyenne (SDEA/Chambre de consommation), police verte.
- ✓ Encourager la réutilisation des eaux pluviales (déconnexion des eaux de toiture, installation

de cuves). Une idée serait de mettre en place un projet avec un système de subvention et une animation dédiée à l'échelle des intercommunalités ou du PETR (besoin d'identifier le porteur de ce projet). Retour d'expérience sur d'autres CC : peu de projets qui ont abouti chez les particuliers (environ 10 % des concernés) en communiquant sur les aides disponibles.

- ✓ Agir sur les industriels : un contact est en cours avec la CCI pour voir quelle démarche mettre en place.
- ✓ Agir sur le monde agricole : peu de marge de manœuvre, les restrictions estivales visent essentiellement les agriculteurs. Il pourrait être intéressant d'accompagner les agriculteurs pour améliorer leurs équipements (récupérateurs d'eau, résorption de fuites liées aux systèmes d'irrigation, accompagnement pour améliorer la performance du système d'irrigation).

Action 3 : améliorer le rendement du réseau d'eau potable

Données chiffrées par le SDEA concernant le rendement. Un plan d'actions SDEA / CCRMM est en cours pour trouver les fuites et les traiter. 2 campagnes de recherches annuelles et des recherches quotidiennes sont en place. Le rendement du réseau atteint 83 % en 2020 ; l'objectif du SDEA est de passer à 85 % ; sachant que l'objectif est le renouvellement d'1 % du linéaire chaque année. Il est donc proposé d'aller plus loin que ce chiffre, avec une atteinte de 90 % à horizon 2030. Les gains devraient amortir une partie de l'investissement.

- ✓ Équiper les réseaux de télésurveillance pour ceux qui ne sont pas équipés (SDEA en lien avec collectivités) pour favoriser la recherche de fuites.
- ✓ Renouveler les conduites : problématique de la répercussion sur le prix de l'eau. Il faut trouver un équilibre avec des priorités (selon les caractéristiques des canalisations).



>> AMBITION

Réduction moyenne de **50 %** de la consommation d'arrosage et **10 %** en consommation globale.

Au moins 1 événement de sensibilisation par an pour les écoles + 1 grand public par intercommunalité, dès 2023.

Objectif de rendement des conduites d'eau de **90 % en 2030, 95 % en 2050.**

>> FINANCEMENT

AMI en 2021 par l'Agence de l'Eau et la Région sur la gestion de l'eau.

L'Agence de l'eau finance de très nombreux projets, via appels à projets et appels à manifestations d'intérêt :

- aide assainissement et gestion du temps de pluie (installation de récupérateur d'eau de pluie sur le domaine public et opération groupée privée),
- aide pour des opérations visant la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable.

Action de communication co-organisée avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Financement communal/intercommunal pour le matériel auprès des particuliers (voir exemples).

TVA réduite pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie chez le particulier.

>> EXEMPLES

À Wasselonne, il est prévu l'installation de 5 cuves de 9 m³ en polypropylène noir en récupération des eaux de toiture de plusieurs hangars municipaux, 2260 € HT /cuve, subvention de 60 % pour un montant minimal de 10 000 € HT de dépenses par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Consommation actuelle d'eau du site qui héberge notamment les serres municipales : 520 m³/an.

Nordheim : récupération eaux de voirie + sources dans cuves de rétention, pour arrosage terrain de foot.

Saint-Blaise la Roche : installation d'un récupérateur d'eau de pluie de 2 400 L. Montant 3 710 € HT (voir la fiche du recueil d'expériences Bruche Mossig).

Plusieurs intercommunalités en France financent les récupérateurs d'eau pour les particuliers. Par exemple, la CC du Pays de Sainte-Odile finance à hauteur de 25 € par récupérateur. Certaines intercommunalités financent jusqu'à 50 % de l'installation.

Sensibilisation particuliers : campagne sensibilisation existante par SDEA + concours État pour les collectivités concernant les économies d'eau (trophées).

La CCI et la CMA proposent des accompagnements des entreprises sur ce sujet.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Guide bonnes pratiques économie d'eau et équipements et REX particuliers, collectivités entreprises réalisé par le SMEGREG (syndicat mixte Gironde) : www.jeconomiseleau.org

Guide gestion intégrée de l'eau de pluie dans les espaces verts édité par le PERIFEM et l'agence de l'eau Seine Normandie : calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie

Aides ANAH : www.calculleo.fr



ACTION 12 EAU

PRÉSERVER, RESTAURER ET RECRÉER LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU NATUREL, AGRICOLE ET URBAIN

EAU

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

>> ÉTAPES

Vision et résultats à long terme mais actions à mener rapidement et en continu.

Quelques résultats à court terme doivent cependant être visibles : exemple des haies

Phase 1 : étude de programmation

Phase 2 : mise en œuvre des actions proposées dans l'étude

>> ACTEURS

LES PORTEURS

PETR, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, Intercommunalités, Communes

LES PARTENAIRES

PETR voisins, Associations de protection et de sensibilisation à la nature et à la faune (LPO, BUFO, GEPMA, Alsace Nature, associations locales, etc.), ONF, Chambre d'agriculture, Région Grand Est, AFB, État

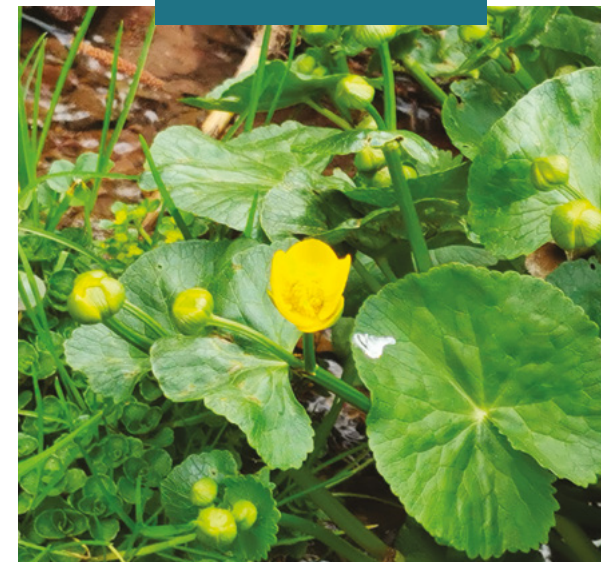
>> ENJEUX

Dégradés ou détruits par les activités humaines, aujourd'hui confrontés à des mutations supplémentaires dus aux changements climatiques, la nature et les milieux naturels où qu'ils se situent, représentent un enjeu vital pour le territoire. Outre leur rôle indispensable en matière de biodiversité, ils rendent aux activités humaines des services essentiels : dans le maintien du bon état des ressources naturelles, en matière agricole, dans la préservation du cadre de vie et des paysages, en termes de résilience aux changements climatiques (atténuation des îlots de chaleurs, etc.) et aux risques naturels (lutttes contre l'érosion, les coulées de boues, la sécheresse), etc.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Outre la préservation de l'existant, il s'agit aujourd'hui de restaurer les milieux dégradés et de recréer en zone urbaine ou agricole des composantes naturelles ou agropastorales : prairies et pâturages, boisement, bosquets, alignement d'arbres, vergers, espaces verts, zones humides, ripisylves, mares, tourbières, pelouses sèches, milieux forestiers de plaine et de montagne, etc.

Le bon fonctionnement et la pérennité de ces composantes naturelles et leur bonne articulation à la trame verte et bleue existante nécessite de coordonner ses actions et de les massifier à une échelle à minima intercommunale voir supra-intercommunale (PETR, coopération entre PETR, bassin versant).



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif est la mise en œuvre des orientations du SCoT en matière de TVB. Ce document qui relève de la planification, pourrait être concrétisé ainsi :

- ✓ la première phase consiste en la réalisation d'une étude de programmation environnementale, incluant un état de la connaissance des milieux et des espèces et de leur fonctionnement, permettant l'élaboration de fiches actions opérationnelles et concrètes,
- ✓ la deuxième phase est la mise en œuvre opérationnelle de ces actions.

La première phase pourrait être déclinée en plusieurs axes :

AXE 1 : la restauration de la TVB identifiée par le SCoT hors zones urbaines. Exemples : délaissés de voirie, zones humides aujourd'hui artificialisées, zones agricoles, passages à faune.

AXE 2 : la Trame Bleue : cours d'eau et milieux associés (exemple : suppression de seuils, ripisylves).

AXE 3 : la déclinaison de la TVB en milieu urbain : la nature en ville / Micro-trame verte et bleue.

AXE 4 : les lisières ville/nature/agriculture (verger, bosquet-haie, focale zone viticole et vergers) : espaces de transition entre le tissu urbain et les milieux agricoles et naturels.

Sur la base du travail mis en œuvre par le PETR et le Syndicat de Bassin (à l'échelle communale voire parcellaire), une analyse fonctionnelle des continuités écologiques identifiées (état de conservation, fonctionnalité, éléments fragmentant...) sera réalisée. L'étude fera l'objet de préconisations opérationnelles (restauration/ création de corridors...) par le biais de fiches actions opérationnelles et concrètes.

La seconde phase mise en œuvre par les communes et les intercommunalités en lien avec les personnes publiques associées et partenaires, coordonnées par le PETR/ Syndicat de Bassin.

PETR/Syndicat de Bassin : définition/organisation de la gouvernance, calendrier prévisionnel, coordination (y compris les aides au financement), gestion d'un groupement de commande, suivi et mise en place d'indicateurs, sensibilisation, valorisation des actions, communication, animation/mise en relation.

Intercommunalité/communes : définition de la gouvernance, réalisation opérationnelle/ maitrise d'ouvrage, maîtrise foncière, remontée des projets/informations.

Partenaires : conseil, maitrise d'œuvre, promotion, sensibilisation.

Focus Trame bleue : rétablir la continuité écologique : sensibiliser et encourager collectivement les propriétaires à adapter leurs ouvrages (seuils, vannes, etc.) franchissables pour la faune piscicole. Exemplarité des communes propriétaires d'ouvrages.

Le Syndicat de Bassin s'est engagé dans une démarche de Programme d'Actions de prévention des inondations. Les solutions recherchées dans ce programme sont prioritairement fondées sur la nature pettant la préservation des milieux aquatiques. Le budget de cette action est de 2,7M€.

Le Syndicat et le PETR portent en parallèle une action d'inventaire des zones humides afin de les protéger par l'acquisition foncière et leur intégration dans les documents d'urbanisme. en privilégiant des projets qui permettent aussi de ralentir les écoulements en cas de crue et/ou qui permettent d'améliorer le cadre de vie.

Information et sensibilisation des propriétaires riverains des cours d'eau et des espaces naturels pour leur rappeler les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve.

Sensibilisation et communication

À chaque fois qu'une structure locale porte un projet, l'objectif est de se poser la question de la préservation du milieu, des corridors écologiques, de la biodiversité, au niveau global (échelle du PETR ou du bassin versant).

- ✓ Valoriser les projets ayant pris en compte de manière forte le sujet de la trame verte et bleue.
- ✓ Favoriser les projets prenant en compte cette thématique : financier (AMI TVB, Agence de l'eau, communes aidant les privés), valorisation/communication, maîtrise de la densité urbaine, îlots de fraîcheur.

>> AMBITION

Pérenniser et restaurer la trame verte et bleue, selon les critères énoncés dans le SCoT.

Recréer des composantes naturelles en les connectant à la trame existante ou restaurée.

Améliorer la biodiversité sur le territoire.

>> FINANCEMENT

AMI trame verte et bleue.

Mesures agro-environnementales.

Financement de l'agence de l'eau et de la Région Grand Est.

Appel à projets Urbanisme Durable 2021 du Conseil Régional Grand Est (fin nov. 2022) - nature en ville, désimpérméabilisation.

>> EXEMPLES

Mise en œuvre de la TVB du SCoT du Piémont des Vosges (en ligne fin 2021) : www.piemont-vosges.fr

Étude TVB par la Vallée de la Bruche.

Actions menées par **Natura 2000**.

Projet 100 mares en Alsace, 4 mares mises en œuvre à la Broque.

Îlots de sénescence dans la Vallée de la Bruche.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Guide bonnes pratiques économie Plateforme pour la biodiversité Grand Est : biodiversite.grandest.fr

Association haies vives pour l'agriculture

Guide « Pour plus de biodiversité, plantons local » réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourgcapousse.eu

Arbo Climat - un outil d'aide aux projets de plantation en milieu urbain - www.arbre-en-ville.fr



ACTION 13
ENE.A

DÉVELOPPER UN OUTIL JURIDIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS DANS L'OBJECTIF DE DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

2022 : réalisation d'une étude de potentiel EnR&R

Avant 2024 : création d'une Société

2024-2026 : premiers projets

1^{ère} étape : valider une ambition commune, se faire accompagner d'un juriste et faire le tour des financeurs potentiels

2^{ème} étape : tabler sur 2-3 projets phares qui permettraient un lancement effectif de la SEM

3^{ème} étape : ouvrir à d'autres projets plus petits, lancer quelques expérimentations si nécessaire

Ces 3 étapes peuvent être réalisées en 3 ans environ.

>> ENJEUX

Le développement des énergies renouvelables en France est en plein essor et le potentiel du territoire Bruche Mossig est très grand (cf. document stratégique). Or, dans le cas notamment du solaire et du bois, l'investissement nécessaire pour la mise en œuvre de structures de type panneaux photovoltaïques sur le territoire peut se révéler très important, que ce soit pour de grandes surfaces ou pour des projets sur des petites communes à moyens limités.

Un outil doit alors être mis à disposition des communes pour pouvoir développer l'ingénierie nécessaire et porter l'investissement d'un tel développement et ne pas dépendre de grandes sociétés à capital important.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Le développement d'un outil juridique de type Société d'Économie Mixte (SEM) ou Communauté Locale de l'Énergie (CLE) sur le territoire permettra d'aider les communes à développer les énergies renouvelables, grâce à un accompagnement sur l'ingénierie et un investissement partagé. L'objectif final est d'augmenter l'autonomie du territoire vis-à-vis des énergies fossiles et des grandes entreprises énergétiques, tout en permettant un revenu financier local.

Deux formats sont possibles : se greffer à une SEM déjà existante, la SEM de Belfays ayant mis en œuvre 10 éoliennes à cheval entre Bas-Rhin et Vosges, ou créer une structure ad-hoc.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

IDÉE GÉNÉRALE

L'objectif est bien de simplifier les procédures et non de réaliser une usine à gaz. Il s'agit d'une mutualisation forte de moyens dans la transition énergétique : financière, en moyens humains et ingénierie, juridique.

L'outil à créer ou adapter est donc un outil portant des études et une partie de l'investissement nécessaire aux projets d'énergies renouvelables.

La SEM de Belfays, existe d'ores et déjà sur le territoire. Selon la capacité et le montage précis de l'opération, un choix sera fait entre créer une structure à part entière ou intégrer la SEM de Belfays pour la développer.

Dans un premier temps, il s'agit de recenser et porter (ou co-porter) les études et l'investissement d'au moins 2 projets phares. Cela apportera une visibilité et rassurera l'assise financière de la structure.

Une opération phare est d'ores et déjà identifiée :

- ✓ un parc photovoltaïque au sol autour de la contournante de Marlenheim.

Un lien possible avec la CA de Saint-Dié pourrait apporter d'autres projets à la visibilité importante. La CA de Saint-Dié est aujourd'hui très intéressée par le développement du photovoltaïque et participe déjà à la SEM de Belfays.

Limiter à 2 ou 3 énergies renouvelables permettrait d'éviter la notion d'usine à gaz, les éléments techniques pouvant varier fortement entre les acteurs.

2 énergies sont aujourd'hui plébiscitées : le solaire au vu du potentiel du territoire, le bois pour le développement de la filière locale. La méthanisation et plus généralement le biogaz pourraient également avoir un potentiel.

L'éolien étant particulièrement complexe à mettre en œuvre et une SEM existant sur le territoire à ce sujet, ce mode de production ne sera pas retenu dans les nouveaux projets.

Dans un temps plus long, la SEM pourrait porter des projets plus expérimentaux, par exemple des centrales à hydrogène.

La notion de revenu est très importante car donne une visibilité meilleure à l'ensemble, cependant celle de rentabilité est à nuancer, il s'agit surtout d'apporter une autonomie du territoire et un contrôle sur les projets.

L'autoconsommation est un sujet à prendre en compte car prioritaire pour ne pas encombrer les réseaux.

ACTIONNARIAT

La SEM et la CLE sont des outils collaboratifs et partenariaux, avec un financement majoritairement public (au moins 50%). Il s'agit de contribuer à donner une autonomie énergétique et un contrôle sur ce sujet.

✓ Actionnariat public

Celui-ci devrait être composé de peu d'entités afin d'avoir une réelle facilité de gouvernance : intercommunalités, département et région. Il apparaît important d'inclure la CA de Saint-Dié-des-Vosges dans la boucle, afin d'apporter une assise financière et un nombre de projets plus conséquent.

✓ Actionnariat privé

À trouver. La Banque des Territoires a déjà annoncé son intérêt. Alsapan et Enerios pourraient être intégrés, tout comme les Centrales Villageoises. Cette dernière pourrait intégrer la gouvernance de la SEM et co-porter les sociétés de projets spécifiques (cf. paragraphe suivant). Il est important d'inclure

le citoyen dans le processus, même si porter à connaissance la SEM vers le citoyen n'apparaît pas judicieux pour ne pas complexifier la communication.

PORTAGE DE PROJETS

Pour la création et le portage des projets, l'option la plus probante tant en termes de risque que de souplesse est celle de la création de sociétés spécifiques à chaque projet (SPV) dont le portefeuille d'actionnaires serait composé de :

- ✓ la structure juridique créée,
- ✓ un opérateur privé (centrales villageoises, entreprise de l'énergie),
- ✓ la commune d'implantation, même si celle-ci peut investir directement au sein des centrales villageoises pour simplifier la procédure. Dans le cas où la commune souhaite déléguer, elle n'aura finalement plus que la part du foncier à gérer.

Un porteur de projet (ex. : commune ou centrales villageoises) ayant déjà réalisé des études ou un début de mise en œuvre peut proposer à la SEM de l'aider à investir. Dans ce cas de figure, le capital de la SPV créée a posteriori serait composé du nouvel apport en capital net et un capital correspondant au montant que le porteur initial a déjà mis sur la table depuis le début du projet (appelé « Comptes courants associés »).

Les petits projets (moins de 200 m² de panneaux) représentant une très faible rentabilité, la question de leur intégration dans le processus est à définir.

Bien entendu, chaque commune est libre de choisir de faire appel à la SEM ou de faire porter son projet par toute autre entité.

ÉLÉMENTS DE GOUVERNANCE

La nomination d'un comité technique d'évaluation, nommé par chacun des membres de la gouvernance de la structure, apparaît judicieux car peut donner un avis technique compétent sur la pertinence de chacun des projets.



>> AMBITION

Ambition de **créer cette société avant 2024.**

>> FINANCEMENT

Le capital initial doit être défini selon les montants estimés des projets portés.

>> EXEMPLES

La SEM Terr'EnR à Épinal a été créée en 2019, le projet a commencé en 2014 : www.terr-enr.com

Il s'agit principalement du portage de gros projets éoliens. L'idée est d'avoir un fonctionnement simple, d'apporter une connaissance technique poussée via un comité technique choisi et d'impliquer le citoyen dans le capital.

Ter'EnR a créé des sociétés de projets (SPV) avec des opérateurs privés, chaque SPV correspondant à un grand projet spécifique. Il est prévu d'utiliser le même système pour chaque projet même petit, la SPV pouvant être un partenariat entre la SEM, une entité publique (commune typiquement), une entité privée (centrales villageoises, grande entreprise).

Une SEM existe à Belfays pour le portage d'un projet éolien. La complexité de l'actionnariat ainsi que la participation à uniquement 20% dans une SPV (sous forme de Société anonyme) sont des éléments aujourd'hui négatifs dans le bon fonctionnement de la structure et donc à ne pas reprendre dans une nouvelle SEM.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Intercommunalités, PETR, SEM Belfays, Région Grand Est, Banque des Territoires, Départements, Entreprises (exemples de sollicitation à prévoir : Enerios, Alsapan, Alsace Énergie)

LES PARTENAIRES

Communes, Centrales villageoises, Organismes bancaires, Juristes

>> FICHES ACTIONS LIÉES

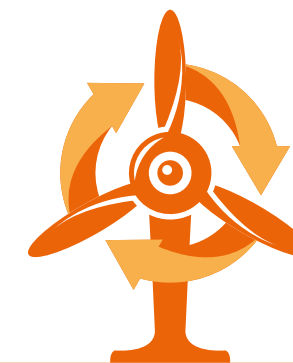
ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

ENE.D - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Le centre de ressources du **CLER**.

Guide de la Banque des territoires, destiné aux élus : « Mieux maîtriser le développement des EnR sur son territoire ».



CRÉER LES CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.1 Renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique
- 2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire
- 2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée
- 4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

- MI-2021** : recrutement d'un CEP pour aider les communes
- 2022** : formation des élus et fascicule grand public
- 2022 ou 2023** : créer un évènement pour les citoyens, développer la diffusion des projets exemplaires
- 2025-2027** : mise en place de 2 grands projets photovoltaïques sur le territoire

>> ENJEUX

Le potentiel du photovoltaïque sur le territoire est très important, estimé à 440 GWh/an, dont une majorité par l'installation de panneaux sur le bâti et la création de centrales de grande dimension. Un développement du photovoltaïque est un moteur d'emploi important (estimé à 2 650 en 2030 sur le plein potentiel).

Dans le cadre d'une recherche d'autonomie du territoire et de maîtrise des coûts, la rentabilité n'étant pas assurée dans tous les cas de figure, le développement du photovoltaïque est le premier potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Bien entendu, augmenter la production d'énergie renouvelable doit se faire concomitamment à la réduction de la consommation énergétique.

Ce développement doit être fait de manière réfléchie et pragmatique. En effet, la création de nombreuses installations photovoltaïques de taille réduite implique une gestion du réseau plus difficile.

L'identification de surfaces foncières au sein des espaces considérés comme déjà artificialisés, c'est-à-dire hors espaces naturels et agricoles permettrait d'accroître significativement la production photovoltaïque en ciblant notamment les surfaces foncières appartenant aux collectivités : délaissés urbains ou d'activités, cimetières, parking public.

Le développement des énergies photovoltaïques doit s'effectuer dans une logique partenariale avec les propriétaires privés, dans laquelle les collectivités souhaitent s'inscrire dans un partage des bénéfices des revenus issus de la production. Une réutilisation des espaces artificialisés est à privilégier, notamment les parkings publics et privés.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

« L'avenir passe par le photovoltaïque »

Cette action a pour objectif premier de développer le photovoltaïque sur le territoire, le potentiel étant fortement sous-exploité. L'autoconsommation doit être privilégiée quand celle-ci est possible.

3 types d'actions sont à prévoir :

- ✓ une action pour l'identification des sites potentiels pour des centrales photovoltaïques au sol et des ombrières de parking avec à la clé, un investissement possible des collectivités dans les projets en favorisant leur développement au travers du SCoT et des PLU. Celle-ci peut être mise en lien avec une étude plus large de potentiel EnR sur le territoire

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes et/ou SEM pour les ouvrages publics
Entreprises et particuliers pour les ouvrages privés

LES PARTENAIRES

Grandes entreprises énergétiques : Engie ou EDF/Es
Sociétés d'accompagnement et d'installation : Enerios ou Sovec par exemple
Enedis/rEs pour le raccordement
Centrales villageoises pour le co-investissement
PETR comme accompagnant

- ✓ une action vers le particulier : qui consiste en du conseil et de l'accompagnement. Il s'agira de mettre en place une communication efficace au plus près des citoyens, simple et accessible.

- ✓ une action vers la commune et l'entreprise : être un moteur et faire preuve d'exemplarité, proposer des investissements communs, inclure le photovoltaïque dans les discussions avec les promoteurs immobiliers, prévoir le cas échéant une réduction des taxes pour les premières années

Chaque élu référent Climat-Air-Énergie se verra proposer une courte formation afin d'acquérir les bases techniques du sujet.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif de cette fiche action est de développer le potentiel photovoltaïque du territoire en suivant un schéma cohérent, avec l'optique de viser une autonomie au moins partielle du territoire. Cela passe pour les personnes morales publiques par le repérage des sites les plus intéressants, notamment pour l'autoconsommation (privilégiée quand cela est possible) et la mise en place de centrales photovoltaïques d'importance. Pour le particulier, le processus d'accompagnement de la démarche est très différent, une communication précise et simple étant nécessaire.

Le processus se déroule en trois parties :

Partie 1 - Identification des sites

À réaliser en interne ou par un bureau d'études (35 k€)

- ✓ Identification des sites potentiels, hiérarchisation, classement des sites (localisation, références cadastrales, raccordement aux réseaux électriques...).
- ✓ Identification des propriétaires des sites.
- ✓ Analyse globale des potentiels réalisables et contribution aux objectifs globaux des collectivités.
- ✓ Analyse de faisabilité de l'aménagement des sites et identification des acteurs à mobiliser pour leur aménagement.
- ✓ Analyse financière prévisionnelle coût/revenus de leur aménagement.

- ✓ Scénarios d'aménagement des sites (calendrier de réalisation, faisabilité...)

Partie 2 - Le particulier

L'idée est de réaliser une fiche thématique pour le particulier, répondant à une demande de conseil et d'accompagnement. Cette fiche peut être faite avec les professionnels du secteur.

Questions à répondre :

- ✓ Quelle démarche ?
- ✓ Quelle dimension de panneau ?
- ✓ Quel choix (autoconsommation, vente totale) ?
- ✓ Panneau « portable » ou panneau sur le toit ?
- ✓ Quelles aides ?
- ✓ Quelles structures peuvent vous accompagner ?
- ✓ Où trouver de l'information ?

Une communication par l'évènementiel peut être un complément intéressant, tout comme des panneaux didactiques.

Partie 3 - L'entreprise ou l'autorité publique

Une fiche thématique est à réaliser pour les communes du territoire, ainsi que les entreprises. L'objectif est d'inciter chaque partie prenante : commune, promoteur, entreprise, à penser au sujet photovoltaïque et à mettre en œuvre des projets concrets.

Une obligation légale pour toute nouvelle construction existe depuis la loi Climat &

Résilience d'août 2021 ; de même l'obligation de rachat d'électricité par EDF/Es concerne désormais les installations de moins de 500 kWc (environ 2 000 m²) contre 100 kWc précédemment.

La mise en place de projets emblématiques, par exemple des centrales au sol, pourrait être un levier très important dans la production et dans l'exemplarité des collectivités.

L'objectif final, outre l'autonomie plus grande du territoire et des structures, est d'être exemplaire

pour inciter la population à suivre ce chemin et, pour les entreprises, de montrer un engagement fort. La mise en avant de cette exemplarité doit être assurée.

Pour inciter les entreprises à mettre en place ce type de projet, la collectivité peut mettre en place une réduction de la taxe foncière sur le bâti pour un temps limité. L'installation photovoltaïque étant soumise à l'impôt sur les sociétés, cette démarche permet d'inciter fortement à l'autoconsommation malgré le coût légèrement plus important que cela représente.



>> AMBITION

L'objectif est de rendre le territoire plus autonome en énergie. La rentabilité n'est pas l'objectif premier, même si cette idée doit être travaillée tout le long du projet.

Pour la partie autorité publique :

- **100 installations** sur les bâtiments tertiaires publics (neuf et existant), soit 5 GWh/an en 2028
- **2 projets d'envergure** (dont celui de Marlenheim) sur les 6 ans

Pour les centrales au sol :

- Un **objectif de 40 ha** pour une puissance de 40 MWc et une production de 44 GWh en 2030

Pour les entreprises et particuliers :

- **66 installations** sur les bâtiments tertiaires privés (neuf et existant), soit 2 220 MWh/an en 2030
- **objectif de toucher 1 500 foyers par an** via fascicule ou évènement. Soit environ 100 qui mettront en place des panneaux

>> FINANCEMENT

Autorités publiques :

- Études et accompagnement jusqu'à 70% par Climaxion
- Investissement dont le montant dépend de l'utilisation (maximisé pour l'autoconsommation)
- DSIL+DETR (20 à 50%)
- Co-investissement avec une structure juridique commune (cf. ENE.A)

Tarif d'achat entre le 9/10/2021 et le 30/01/2022 (changement du tarif tous les 3 mois). Vente totale :

- De 0 à 3 kWc - 17,89 c€/kWh
- De 3 à 9 kWc - 15,21 c€/kWh
- De 9 à 36 kWc - 10,89 c€/kWh
- De 36 à 100 kWc - 9,47 c€/kWh
- De 100 à 500 kWc - 9,80 c€/kWh

Autoconsommation avec vente du surplus :

- De 0 à 3 kWc - 10 c€/kWh
avec une prime de 380 €/kWc soit 1 140 € pour 3 kWc
- De 3 kWc à 9 kWc - 10 c€/kWh
avec une prime de 280 €/kWc soit 2 520 € pour 9 kWc
- De 9 à 36 kWc - 6 c€/kWh
avec une prime de 160 €/kWc soit 5 760 € pour 36 kWc
- De 36 à 100 kWc - 6 c€/kWh
avec une prime de 80 €/kWc soit 8 000 € pour 100 kWc

>> EXEMPLES

Lutzelhouse, Marlenheim, etc. : exemples de toits dont l'objectif est pédagogique en plus d'être sur le gain financier potentiel.

Marlenheim est actuellement accompagnée par la société Enerios pour la fourniture de panneaux sur quelques bâtiments communaux et vise à réaliser un grand projet de centrale au sol.

Westhoffen en 2015 : mise en place de panneaux (99 kWc), visant l'autonomie du territoire en premier lieu.

Toit de l'espace Pluriel à **Dorlisheim**.

Heliodome à Cosswiller, dont le projet architectural intègre les notions de temps solaire dans la construction et qui est alimenté par des panneaux solaires : www.heliodome.com

>> FICHES ACTIONS LIÉES

BAT.A - Proposer un parcours rénovation (information, financement) pour les particuliers

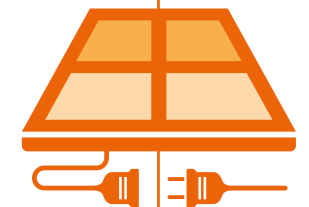
BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

ENE.A - Créer un outil juridique pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Centrales villageoises Bruche-Mossig-Piémont

Programme Climaxion : www.climaxion.fr

Site généraliste très précis sur la méthodologie : www.photovoltaique.info

Cadastre solaire, disponible sur le site du PETR : cadastre.territoire-solaire.fr

Guide installation photovoltaïque en autoconsommation : www.programmepacte.fr

Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact : www.ecologie.gouv.fr

Tarif de rachat : www.les-energies-renouvelables.eu



DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR POUR BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS ALIMENTÉS EN RESSOURCES LOCALES

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

2022 : lancement d'une étude de potentiel EnR&R sur le territoire

2022-2026 : renforcement du sujet filière bois sur le territoire

2022-2024 : accompagnement des communes par le CEP et sensibilisation sur le sujet des réseaux de chaleur

2026 : lancement de la structure juridique d'accompagnement des collectivités sur les énergies renouvelables

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes, EPCI ou Entreprises

LES PARTENAIRES

Région, ADEME, ADEUS, Alsace Énergie, ONF, CNPF

>> ENJEUX

En plus d'être renouvelables et faiblement émettrices de gaz à effet de serre dans le cas où l'équipement est performant, les énergies renouvelables (géothermie ou bois) qui alimentent les réseaux de chaleur présentent l'intérêt de pouvoir être produites localement. À l'échelon territorial, les réseaux de chaleur renouvelable contribuent ainsi au développement d'une activité économique locale de production et de distribution d'énergie.

À l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, en limitant la problématique au sujet des réseaux de chaleur, les questions posées sont :

- ✓ la structuration et la sécurisation des filières d'approvisionnement (objet de la fiche dédiée FOR.B),
- ✓ la faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur (coût des travaux et densité de la demande énergétique).

Au plan plus technique, la localisation, la configuration physique et les modalités d'accès au site de production sont des enjeux majeurs.

Un dernier enjeu fort est de répondre aux doutes et questionnements sur le sujet de la pollution due au bois-énergie, celui-ci étant souvent assimilé à l'utilisation d'un bois-bûche très émetteur contrairement à l'utilisation de plaquettes et pellets beaucoup plus respectueux pour l'environnement que n'importe quelle énergie fossile.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Il s'agit ici de mutualiser les systèmes de chauffage, publics et privés, pour des gains en énergie, en coût, en transport de combustible et en encombrement. Quatre axes sont présentés :

- ✓ sensibiliser les élus pour déceler les opportunités (travaux de voirie ; densité de la demande énergétique),
- ✓ identifier les zones favorables au développement de réseaux de chaleur,
- ✓ étudier la pertinence de la création de plateforme(s) locale(s) de transformation et de stockage pour la ressource bois-énergie,
- ✓ intégrer des réseaux de chaleur dans l'aménagement des zones à urbaniser et les révisions des PLU.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

- ✓ **Sensibiliser les élus pour déceler les opportunités (travaux de voirie, densité de la demande énergétique)**

Promouvoir les expériences de réseaux de chaleur sur le territoire et organiser des visites avec les élus et techniciens.

La bonne communication consiste en axer sur la sécurisation de l'approvisionnement apporté par le bois, le gain énergétique et financier à moyen terme (entre 5 et 8 ans) et la réduction forte des émissions de gaz à effet de serre grâce à la diminution des équipements et le rendement efficace des chaufferies de plus grande ampleur que les chaudières domestiques, tout comme l'optimisation de l'énergie.

- ✓ **Identifier les zones les plus propices**

Utiliser une étude globale de potentiel EnR&R, ainsi que l'observatoire des réseaux de chaleur

- ✓ **Développer une plateforme locale de transformation et de stockage pour la ressource bois-énergie, pour le bois issu de l'exploitation de forêts dont les collectivités sont propriétaires**

Cet axe est commun avec la fiche action « filière bois ».

Il s'agit de créer un stock tampon de bois et de le transformer en combustibles prêts à l'emploi : plaquettes forestières, plaquettes bois et broyat de bois de nature diverse.

- Constituer un stock de bois, au plus près de la ressource initiale, destiné à sécuriser l'approvisionnement annuel (ou saisonnier) d'unités de chauffage collectif.
- Préparer et conditionner la biomasse livrée sur

cette plateforme pour la transformer en combustibles prêts à livrer donc répondant à des caractéristiques prédéfinies (composition / nature, humidité, granulométrie, foisonnement, contenu énergétique). Selon l'unité de chauffage ou process à alimenter, le combustible bois peut être plus ou moins élaboré dans son conditionnement et par conséquent nécessiter plus ou moins d'équipements présents sur la plateforme.

- Solliciter un industriel pour développer cette plateforme avec soutien financier des collectivités.

- ✓ **Intégrer des réseaux de chaleur dans l'aménagement des zones à urbaniser et les révisions des PLU.**

Les documents d'urbanisme et leurs procédures d'élaboration pourraient également constituer un volet information plus général pour déceler la pertinence d'un réseau de chaleur.

Les réseaux de chaleur sont par nature des infrastructures intimement liées à l'aménagement urbain communal ou intercommunal :

- leur tracé suit celui de la voirie qui relie et irrigue les quartiers, ce qui est à la fois source d'opportunités (mutualisation des travaux) et d'obstacles potentiels (nécessité d'anticiper et de coordonner les développements),
- leur pertinence économique dépend essentiellement de la densité, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments.

La faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur est liée en grande partie à la densité du ou des secteur(s) à desservir : à caractéristiques thermiques et usages des bâtiments constants, un réseau est en effet d'autant plus efficace que la densité de raccordement des usagers est grande.



>> AMBITION

Objectif de **16 réseaux de chaleur alimentés au bois** en 2028, pour une production de 15,5 GWh/an et une **réduction de 4300 tCO₂**.

>> FINANCEMENT

Climaxion.

Fonds chaleur de l'ADEME pour les grosses installations.

Peut être pris en charge entièrement (étude, investissement, exploitation) par Alsace Énergie, filiale d'Alsace Habitat, si le modèle économique est suffisamment rentable.

Co-investissement par une structure locale dédiée aux énergies renouvelables (fiche ENE.A).

>> EXEMPLES

Westhoffen : chaufferie équipée d'un filtre à fumée alimentant les 17 bâtiments communaux.

Rothau : chaufferie bois alimentant une école maternelle et un immeuble accueillant une micro-crèche et un local fanfare.

Saâles : chaufferie bois alimentant les bâtiments communaux et 19 particuliers.

Grandfontaine : chaufferie bois de 2 x 60 kW alimentant 3 bâtiments communaux et 3 logements.

Trois projets en cours d'étude : Schirmeck, Molsheim et Wasselonne.

CC de la Vallée de la Bruche : travail de plateforme de transformation/stockage.

Prime air-bois sur Valence-Romans : www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr

>> FICHES ACTIONS LIÉES

BAT.A - Proposer un parcours rénovation (information, financement) pour les particuliers

BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

ENE.A - Créer un outil juridique pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Climaxion : www.climaxion.fr - **Cerema** : reseaux-chaleur.cerema.fr

Amorce : amorce.asso.fr - **ADEME** : www.enrchoix.idf.ademe.fr/

Observatoire des réseaux de chaleur : www.observatoire-des-reseaux.fr

Approvisionnement chauffage au bois des ménages retour d'expériences : www.ademe.fr

Guide sur les réseaux de chaleur de Nantes Métropole : reseauxchaleur.files.wordpress.com

Le bois énergie et la qualité de l'air extérieur : www.planboisenergiebretagne.fr



ACTION 16
ENE.D

INITIER LE DÉVELOPPEMENT DU BIOGAZ ISSU DE MÉTHANISATION ET/OU LA COGÉNÉRATION

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

>> ÉTAPES

1) Recenser les déchets méthanisables

2) Identifier les potentiels

3) Accompagner les porteurs potentiels, notamment les milieux agricoles, pour la mise en place d'unités de production

Une étude du SMICTOMME sur les biodéchets est en cours de réalisation en 2021.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes et/ou intercommunalités (selon la gouvernance)

SMICTOMME

Agrivalor

Structure locale de gestion, si créée (fiche ENE.A)

Grandes entreprises de l'énergie

LES PARTENAIRES

Chambre d'agriculture

SDEA

GrDF-rGDS

PETR

>> ENJEUX

L'ambition en 2030 au plan national est d'atteindre 10 % d'injection de biogaz dans le réseau de distribution (0,33 % en 2019).

Le SRADDET se fixe un objectif très ambitieux, le scénario retenu projette un très fort développement de la filière biogaz (issue de la méthanisation aujourd'hui, puis de la gazéification et méthanation à plus long terme) qui devient la 1ère filière de production d'énergie renouvelable régionale en 2050. Cette filière dispose en effet d'un potentiel très élevé et permet de concilier les enjeux de développement des énergies renouvelables et de récupération, de l'économie agricole et du développement rural ainsi que des mobilités.

Cet effort représente une multiplication par 76 de la production de biogaz en 2050 par rapport à 2012.

Le PETR Bruche Mossig concentre 5 % des gisements du département. La valorisation des gisements théoriques permettrait de couvrir 25 % des consommations de gaz naturel en 2050.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette action est de permettre la production de biogaz sur le territoire, à partir d'études de potentiel réalisées à court terme. La mise en place de méthaniseurs peut venir de grandes entreprises qui souhaitent développer leur industrie, ou de sociétés plus locales qui peuvent se réunir pour valoriser leurs déchets.

Le gisement est important et la capacité de mise en œuvre est grande. Par exemple, l'unité de production de Marlenheim a déjà une capacité de plus de 40GWh/an.

Mais la création d'une unité de méthanisation est un processus en temps long, nécessitant une prise en compte de tous les facteurs : capacité d'approvisionnement, sécurisation de la ressource, impacts environnementaux, autorisations réglementaires, acceptation de la population, proximité de réseaux de gaz, etc.

Ainsi, une phase de préparation du projet complète associant tous les acteurs qui pourraient devenir parties prenantes est la garantie d'une réalisation aboutie.

Un point fondamental est l'utilisation prioritaire de rejets et de déchets, afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité et de pas dédier des terrains agricoles à la production d'énergie.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

✓ Sensibiliser les élus pour déceler les opportunités (travaux de voirie, densité de la demande énergétique)

En général, la mise en œuvre d'un projet de biogaz dure entre 5 et 10 ans.

1) Initier le projet

Analyser les gisements mobilisables en matière organique dans le but de pouvoir identifier au mieux les potentiels acteurs et les faire se rencontrer.

3 types de gisements :

- ✓ gisement agricole : ce sont les plus importants. Voir les potentiels en affluents d'élevage ; primes pour la revente. La chambre d'agriculture peut aider sur ce sujet : peut faire un événement avec la collectivité, une communication, au niveau du PETR. Etude en cours pour identifier les intrants, le résultat dira s'il est intéressant de développer le sujet en local. Pour les vigneron c'est plus compliqué car la graine reste au fond du méthaniseur. Sinon besoin d'une action d'innovation et de gros porteurs (ex. : Arthur Metz, Roi Dagobert)
- ✓ gisement industriel : beaucoup de monde sur le sujet. Seul Mars pourrait être intéressant.
- ✓ gisement liés aux collectivités : ici problématiques de tri et de collecte (donc à voir avec le SMICTOMME). Restaurateurs ; traiteurs ; établissements scolaires ; grandes surfaces... Hantsch peut accompagner avec ses solutions techniques de tri.

Un premier échange a eu lieu avec Engie au courant de l'année 2021 pour étudier le potentiel d'une station biogaz alimentée à majorité par de l'agriculture sur le terrain de la CC de la Région de Molsheim-Mutzig. Le gras et le sucré sont les déchets les plus « méthanisables » car dégradables. Le bois ne le permet pas et doit donc aller vers des systèmes de chaufferie développés dans la fiche ENE.C. Le potentiel de raccordement et donc le lien avec les réseaux de gaz existants, est également un élément à prendre en compte ; tout comme les zones à intérêt environnemental inscrites dans le SCoT.

2) Faire une articulation entre acteurs locaux

L'investisseur principal de la station (entreprise ou groupement, collectivité, regroupement de collectivités, etc.) doit en premier lieu étudier le potentiel d'acheminement de la ressource. Cette ressource est disponible auprès d'agriculteurs locaux et de structures de restauration. Prendre un temps important pour aller rencontrer les agriculteurs et les faire adhérer au projet, afin de leur donner une réelle ressource supplémentaire, est une nécessité et sera le garant de la bonne réussite finale.

En deuxième temps, la station biogaz peut évidemment créer de l'injection au réseau, mais également travailler en partie en circuit fermé entre plusieurs entreprises et acteurs. L'avantage d'un circuit fermé est la possibilité de créer plusieurs petites stations plus locales et faire valoir aux agriculteurs la création de certificats de production de biogaz (nouveau de la Loi Climat & Énergie de 2021).

Le rôle de la commune peut être celui de porteur du projet, mais se révèle plutôt être un accompagnateur du projet auprès de la population, pour informer et faire adhérer le citoyen.

3) Porter l'investissement et mettre en œuvre le projet

4 points sont à développer dans la mise en œuvre :

- ✓ Sécuriser les intrants : ce point est vu lors de la période d'articulation avec les acteurs locaux. Cela implique la bonne qualité de valorisation énergétique de ces intrants. La prise en compte des intrants doit également intégrer l'absence de nuisances sonores et olfactives, nécessaires pour une bonne acceptation de la population.
- ✓ Sécuriser le foncier : après la phase initiation qui aboutit à la détermination du terrain, l'achat du terrain et la prise en compte des exigences environnementales est un passage long et obligatoire. Il s'agit de faire les démarches nécessaires auprès des communes, de la préfecture et de la DREAL et de faire évoluer le projet pour que tous ces paramètres reçoivent l'aval de toutes les parties. Le lien avec les réservoirs environnementaux déterminés par le SCoT et la préfecture est un pré-requis obligatoire.
- ✓ Définir les plans d'épandage et la deuxième vie de la ressource : le digestat sortant représente environ 90% du poids des intrants. Bien que des traitements du digestat soient possibles (compostage, séchage, osmose inverse...), la valorisation du digestat par épandage sur terres agricoles reste la solution la moins coûteuse et la plus simple à mettre en œuvre. Le plan d'épandage à définir est intégré dans la réglementation ICPE comme découlant directement de l'installation et sa bonne réalisation selon les types de sol et les acheteurs potentiels doit alors être la plus fine et bien réalisée possible. Le lien avec la prise en compte des nuisances sonores et olfactives prend alors tout son sens.

- ✓ Porter le plan de financement : les études sont en partie financées par le programme Climaxion.

Un processus d'injection implique un méthaniseur plus grand (donc un seul grand projet et moins de dossiers) et une production plus rentable.

Cependant, cela demande d'avoir un porteur solide qui est capable de prendre le temps nécessaire à la mise en œuvre du projet. Les projets plus éloignés de réseaux gaz peuvent être utilisés pour de la cogénération, donc de la production d'électricité.

L'intérêt premier est l'apport pour les producteurs, que ce soit l'exploitant ou l'agriculteur qui fournit la matière première et se fournit en engrais. La bonne marche du plan de financement, c'est à dire le montage du plan d'investissement,

peut être réalisé avec de multiples acteurs qui permettent une plus grande solidité du plan mais en contrepartie une finalisation de ce plan plus ardue. La notion de coût global, incluant toute la vie du projet et la chaîne totale d'approvisionnement jusqu'au recyclage est un gage de réussite.

Cependant, si les travaux amont ont été réalisés correctement, la rentabilité apportée par ce type d'installation trouve une rentabilité certaine sur un grand nombre d'années.

>> AMBITION

Objectif de **production de 120 GWh/an** (0 GWh/an en 2019, 44,4 GWh/an en 2021).

>> FINANCEMENT

Pour soutenir le développement de la filière biométhane, les pouvoirs publics ont opté pour l'instauration d'un tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Grâce à ce dispositif, un producteur est assuré de vendre, à un tarif fixé par arrêté et pour une durée de 15 ans, le biométhane produit par son installation à un fournisseur de gaz naturel.

Le tarif d'achat est compris entre 64 et 139 €/MWh. Il dépend de la taille de l'installation, appelée capacité maximale de production de biométhane, exprimée en Nm³/h et de la nature des déchets traités. Pour les installations de méthanisation, le tarif d'achat est constitué d'un tarif de référence et d'une prime aux intrants.

- ✓ Tarif de référence : entre 64 € et 95 €/MWh
- ✓ Prime aux intrants :
 - Pour les déchets de collectivités et déchets ménagers : 5 €/MWh
 - Pour les déchets issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire : entre 20 et 30 €/MWh selon les débits produits.
 - Pour les résidus de traitement des eaux usées traitées en station d'épuration : entre 10 et 39 €/MWh.

GrDF publie régulièrement des appels à projets pour développer des systèmes innovants et sécuriser les apports en biogaz dans le réseau : innovation.grdf.fr/appels-a-projets

L'ADEME publie régulièrement de nouvelles aides à la réalisation d'études, la concertation et le dialogue territorial, la mise en place de démarches globales et l'investissement dans de nouvelles installations : agirpourlatransition.ademe.fr

>> EXEMPLES

Un lien a été fait entre Hantsch, SDEA, le SMICTOMME et le comptoir agricole pour **valoriser les biodéchets et créer un réseau de chaleur** : <https://www.agrogaz.fr>

Unité de méthanisation du **lycée agricole d'Obernai**

La démarche coopérative ABH en Alsace du Nord, regroupe 15 agriculteurs : <http://abh.alsace>

Les chaînes de collecte mises en place par la société Agrivalor en Haut-Rhin : <https://agrivalor.eu>

>> FICHES ACTIONS LIÉES

DEC.A - Collecter et valoriser les biodéchets

ENE.A - Créer un outil juridique pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

✦ QUELQUES RESSOURCES UTILES

Recueil de recommandations et retour d'expériences pour le **montage de projet de méthanisation** : librairie.ademe.fr/

Réussir un projet biogaz : les points clés à prendre en compte - Agricultures et Territoires 65 : occitanie.chambre-agriculture.fr

Centre de ressources sur la méthanisation de GrDF : projet-methanisation.grdf.fr

Monter son projet biogaz, par Énergie Environnement Auvergne-Rhône-Alpes : www.enrauvergnehonealpes.org

Quelques ressources sur le biogaz : www.biogaz-energie-renouvelable.info

ACTION 17
FOR.A

CONDUIRE UNE GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS DU TERRITOIRE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Temps 1 : mesures pour agir face au déséquilibre sylvo-cynégétique

Temps 2a : reboiser en s'appuyant sur la diversité des essences, des âges et de la régénération naturelle de la forêt

Temps 2b : poursuivre la sensibilisation des élus aux enjeux de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Temps 2c : sensibiliser et regrouper les propriétaires forestiers

Temps 3 : accompagner l'accueil du public

>> ENJEUX

La forêt constitue un espace naturel dans lequel l'activité humaine est importante, que ce soit à travers l'économie de production, d'exploitation et de transformation du bois, ou à travers les pratiques touristiques et les loisirs. La forêt constitue par ailleurs un formidable atout pour réussir une politique Climat-Air-Énergie car elle contribue à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux phénomènes climatiques futurs à travers différents leviers :

- ✓ un effet de séquestration carbone,
- ✓ un effet de substitution grâce à l'utilisation du bois en remplacement de matériaux plus énergivores ou d'énergies fossiles,
- ✓ une absorption de la pollution de l'air,
- ✓ une régulation de la température à proximité des zones urbaines.

Au vu de ses effets de régulation du climat local, de limitation des sécheresses, et de sa fonction de services, la forêt représente un enjeu crucial malheureusement impacté par le changement climatique depuis plusieurs années. C'est pourquoi la gestion forestière doit intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique visant à assurer la durabilité des forêts, le développement territorial, l'emploi et les fonctions environnementales. Tel est l'objectif d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

La question de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt est traitée comme problématique prioritaire par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche au travers de sa stratégie forêt-bois, elle est désormais intégrée comme une obligation légale pour tous les propriétaires forestiers au vu de la loi dite « Climat & Résilience » d'août 2021.

Il s'agit de permettre un renouvellement de la forêt et sa résilience au regard des changements climatiques, tout en utilisant ses ressources pour le développement du territoire.

Plusieurs objectifs sont ainsi développés :

- ✓ reboiser et conduire une sylviculture en s'appuyant sur la diversité des essences, des âges et de la régénération naturelle de la forêt,
- ✓ retrouver l'équilibre faune-flore : agir face au déséquilibre sylvo-cynégétique,
- ✓ poursuivre la sensibilisation des élus aux enjeux de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Propriétaires forestiers, dont les communes et l'ONF
Communautés de Communes et communes

LES PARTENAIRES

Chasseurs, les groupements économiques forestiers
CRPF, Fncorfor
Réseau des Communes forestières Grand Est
Fibois Grand Est
CeA, État (DRAAF)
Union européenne et Région via le FEADER

- ✓ mobiliser, sensibiliser et regrouper les propriétaires forestiers,
- ✓ accompagner l'accueil du public.

Plusieurs dispositifs existent pour gérer des parcelles forestières sur un territoire :

- ✓ le Plan simple de Gestion, pour les exploitations de domaine forestier privé,
- ✓ le Régime Forestier, l'outil de gestion communal géré par l'ONF,
- ✓ le Plan d'approvisionnement du territoire,
- ✓ la charte forestière de territoire = une démarche stratégique réunissant tous les acteurs du bois sur le territoire.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

- ✓ **Reboiser et conduire une sylviculture en s'appuyant sur la diversité des essences, des âges et de la régénération naturelle de la forêt**

L'une des grandes stratégies d'atténuation des impacts du changement climatique en forêt réside dans la diversification de la forêt. C'est-à-dire agir sur les forêts dont les peuplements sont composés d'individus de la même espèce et du même âge. Ce changement de système cultural permet d'augmenter les chances de voir certains individus résister aux aléas climatiques à venir, tels que les sécheresses. Et donc d'éviter aux forestiers des pertes sèches massives, à l'image de ce qu'il advint suite à la crise des scolytes. L'implantation d'arbres allochtones peut être envisagée avec discernement et prudence sur des petites parcelles.

Le second axe stratégique pour une gestion durable des forêts se situe dans la régénération naturelle de la forêt. La régénération naturelle utilise le cycle naturel de reproduction des peuplements en place. Elle correspond à l'ensemble des interventions de renouvellement d'un peuplement forestier par semences issues des arbres sur pied. Les semis se développent à partir des graines provenant de ces arbres (arbres semenciers) qui sont progressivement enlevés. Les rémanents, les bois morts, les souches, les racines constituent une source d'éléments organiques et sont utiles à la qualité du sol comme supports de biodiversité et abritent faune et flore spécifiques.

L'ONF et le CNPF peuvent être contactés pour

la réalisation d'études et le conseil sur ces sujets (cf. partie ressources utiles).

- ✓ **Retrouver l'équilibre faune-flore : agir face au déséquilibre sylvo-cynégétique**

Un déséquilibre forêt-gibier trop important nuit à la régénération naturelle de certaines espèces telles que le sapin, le hêtre. Cela favorise une forme de monoculture de l'épicéa, et donc une sensibilité à divers phénomènes liés au changement climatique.

L'idée est, sur une échelle relativement large, de proposer un système d'objectifs de chasse qui sera défini par des leviers comme l'incitation financière (ou système de bonus/malus). L'échelle du lot de chasse est ici à proscrire. Pour accompagner ces objectifs, la création de cahiers des charges types en lien avec les associations de chasseurs peut être établi et proposé à chaque propriétaire forestier.

Un autre système pertinent est celui des baux de chasse, contrat établi entre le propriétaire et les chasseurs. Le loyer peut être augmenté/réduit selon l'atteinte des objectifs de chasse ; ce système est donc très proche du bonus/malus précédent.

Un autre levier à proposer est celui de l'agrainage. Ce sujet divise les différentes filières : il est un avantage pour les chasseurs qui trouvent une ressource abondante et les paysans n'ont plus de problème de gibier détruisant leurs cultures ; mais il peut créer problème environnemental dû à une trop grande abondance de ce gibier et donc difficultés de régénération de la forêt. Ce système doit impérativement être inclus dans une recherche d'équilibre entre problématiques

de chasse et problématiques de régénération forestière, détaillée ci-après.

L'objectif est de trouver un équilibre entre une sylviculture et une diversité des essences permettant l'exploitation et la survie de la forêt, et le travail des chasseurs pour l'alimentation des populations. La question du revenu des forêts doit être mise à plat ; l'économie de la forêt se répartissant entre la chasse et la sylviculture. Les deux sont nécessaires, le travail à mener est donc sur le bon niveau d'information de chacun et le dialogue entre chaque métier.

Un dialogue entre acteurs de la chasse et spécialistes de la sylviculture est nécessaire, et un choix de gestion peut ensuite être fait par les propriétaires forestiers.

Étape 1 de concertation menée par les élus locaux, élargie, entre les différentes filières.

Étape 2 de choix par les propriétaires des solutions les plus intéressantes entre baux de chasse, sensibilisation de tous les publics, trouver des valorisations locales des produits extraits de la forêt (venaison et bois), création d'aménagements de type prés à gibier pour les grands ongulés pour leur donner des espaces de pâture (et donc ne pas empiéter sur la régénération naturelle), etc. Il n'existe pas une solution unique et globale, chaque localité doit se saisir de la question pour adapter la solution à son territoire.

✓ Poursuivre la sensibilisation des élus aux enjeux de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Le concept de gestion durable de la forêt n'est pas connu de tous. C'est pourquoi il convient tout d'abord d'organiser des sessions de sensibilisation, voire des formations, sur le sujet. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes, des journées d'échanges, des visites sur site, des publications...

✓ Mobiliser, Sensibiliser et Regrouper les propriétaires forestiers

Mobiliser les propriétaires forêts pour la préservation et la valorisation des forêts et ainsi garantir le maintien de ce patrimoine.

L'accompagnement des propriétaires se poursuit par le montage du projet en lien avec des acteurs professionnels locaux permettant de garantir le choix des espèces adaptées au type de parcelle et une gestion durable et concertée lorsque cela est possible. Le soutien financier permet ainsi de couvrir les frais de plantation d'arbres et arbustes et la mise en gestion durable des parcelles forestières.

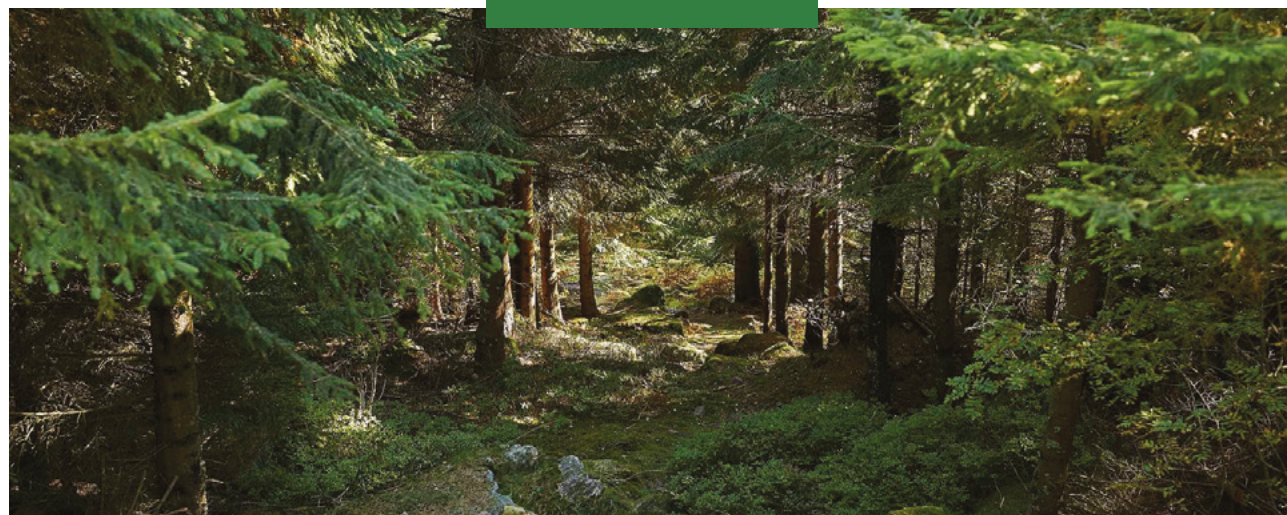
✓ Accompagner l'accueil du public

« Comprendre que l'espace forestier est un espace partagé, elle appartient à tous ».

Cette démarche permet d'avoir une réflexion cohérente sur l'espace concerné et d'éviter une trop grande dispersion des infrastructures pour en faciliter l'entretien et protéger le milieu naturel. Les objectifs sont multiples, assurer l'accessibilité au plus grand nombre tout en respectant les milieux et l'histoire des lieux, ainsi que garantir la sécurité du public dans les espaces aménagés pour l'accueil.

- Réalisation de sentiers thématiques pour les promeneurs et communiquer sur la gestion du paysage. (événementiel, ex. : printemps de la forêt 2022).
- Éducation : public pour loisirs (promeneurs, vtt).
- Exemple de sensibilisation : personnels de l'ONF, Brigade verte au champ du feu.
- Chasseurs : sécuriser l'espace (adapter la signalétique à la pratique de la chasse).

Inciter l'usage d'application comme Illiwap (ou autre site) pour faire l'interface entre les chasseurs et les promeneurs de façon instantanée.



>> AMBITION

Diversifier les essences en forêt notamment en favorisant les peuplements feuillus-résineux.

Maintenir des **forêts productives**.

Informier et former les propriétaires.

Trouver un **équilibre faune-flore** cohérent dans toutes les parcelles du territoire.

Objectif d'ici 2027 d'avoir une gestion durable et multifonctionnelle de l'intégralité des forêts du territoire.

>> FINANCEMENT

Fonds Développement forêt-bois du Crédit Agricole.

BPI France.

Mécénat (ex. : www.plantonspourlavenir.fr).

FEADER.

Subvention de la Région Grand Est : créer ou réhabiliter des places de stockage de bois et de maintien du stockage.

Fondation France Bois Forêt.

Collectivité européenne d'Alsace.

>> EXEMPLES

Démarche d'**ilot d'avenir à Niederhaslach** par l'ONF à titre expérimental.

Démarche de la **Fédération des communes forestières et de la ville d'Oberhaslach** de gestion d'une parcelle forestière par une classe de CM1, sous la conduite de l'ONF.

Système de bail de chasse intégrant un bonus/malus à **Westhoffen**.

Dans le Trièves : instauration de chartes forestières (2006 puis 2014), installation d'un pôle d'excellence rurale qui a permis de financer et d'organiser la filière, constitution d'une SEM pour la gestion de la chaufferie bois, raccordée au réseau public et l'entrée d'un opérateur privé pour gérer l'approvisionnement (la SEM et a permis de doubler, voire tripler la mobilisation de plaquettes, l'objectif est d'atteindre 15 000 tonnes en 2020).

>> FICHES ACTIONS LIÉES

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités

✚ QUELQUES RESSOURCES UTILES

Stratégie forêt-bois de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

CNPF pour les forêts privées

Association **Prosylva**

Site internet Climessence : climessences.fr

Association **Fibois Grand Est**

FNCOFOR : fiches pratiques



DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS D'ŒUVRE ET BOIS-ÉNERGIE, EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Étape 1 : identifier la filière sur le territoire

Étape 2 : analyse les manques

Étape 3 : développement des leviers afin de combler ces manques

Étape 4 : communiquer sur les acteurs de la filière, l'intérêt économique et écologique

>> ENJEUX

La ressource bois est l'une des richesses principales du territoire, elle est la première énergie renouvelable en termes de production et d'utilisation. De grandes entreprises du secteur sont présentes localement ; Siat-Braun, Alsapan, Feidt et Weber notamment ; mais également un très grand nombre de petits exploitants, artisans et métiers associés à la filière.

De même, d'un point de vue énergétique, le bois est une ressource moins polluante que toutes les énergies fossiles (dans le cas où l'équipement et le format choisi sont adaptés), et surtout le bois-énergie peut être créé à partir des chutes et rejets du bois-construction, soit au niveau industriel soit en tant que produit recyclé.

La difficulté à l'heure actuelle est que cette filière est peu structurée sur le territoire, les petits exploitants sont peu représentés dans les réflexions et l'économie mondiale du bois commence à présenter des incertitudes du fait des phénomènes de sécheresse et de la forte demande des pays asiatiques.

L'enjeu est ici de relocaliser au maximum toutes les étapes de la filière bois pour disposer d'une ressource locale peu polluante et pour développer l'économie associée. Mais cette relocalisation est dépendante du marché du bois très sensible les temps actuels au vu de la demande mondiale très importante au sortir de la crise sanitaire. L'action publique locale ne peut être un palliatif des difficultés à court terme mais plutôt un apport dans la valorisation de la filière et la sensibilisation auprès des concitoyens. L'action publique locale peut également permettre de créer les conditions d'un développement plus local à moyen terme.

Ce sujet dépasse nécessairement le territoire du PETR Bruche Mossig, et doit donc être mené en collaboration avec le massif vosgien, les PETR alentours et la Collectivité européenne d'Alsace.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif principal est de structurer une interprofession, de la gestion de la ressource à l'usage du bois, et de relocaliser au maximum toutes les étapes de transformation du bois et de valoriser la filière. L'action publique a notamment pour but de valoriser la filière en local, et de créer les conditions permettant à la filière d'avoir un terreau fertile.

Un point particulier sur le stockage et la première transformation pour les exploitants de taille réduite, est à développer.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Interprofessions du bois

EPCI et PETR

CeA

Région Grand Est

LES PARTENAIRES

Fibois, ONF

CRPF

FNCOFOR

Association des communes forestières

CMA, Organismes de formation

Entreprises du territoire et autour (ex. : Siat Braun, Feidt, Weber, Gérard Vogel, Alsapan)

Plusieurs éléments sont intégrés dans le processus :

- ✓ ouvrir le sujet aux territoires internes et externes au PETR,
- ✓ identifier et réunir les acteurs du territoire sur la filière, notamment les petites entreprises et repérer les manques,
- ✓ mettre en place des leviers pour créer/développer les manques sur le territoire, par exemple par une plateforme partagée de stockage et transformation ; définir précisément le rôle des autorités publics dans le développement de la filière,
- ✓ communiquer sur les réalités économiques, sociales et environnementales de la gestion à la consommation du bois, aider à développer l'utilisation du bois sur le territoire en lieu et place d'autres matériaux plus polluants et non renouvelables.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Les objectifs de la création d'une structure de pilotage de la filière sont :

- ✓ de porter l'intérêt de la filière forêt-bois (chauffage particulier et collectif/public - bois d'œuvre - écomatériaux),
- ✓ d'être le lieu d'échanges, de coopération et de coordination (faire rencontrer/échanger les professionnels du secteur et identifier les carences à combler),
- ✓ d'accompagner les projets structurants et collectifs de la forêt (mutualisation dans la commande pour le chauffage collectif ?),
- ✓ de bien définir la place de chacun sur la filière et que chacun ait une bonne vision de qui fait quoi, l'enjeu principal consiste en la bonne connaissance des liens entre chaque élément de la structure.

La filière se structure ainsi :

- 1) Gestion de la forêt
- 2) Récolte
- 2b) Stockage
- 3) Transport vers le site de transformation
- 4) 1^{ère} transformation (traitement, scierie, création de bois énergie, etc.) et vente possible
- 5) Transport vers le site de 2^{ème} transformation
- 6) 2^{ème} transformation (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie à partir des déchets)
- 7) Site de vente
- 8) Utilisation

Au vu de cette problématique, et dans une optique de relocalisation de la filière sur le territoire pour éviter une augmentation forte du bilan carbone de la filière et surtout dans l'optique d'un développement économique local fort, les étapes suivantes sont à réaliser :

Étape 1 : identification des acteurs de la filière sur le territoire. Une étude peut être réalisée, en association avec Fibois et les territoires voisins souhaitant s'intéresser au sujet. L'important est de bien repérer la spécificité et la compétence de chaque acteur.

Étape 2 : analyse des manques. On pense notamment déjà à des lieux de stockage partagés, et certains types de transformation réalisés ailleurs en Europe.

Étape 3 : développement des leviers afin de combler ces manques. La place de l'autorité publique doit ici être précisément définie. De nombreux leviers sont possibles : la formation, l'aide financière, le foncier, etc.

Étape 4 : communiquer sur les acteurs de la filière, sur l'intérêt économique et écologique du bois dans la construction, en tant que bois d'artisanat et de bois-énergie. Cette étape peut être réalisée de manière parallèle aux autres étapes pour mettre chaque acteur autour de la table et attirer des entreprises et compétences qui permettraient de combler les manques du territoire.

Plusieurs leviers sont déjà identifiés, et peuvent être mis en œuvre rapidement :

✓ La communication

Le bois montre des réalités économiques, sociales et environnementales intéressantes. Par exemple, la pollution engendrée par le bois-énergie est bien inférieure à toutes les énergies fossiles et le développement du bois d'œuvre, outre l'intérêt économique qu'il représente, permet de réutiliser les extrants afin d'alimenter en énergie.

La valorisation de la filière apporte un carnet de commandes plus conséquent et une émulation collective.

La bonne connaissance des différents types de bois et leur utilisation de manière transformée permet de faire aller la demande, et a fortiori l'offre, vers des utilisations plus respectueuses de l'environnement (ex. : pellets pour le bois énergie comparé au bois-bûche, utilisation de bois durable issues de forêts labellisées FSC, éco-matériaux de construction) et ainsi de développer les 1^{ère} et 2^{ème} transformations en local. Développer le circuit court pour que la transformation se fasse en local et non en Allemagne ou en Chine est fondamental pour que l'activité se développe.

Un prérequis nécessaire à la bonne valorisation de la filière est de réaliser un diagnostic des acteurs et potentiels en local. À voir l'échelle de ce diagnostic.

✓ L'exemplarité de la commande publique

Cf. stratégie bois de la Vallée de la Bruche

La commande publique est un fort levier d'utilisation du bois d'œuvre, notamment pour l'habitat, mais surtout du bois énergie pour le chauffage et le développement de réseaux de chaleur. Le levier des documents d'urbanisme, avec par exemple des emplacements réservés pour les réseaux de chaleur et des chaudières collectives, est fondamental. Également, la création de projets démonstrateurs et pilotes sur l'utilisation de bois local est un levier intéressant

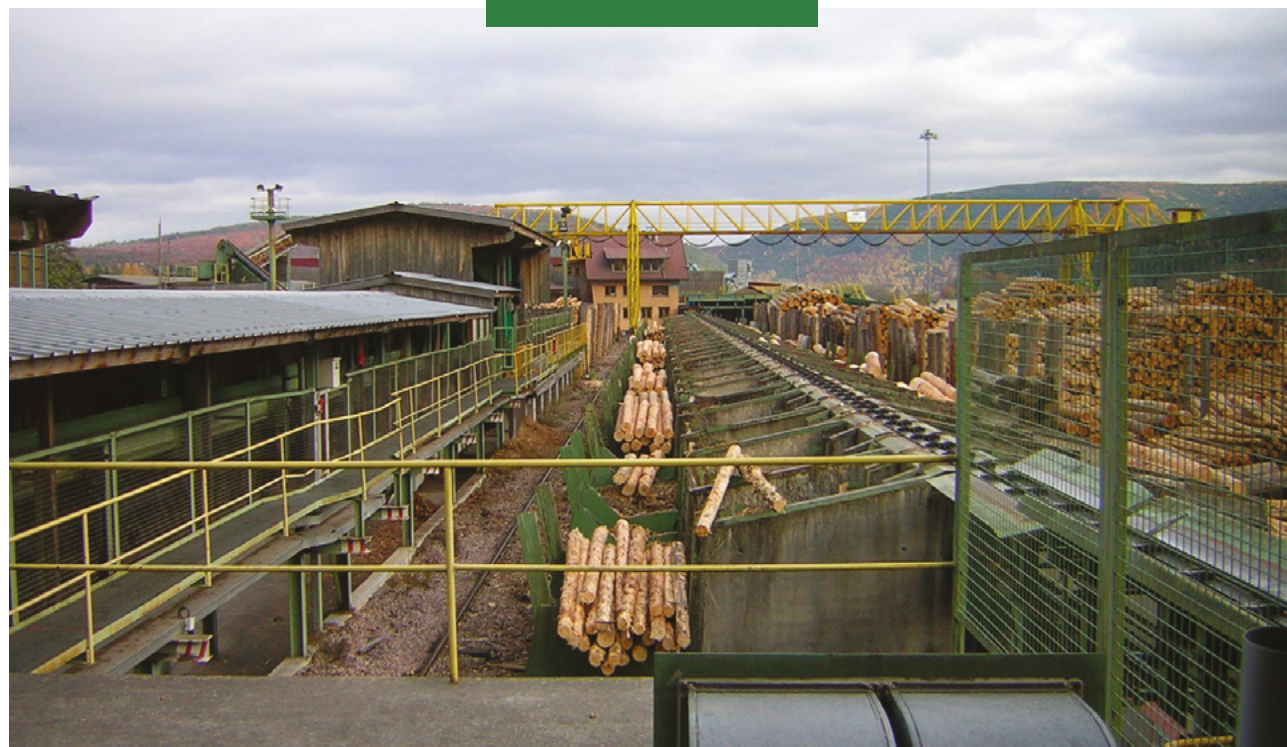
✓ L'animation

Fibois est déjà un acteur actif mais ses ressources sur le territoire sont trop faibles pour créer une émulation suffisamment forte. Un groupement d'acteurs privés de la filière, accompagnés par les acteurs publics (CC, PETR, CeA, région), pourraient mettre en place un calendrier événementiel suffisamment conséquent pour donner envie à des acteurs extérieurs de s'implanter.

✓ La montée en compétence

Un travail doit être mené avec la CMA et les organismes de formation pour améliorer les compétences locales et donc être capable en local de représenter toutes les strates de la filière

L'idée est de bien adapter les enjeux de la filière avec la réalité du terrain (certains professionnels ne veulent pas se développer, d'autres ont des enjeux économiques forts).



>> AMBITION

Disposer de toutes les strates de la filière bois sur le territoire ; créer une marque filière bois locale, en lien avec la CeA.

>> FINANCEMENT

Aide du Conseil Régional : créer ou réhabiliter des places de stockage de bois et de maintien du stockage.

Aide de l'ADEME au développement de l'offre de combustibles bois pour la valorisation en chaufferies.

CEE approvisionnement biomasse.

>> EXEMPLES

La filière Terre de hêtre dans les Vosges, le hêtre n'étant pas utilisé dans le bois-construction.

Filière globale en Auvergne Rhône Alpes.

Exemple de construction en bois local Bourgogne Franche Comté :

www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

>> FICHES ACTIONS LIÉES

ENE.A - Créer un outil juridique pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Le site de Fibois Grand Est : www.fibois-grandest.com

Un kit de communication auprès des élus est une option simple à mettre en œuvre

L'outil ART permet d'étudier les retombées économiques et environnementales sur l'utilisation du bois

Liste ADEME des acteurs de la filière : www.ademe.fr

ACTION 19
MOB.AAFFIRMER LES MODES ACTIFS COMME
SOLUTION DE MOBILITÉ À PART ENTIÈRE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€

>> ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

- 1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations
- 3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »
- 4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Pour la Région de Molsheim-Mutzig : 1,5 M€ par an pour les pistes cyclables jusqu'en 2028

Pour la Vallée de la Bruche et la Mossig et le Vignoble : étude de programmation lancée dès 2021/22 pour définir le jalonnement (déjà fait en Mossig et Vignoble), la signalétique et les équipements nécessaires. Mise en œuvre dès 2022/23

Mise en place d'une signalétique et une communication communes, en partenariat avec la CeA, dès 2023

>> ENJEUX

Le transport est le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (38 %) et le troisième poste de consommation énergétique (23 %).

Le potentiel de réduction de cet impact sur le territoire est important, il passe en premier lieu par une réduction du nombre de kilomètres parcourus en véhicule polluant. Dans ce cadre, le vélo se révèle être une alternative très intéressante pour les déplacements courts (moins de 5 km), et les nouvelles technologies comme le vélo à assistance électrique ou les vélos-cargos et remorques permettent un accès facilité à tous.

L'un des premiers freins à l'utilisation du vélo est le sentiment d'insécurité, notamment en raison de la mise en place de bandes cyclables collées à la route ou au trottoir, ou des nombreux faits divers parlant de vol de vélo. Un autre enjeu fort est la capacité pour chacun de se repérer sur le territoire au même titre qu'il est facile de se repérer quand l'on est dans son véhicule.

Un dernier enjeu est l'importance de la cohérence sur l'entièreté du territoire, notamment pour le maillage du réseau (une piste ne doit pas s'arrêter à la frontière administrative) et la signalétique.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Cette action a été proposée dans le cadre de l'étude mobilité à l'échelle du PETR, terminée en juillet 2021. L'objectif principal de cette action est d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes, afin d'augmenter la part modale du vélo sur le territoire et donc délaissier les véhicules, qui sont par ailleurs plus coûteux pour la collectivité (voirie, stationnement) et ont un impact environnemental fort. Les 3 Communautés de Communes ont ici un objectif commun de réduire la place de la voiture en utilisant comme premier levier l'utilisation du vélo pour les trajets courts et pour le tourisme.

4 sous-actions sont ici proposées :

- ✓ Mailler de manière efficace le réseau cyclable sur le territoire, c'est-à-dire assurer la continuité de tous les axes structurants et permettre le rabattement vers les communes et sites touristiques.
- ✓ Sécuriser les itinéraires cyclables, via un entretien régulier et des solutions adaptées à chaque type d'aménagement selon l'utilisation, et améliorer les équipements autour de ces pistes.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communautés de Communes (autorité organisatrice et compétence voirie/pistes cyclables le cas échéant)
Communes (compétence voirie)
CeA

LES PARTENAIRES

PETR (expertise)
Associations d'usagers du vélo
Cerema
État (financement)
Territoires voisins

- ✓ Développer et sécuriser le stationnement cyclable pour réduire les vols et proposer une alternative à l'utilisation de la voiture en ville/village.
- ✓ Proposer une signalétique cohérente et un jalonnement uniforme afin d'améliorer la lisibilité des itinéraires, faciliter le guidage des usagers et favoriser le rabattement vers les pôles d'intérêt.



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

La grande majorité des trajets effectués par les particuliers font moins de 5 km, et ce même en secteur peu dense. Dans ce cadre, le vélo se révèle être une alternative très intéressante pour les déplacements courts (moins de 5 km), et les nouvelles technologies comme le vélo à assistance électrique permettent un accès facilité à tous.

Environ 50 % des habitants du territoire utilisent le vélo régulièrement, au moins une fois par semaine. L'objectif de cette action est d'aller plus loin dans l'utilisation de ce mode, en permettant à chacun de rouler en sécurité pour que cela soit vécu de manière agréable. Le coût pour la collectivité s'en verra réduit par la moins forte utilisation de la voirie par les véhicules motorisés, la réduction du stationnement (donc un gain de place très important) et une qualité de vie et une santé des citoyens supérieures.

Le cyclable doit être totalement intégré à la politique de mobilité de la collectivité comme réelle alternative à l'autosolisme. Les liens avec les 3 autres fiches actions mobilité est donc un gage de réussite, au même titre que le lien entre les 4 sous-actions présentées ci-dessous.

✓ Mailler le réseau cyclable

2 itinéraires structurants existent sur le territoire :

La Véloroute de la Vallée de la Bruche :

- itinéraire principal du PETR avec 11 km en piste cyclable propre et 19 km en itinéraire partagé,
- environ 25 km sans aménagements particuliers.

La Véloroute reliant Molsheim à Wasselonne :

- itinéraire cyclable majoritairement en site propre (27 km),
- environ 2 km sans aménagements particuliers.

L'objectif est donc de compléter ces itinéraires pour assurer leur continuité, et surtout de permettre le rabattement des communes et des sites touristiques vers ces itinéraires. Le détail des itinéraires est disponible dans l'étude mobilité Bruche Mossig de juillet 2021. Cela consiste en la résorption des 27 km manquants sur les deux itinéraires précédents, et dans la création de 60 km de maillage pour le rabattement.

Dans cette optique, la Région de Molsheim-Mutzig a mis au budget 11 M€ pour la création de 36 km de pistes à horizon 2028.

La Vallée de la Bruche a pour ambition, en partenariat avec la CeA, de finaliser son réseau existant et d'améliorer le rabattement depuis les hauteurs vers la vallée. Le processus de maillage pour la Mossig et le Vignoble est en cours de réalisation suite à l'étude de jalonnement réalisée en 2019.

✓ Sécuriser les itinéraires cyclables et développer les équipements

De nombreuses discontinuités et points durs existent sur le territoire. Des accès, pourtant structurants à des gares du territoire et inévitables pour un cycliste, ne présentent pas d'aménagement clair et continu. Un exemple est le pont entre Muhlbach-sur-Bruche et la gare de cette même commune, pensé uniquement pour les voitures. Le franchissement des axes routiers lourds est notamment un point d'attente fort. Des équipements nouveaux, de type éclairage,

marquage ou nouvelles pistes, sont alors nécessaires, principalement au cœur des villes et des villages, mais aussi pour entre les zones urbanisées. Des équipements de confort de type bancs, points d'auto-réparation ou points de recharge de VAE, peuvent être mis en place aux points les plus pertinents.

Des éléments techniques selon le type de discontinuité à résorber sont disponibles sur l'étude mobilité Bruche Mossig de juillet 2021.

✓ Développer et sécuriser le stationnement cyclable

Cette sous-action vise à développer un maillage de places de stationnement cyclable adéquat pour tous les usagers au sein des équipements et de l'espace public, en particulier au niveau des gares non équipées, des commerces et des établissements scolaires. Trois grands types de stationnements seront différenciés et proposés en fonction de leur pertinence :

- **les stationnements simples**, comme les arceaux, sont utilisés pour des stationnements de durée courte (moins de 2 h), à proximité des pôles générateurs ou des secteurs commerciaux. Il est estimé un besoin global de 2 000 places. ~100 €/arceau (50 €/vélo),
- **les abris couverts** sont plutôt recherchés pour des stationnements longs (entre 2 et 6-8 h), à proximité des lieux d'emplois, des établissements d'enseignement, des équipements de loisirs et des 6 aires de covoiturage pas encore équipées. Il est estimé un besoin global de 1 500 places. ~200 €/vélo,
- **les stationnements sécurisés** (espaces clôturés, box fermés) sont privilégiés pour les

stationnements de plus de 6-8 h, en gare ou au domicile. Il est estimé un besoin global de 200 places. ~2 000 €/vélo.

✓ Proposer une signalétique cohérente et un jalonnement uniforme

En partenariat avec la CeA, l'objectif est d'assurer la lisibilité des itinéraires et leur valorisation, de faciliter le guidage des usagers avec une signalétique adaptée, de favoriser le rabattement sur les pôles d'intérêt, et de maintenir les usagers sur des aménagements sécurisés. D'un point de vue opérationnel, les étapes suivantes sont à construire :

- recenser la signalétique déjà en place,
- recenser les maillons cyclables existants (en lien avec l'action 1),
- identifier les axes à jalonner en priorité ceux qui peuvent :
 - favoriser le rabattement sur les pôles,
 - encourager la pratique du vélo pour des trajets courts,
 - permettre à l'usager de s'insérer sur une voirie plus sécurisée,
 - aider le touriste à s'orienter.
- repérer les équipements à signaler en priorité depuis les voies cyclables, créer la signalétique adaptée,
- créer un plan des itinéraires cyclables,
- diffuser ce plan sur différents canaux (panneaux physiques, office de tourisme, mairies, sites internet, réseaux sociaux, etc.), et sur des supports physiques reconnaissables aisément.



>> AMBITION

Développement fort de l'infrastructure sur le territoire de la Région de Molsheim-Mutzig, avec un objectif de **36 km supplémentaires d'ici 2028**. Création d'un point de recharge VAE pour chaque abri sécurisé.

Définition d'un bouquet de services intégrant le **vélo comme prioritaire pour la Mossig et le Vignoble et la Vallée de la Bruche**.

Objectif de **continuité et de signalétique commune développée avant 2025**.

>> FINANCEMENT

Le coût sur 6 ans, selon l'ambition affichée, peut atteindre plusieurs dizaines de millions d'euros à la collectivité, notamment sur le sujet du maillage cyclable. Une piste coûte environ 300 €/ml, une bande 80 €/ml.

Un stationnement vélo coûte entre 50 € par vélo pour un arceau et 2 000 € par vélo pour une consigne sécurisée.

La Région de Molsheim-Mutzig a d'ores et déjà défini un budget de 11 M€ à horizon 2028 pour le développement de pistes.

L'intégralité de l'action revient à environ 25 M€ sur 6 ans.

Des aides existent, elles permettront une accélération de l'échéancier : plan vélo et mobilités actives de l'État (annuellement jusqu'en 2025), DSIL/DETR, accompagnement de la structuration et la mise en tourisme des Véloroutes et Voies Vertes (aide régionale), financement de vos budgets d'investissement - AFL.

>> EXEMPLES

Étude de jalonnement de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble.

Stationnement vélo mis en place à Dorlisheim, Scharrachbergheim-Irmstett, Schirmeck dans le cadre du **programme Alvéole**.

Nouvelle signalétique mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg en 2020.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

MOB.B - Ancrer le réseau structurant de transports en commun

MOB.C - Proposer de nouveaux services de mobilité pour tous

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs

➡ QUELQUES RESSOURCES UTILES

Étude mobilité du PETR Bruche Mossig

Documentation Cerema : www.ecologie.gouv.fr

Site France Mobilités : www.francemobilites.fr

La Fabrique Écologique : guide pour la mobilité durable en territoires ruraux et périurbains (nouveaux modèles, exemples pragmatiques, aménagements malins, gouvernance)

Guide pratique du Club des villes et territoires cyclables : le coût des politiques vélo

Cerema : les Communautés de Communes et la compétence mobilité - mode d'emploi


ACTION 20
 MOB.B

ANCER LE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORTS EN COMMUN

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€


>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations
- 3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

2022 : mise en place du comité de ligne TSPO

D'ici 2022 : mise en place de tous les comités des partenaires AOM

Dès 2023 : Évolution du cadencement du TER et du TSPO

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Autorités organisatrices de la mobilité (Communautés de Communes) et de transport (Région)

Opérateurs de transport PETR pour l'expertise et la cohérence entre les autorités

LES PARTENAIRES

Territoires voisins

>> ENJEUX

Pour réduire l'utilisation de la voiture et donc la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de transports en commun performants et cadencés est un outil de promotion du territoire et de réponse à la demande des citoyens.

Il permet un développement économique (l'accès à des hubs permet une implantation facilitée), touristique et souvent un gain de temps et de confort.

Deux enjeux clés sont la desserte de tous les territoires quel que soit l'heure et le jour, et une bonne cohérence et articulation entre les autorités et organisateurs de transport.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Cette fiche-action donne un cadre aux opérations à mener sur le territoire pour améliorer, renforcer et incarner le système de transport en commun déjà présent.

Il s'agit de simplifier la démarche d'utilisation pour l'habitant ou l'entreprise du territoire et d'agir auprès des autorités de transport pour améliorer le service. Ici, un travail en forte communion entre les autorités organisatrices est un prérequis nécessaire.

3 axes de travail ont été identifiés :

- ✓ Poursuivre et accompagner le rôle structurant du TSPO (ligne 230 du réseau interurbain) et du TER, par l'augmentation du cadencement et l'augmentation des plages horaires, et le développement d'un rabattement facilité.
- ✓ Améliorer la structuration du réseau autocar pour avoir des liaisons présentant moins de ruptures de charge et développer la ligne 235.
- ✓ Proposer une tarification unique et intermodale.

Les actions décrites ici sont à mettre en lien avec celles présentées dans les fiches MOB.C et MOB.D, notamment sur la communication et la mise en place de nouveaux services.

Le lien avec la Région peut notamment se faire au sein des bassins de mobilité en cours de définition. Cette action répond territorialement aux règles n° 1, 6, 26 et 27 du SRADDET.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le réseau de transports en commun est l'outil de mobilité le plus visible et qui permet l'alternative la plus crédible au véhicule personnel par sa capacité. Il incarne le service public. Le territoire bénéficie de 3 lignes structurantes : le TSPO Strasbourg-Wasselonne (ligne 230 de la CTBR), le TER Strasbourg-Saint-Dié-des-Vosges et le TER Strasbourg-Obernai-Barr-Sélestat. Hormis la ligne 235 traversante, toutes les autres lignes de bus sont articulées autour de ces axes, mais le nombre de ruptures de charge, le confort et la simplicité d'utilisation de la voiture, tout comme la saturation du TSPO, font de ces modes des alternatives encore trop peu utilisées.

L'action présentée ici donne un cadre cohérent, global et concerté d'un développement des transports en commun sur le territoire. La cohérence, entre les pratiques de l'autorité organisatrice régionale et des autorités organisatrices locales, est une clé de bon fonctionnement et de bonne adaptation du service. Cette articulation passe par 3 sous-actions concrètes :

✓ Poursuivre et accompagner le rôle structurant du TSPO et du TER, par l'augmentation du cadencement et l'augmentation des plages horaires, et le développement d'un rabattement facilité

En lien avec l'ouverture à la concurrence et à l'horizon de la réouverture de la ligne Épinal-Saint-Dié-des-Vosges, des améliorations substantielles de l'offre sont d'ores-et-déjà attendues avec, notamment l'ajout de :

- 4 allers-retours supplémentaires entre Saint-Dié-des-Vosges et Saâles,
- 2 allers-retours supplémentaires entre Rothau et Molsheim.

En parallèle, de nouveaux aménagements sur la RD1004 permettront à terme d'augmenter le cadencement de l'axe TSPO et une connexion facilitée avec le réseau de tramway de Strasbourg. Enfin, le maintien et le développement du fret doivent être questionnés parallèlement aux besoins pour le transport de voyageurs et en concordance avec ce dernier.

Ainsi, au travers de cette action, il convient aux collectivités de collaborer avec la Région et l'Eurométropole de Strasbourg (au regard du futur Réseau Express Métropolitain) aux évolutions de l'offre sur leurs territoires et son articulation, notamment afin de travailler sur :

- la continuité du service en journée (suppression des trous d'offres),
- la continuité du service entre la semaine et le week-end (amélioration de l'offre week-end),

lien avec la problématique touristique de la fiche MOB.D,

- les amplitudes horaires proposées (entre autres, en lien avec les offres nationales en gare de Strasbourg),
- la politique de stationnement autour des gares TER et arrêts du TSPO,
- la création d'un comité de ligne TSPO, au même titre que le comité de ligne TER.

Pour ce faire, la création des bassins de mobilité régionale pourrait être un facilitateur.

Le développement de l'offre doit donc s'accompagner d'un meilleur accès aux gares et aux stations, au travers d'une politique multimodale proposée par l'articulation entre les 4 fiches actions mobilité du Plan Climat Bruche Mossig.

✓ Améliorer la structuration du réseau autocar pour avoir des liaisons présentant moins de ruptures de charge et développer la ligne 235

Le réseau FLUO couvre essentiellement le territoire de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble. Hormis les lignes 230 (TSPO) et 235, les autres lignes du réseau sont beaucoup moins utilisées.

La présente action propose plusieurs jalons :

- une réflexion générale sur le réseau autocars et sa complémentarité avec les autres offres TC, notamment le transport à la demande (cf. MOB.C),
- une évolution des lignes au regard de leur fréquentation faible, voire très faible,
- une évolution potentielle de l'offre TSPO.

Pour cela, une hypothèse d'évolution de l'offre TSPO est la suivante :

- un axe TSPO fonctionnant comme l'actuelle ligne 230 aux heures de pointe (à définir, 7h-9h et 16h-19h) avec un passage toutes les 10 mn,
- trois lignes complémentaires (TSPO 1, 2 et 3) fonctionnant toute la journée, sur le tracé des actuelles lignes 231, 232 et 233 avec un passage par heure, soit une offre à 20 mn sur le tronc commun Marlenheim-Strasbourg. Actuellement, la ligne 232 fonctionne sur ce mode, en « changeant de numéro » pour devenir la 230 à son arrivée à Wasselonne, ce qui représente un réel frein à l'attractivité de la ligne.

La ligne 235 Wasselonne-Dorlisheim est aujourd'hui la deuxième ligne du territoire en termes de fréquentation, elle permet de desservir de nombreux villages. Elle peut jouer le rôle d'axe transversal structurant et de deuxième couronne du réseau express métropolitain de Strasbourg.

Une évolution de la ligne, aujourd'hui présentant 13 A/R par jour, est donc à mener, selon les possibilités suivantes : augmentation du nombre d'A/R, réorganisation des tranches horaires (le dernier bus part à 19h58, ce qui empêche de profiter des loisirs de la zone du Trèfle comme le cinéma), accélération de la ligne par exemple en évitant parfois le centre de Molsheim.

✓ Proposer une tarification unique et intermodale

Aujourd'hui, il est impossible d'avoir un ticket unique pour faire un trajet bus-train-tram. L'abonnement est également séparé par mode. Des travaux sont actuellement menés par la Région pour avoir un abonnement sur une seule carte, mais le sujet de la tarification et de la billettique sont anciens et toujours pas traités. Par

exemple, une personne venant de Romanswiller souhaitant aller à Strasbourg paiera deux fois moins cher en passant par Wasselonne que par Saverne, malgré un temps de trajet équivalent. Il est donc proposé d'influencer fortement la Région pour bénéficier au plus vite d'une tarification et d'une billettique communes, comme cela peut se trouver en Allemagne par le biais des autorités régionales et ce malgré un nombre d'opérateurs très important.

L'idée de tarifs combinés pour l'accès aux sites touristiques est également un point à traiter particulièrement pour inciter les habitants à utiliser des services de mobilité du territoire. Par exemple, un cas emblématique est le Champ du Feu en période hivernale présentant des files de voiture très importantes créant un désastre écologique.

>> AMBITION

Objectif de chaque Communauté de Communes d'être **actif auprès de la Région et du train** pour faire évoluer les lignes et qu'elles correspondent au mieux à la population. Utilisation du levier de la délégation de service public en cours de définition par la Région.

Points réguliers avec l'Eurométropole pour la bonne interaction avec ce territoire et avoir une **orientation commune envers la Région**.

Création d'un comité de ligne TSPO.

Action de la Vallée de la Bruche pour **mettre en place un point service de mobilité** sur quelques gares choisies.

>> FINANCEMENT

Dans le cas de reprise d'une partie du réseau interurbain, financement via le versement mobilité possible.

Soutien financier de la Banque des Territoires pour l'investissement dans de grands projets.

>> EXEMPLES

Ouverture à la concurrence de la ligne Marseille-Nice : www.maregionsud.fr

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Étude mobilité du PETR Bruche Mossig / Réseau Mobilité Grand Est, piloté par l'ADEME, la DREAL, le Cerema, la Banque des Territoires et la Région Grand Est / Ressources du GART : www.gart.org



ACTION 21
MOB.C

PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITÉ POUR TOUS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Dès 2022 : étude de programmation pour la Mossig et le Vignoble, et la Vallée de la Bruche

À horizon 2023 : premières ébauches de bouquets de services

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Autorités Organisatrices de la Mobilité (Communautés de Communes)

PETR pour l'expertise et l'accompagnement

LES PARTENAIRES

Prestataires

Région Grand Est (programme AdVenir)

État-France Mobilités

>> ENJEUX

Les transports en commun « classiques » ne peuvent être la seule option pour répondre aux problématiques de la mobilité et de pollution sur le territoire. Leur développement est cher et peu adapté aux villages excentrés pour lesquels un cadencement fort ne pourrait être garanti. Ainsi, la mise en œuvre de solutions multiples et adaptées à chaque situation est un complément qui permettrait l'accès à la mobilité pour tous, tout en limitant l'utilisation de voitures dormantes consommatrices de ressources et de surfaces.

Outre permettre une mobilité pour tous en tout lieu sur le territoire, les nouveaux services de mobilité doivent être lisibles et surtout ne doivent pas concurrencer les systèmes de transport collectifs aujourd'hui efficaces. La bonne articulation avec l'action MOB.B et l'action MOB.D est donc primordiale.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif est de proposer une solution alternative à l'usage du véhicule thermique seul à tout habitant et toute entreprise du territoire. Ces services doivent être cohérents, répondre à la demande, sans pour autant être en concurrence avec les autres modes. Il s'agit donc de lancer un programme de bouquet de services de mobilité à horizon proche.

4 solutions sont ici proposées :

- ✓ La mise en œuvre de services de Transport à la Demande complémentaires aux autres offres, et articulées de manière logique. Chaque système peut être différent, et s'adapte à la situation particulière de chaque territoire.
- ✓ Accompagner le covoiturage dans sa mise en œuvre, par la création de systèmes et d'outils simples, sans pour autant concurrencer le réseau structurant et en évitant la surabondance de services illisibles pour la population.
- ✓ Accompagner le développement de la mobilité électrique.
- ✓ Expérimenter des stations d'autopartage dans les zones reculées.



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Voir programme d'actions de l'étude mobilité Bruche Mossig - juillet 2021.

Les transports en commun « classiques » sont des éléments structurants du territoire. Mais ils ne répondent pas à la desserte de chaque commune du territoire nécessaire à l'évolution des pratiques de mobilité. De même, ils représentent un coût très important tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ainsi, pour que chaque citoyen se sente concerné par le sujet de la mobilité et pour avoir un service proposé pour tous, il est nécessaire de proposer de nouvelles options qui permettront à chacun de se déplacer différemment. 4 solutions à intégrer dans un bouquet de services de mobilité ont été identifiées.

✓ Proposer des services de Transport à la Demande complémentaires aux autres offres

Le service Autocom existe déjà sur le territoire de la CCRMM. L'objectif est de faire évoluer ce service et d'en proposer d'autres sur le territoire, différenciés selon la zone et leur interaction avec les transports collectifs (détail disponible dans l'étude mobilité). Chaque système doit être pensé spécifiquement pour répondre au besoin de la population.

✓ Accompagner le covoiturage dans sa mise en œuvre

Aujourd'hui, le taux de remplissage des voitures est de 1,2. Cela signifie que la très grande majorité des voitures ne présentent qu'une personne à leur bord. Le développement fort du covoiturage est donc un excellent levier de réduction du nombre de véhicules. Seulement le covoiturage est un sujet complexe à mettre en œuvre sur un territoire.

Il peut être organisé/anticipé ou réalisé de manière spontanée, informel ou via un opérateur de mise en relation, indiqué par panneau lumineux ou inclus dans une offre de stationnement, etc. Il existe pléthore d'opérateurs de covoiturage, correspondant à chacune de ces caractéristiques. Cela représente un système très difficilement lisible par le citoyen. L'objectif ici est donc de caractériser précisément le besoin du territoire, afin de trouver le ou les systèmes de covoiturage les plus cohérents, tout en ne concurrençant pas les autres modes.

Un bon moyen d'articuler transports en commun et covoiturage est la solution du covoiturage en ligne, proposé par les prestataires Ecov ou La Roue Verte par exemple, qui consiste à l'implantation de bornes de signalisation le long ou autour d'un axe prédéfini. La RD422 ou le rabattement vers la Vallée de la Bruche semblent être des lieux favorables pour cette implantation.

L'infrastructure adéquate, si nécessaire, doit être adaptée en conséquence pour que la visibilité du système soit bonne et le potentiel détournement des conducteurs soit le plus réduit possible.

✓ Accompagner les territoires sur les nouvelles énergies

La majorité des trajets parcourus en France, notamment sur le territoire du PETR, ne dépassent pas les 20 km. En parallèle, de nombreuses réglementations évoluent en France pour favoriser les énergies non fossiles. Mais l'aspect psychologique est encore très présent dans ce développement : peur d'une faible autonomie, aspects environnementaux non compris par la population malgré de nombreuses études y montrant un réel intérêt dans le cas où la transition énergétique est enclenchée, coût (bien que celui-ci soit inférieur au prix moyen des SUV en France), etc.

Selon le scénario de transition énergétique en France, le cycle de vie total (fabrication - utilisation - fin de vie/recyclage) d'un véhicule électrique en France est de 12 à 26 tCO₂ contre 33 à 46 tCO₂ pour l'équivalent thermique.

En effet, les gaz à effet de serre émis par la construction d'un véhicule électrique sont plus élevés qu'un véhicule thermique (moyenne de 10 tCO₂ contre 6 pour le véhicule thermique) mais sur son utilisation le véhicule électrique émet plus de 7 fois moins que son équivalent thermique ; sans compter l'impact sur la pollution de l'air.

Afin de réduire ces freins psychologiques, la mise en place d'un accompagnement sur le développement de l'électromobilité auprès des communes est à mettre en œuvre. Une aide sur le choix du matériel selon l'emplacement et la volonté de la collectivité est donc à diffuser : aucun équipement en centre-ville pour limiter la présence de la voiture, des bornes à recharge lente ou semi-rapide pour les zones d'emplois et équipements publics, des bornes rapides pour la proximité des centres commerciaux.

✓ Développer l'autopartage solidaire

La mobilité solidaire est souvent oubliée par les autorités organisatrices, malgré son intérêt. Il s'agit de définir une solution simple et efficace pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer, ou qui sont en situation de précarité. Quelques associations ou entreprises sociales et solidaires comme Mobilex ou Wimoov proposent un accompagnement des collectivités sur ce sujet.

>> AMBITION

Proposer des bornes électriques (pour véhicules et vélos) sur les principaux lieux touristiques.

Définir un bouquet de mobilité pour la Vallée de la Bruche et le territoire de Mossig et Vignoble à horizon 2023, après une étude de programmation.

Mettre en œuvre des points de conseil à la mobilité sur quelques gares de la Vallée de la Bruche à horizon 2025.

>> FINANCEMENT

France Mobilités finance par appel à projet l'expérimentation de nouveaux services en milieu rural.

Dans le cas d'investissement, la DSIL et la DETR sont des moteurs intéressants de subvention.

Une partie de l'exploitation peut être financée par les billets ou contributions à la collectivité pour le covoiturage.

Climaxion et le programme Advenir financent la mise en place d'infrastructures de recharge.

Pour le sujet spécifique du TàD, le coût par voyageur et par trajet serait d'environ 10 €.

Pour des lignes de covoiturage, la mise en œuvre d'une ligne d'environ 20 km serait un coût pour la collectivité d'environ 40 000 € par année d'exploitation.

>> EXEMPLES

Agglomération Ardenne Métropole : 149 bornes électriques et 32 véhicules sont mis à disposition de la population. Chaque commune du territoire, à majorité rural, dispose d'au moins une borne publique. Le retour d'expérience d'Ardenne Métropole est le plus complet et ancien en France pour un territoire urbain/rural. Quelques informations complémentaires : ardenne-metropole.fr

Base de données France Mobilités : www.francemobilites.fr

Services d'autopartage : CLEM (Ardenne Métropole, Pays de Nexon, entre autres), Pelussin - Parc du Pilat (en régie), Tinchebray-Bocage (en régie)

Mise à disposition de vélos à assistance électrique : Commune de Guillestre (16 VAE), CC du Haut-Chablais (50 VAE), CC du Thouarsais (25 VAE + 9 vélos)

>> FICHES ACTIONS LIÉES

MOB.A - Affirmer les modes actifs comme solution de mobilité à part entière

MOB.B - Ancrer le réseau structurant de transports en commun

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs

QUELQUES RESSOURCES UTILES

www.lagazettedescommunes.com/749910/comment-organiser-une-ligne-de-covoiturage

www.lagazettedescommunes.com/750901/covoiturage-les-collectivites-appellees-a-la-rescousse

www.francemobilites.fr/loi-mobilites/faq

Séminaire sur les AOM et la mobilité inclusive : vincentthiebaut.fr

Avis de l'ADEME sur les véhicules électriques : www.ademe.fr/

Étude de la FNH sur le potentiel du véhicule électrique : presse.ademe.fr

ACTION 22
MOB.D

INTÉGRER LA MOBILITÉ À LA VIE DU TERRITOIRE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations
- 3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »
- 4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs
- 4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Temps de l'action, de son lancement à sa mise en œuvre. L'action doit commencer avant 2026, et avoir une ambition 2030 ou plus.

Début de l'action rapide (2021), en lien avec le nouveau réseau express métropolitain et en lien avec l'appel d'offres régional concernant l'ouverture à la concurrence.

2022 : production d'un document unique d'information sur les services de mobilité sur le territoire

2022 : création d'un point conseil mobilité près de la gare de Schirmeck-la-Broque

2023 : action auprès des entreprises pour incitation à réaliser un PDIE

>> ENJEUX

Le développement d'une mobilité moins impactante pour l'environnement permet une amélioration du cadre de vie du citoyen et le développement du territoire. Cependant, la multiplicité des services et leur diversité peuvent parfois être un frein, notamment pour ceux qui n'ont pas ou peu expérimenté les transports en commun et nouveaux services de mobilité. La mobilité solidaire est par ailleurs un sujet fondamental pour les demandeurs d'emploi, les personnes à mobilité réduite et personnes âgées.

Un besoin de clarté, de cohérence et de valorisation des services présents sur le territoire est exprimé, et doit être répondu par des mesures simples et concrètes.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'idée est de donner une cohérence forte pour les actions mobilité sur le territoire. Il s'agit de donner envie de voyager autrement qu'en véhicule motorisé personnel, d'apporter une attractivité sur ces modes grâce aux bienfaits qu'ils peuvent apporter au territoire et aux citoyens, tout en simplifiant le parcours personnel de chacun. La clé principale de la réussite de cette action réside dans la bonne communication entre les acteurs impliqués, principalement les acteurs publics mais également les acteurs privés qui peuvent mettre en place des systèmes avantageux pour leurs collaborateurs. 4 axes de travail ont été identifiés :

- ✓ Sensibiliser aux offres alternatives de mobilité, par des contacts de terrain et des animations efficaces de type défi, atelier pédagogique ou chartes de conduite responsable.
- ✓ Communiquer sur les services, par une charte graphique claire et accessible, et toucher tous les canaux autour de thèmes et idées communs. La création d'un point conseil à la mobilité rurale, personne physique permettant de répondre aux questionnements des citoyens, est envisagée dans la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et pourrait l'être dans les autres intercommunalités.
- ✓ Coupler les offres touristiques et de mobilité, vitrine du territoire permettant d'inciter chacun à utiliser des modes alternatifs et d'apporter de l'envie et du plaisir à leur utilisation.
- ✓ Mutualiser les initiatives des entreprises, afin de ne pas se faire chevaucher différents systèmes dans des zones proches géographiquement, et réduire le coût de ces services. Une idée très simple est la création de plan de déplacements entreprises communs, appelés également PDIE.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Autorités organisatrices de la mobilité (Communautés de Communes) et de transport (Région)

Opérateurs de transport

PETR pour l'expertise et la cohérence entre les autorités Communes comme relais vers le citoyen

Offices de tourisme

LES PARTENAIRES

Tous les porteurs de solutions : Citiz, logiciels de covoiturage, etc.

Acteurs privés locaux, tels les établissements hôteliers

Porteurs d'évènementiel

État pour le financement

Territoires voisins

Associations (ex. la Maison de la Nature Bruche Piémont)



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Voir programme d'actions de l'étude mobilité Bruche Mossig - juillet 2021.

Intégrer la mobilité à la vie du territoire implique d'aller au-delà du développement des offres et services. L'objectif est que chacun pense mobilité dans sa vie de tous les jours autrement que par l'utilisation automatique de la voiture thermique, il y a une réelle nécessité d'agir pour le changement de comportements.

La cohérence entre tous les acteurs impliqués de manière directe ou indirecte dans la mise en œuvre des actions est un préalable fondamental. Elle peut être incarnée par des messages simples, concrets et percutants.

4 leviers sont ici proposés :

✓ Sensibiliser aux offres de mobilité

La sensibilisation et l'éducation autour de la mobilité est un enjeu majeur pour renforcer l'attrait vers les solutions de transports alternatives tout en développant la responsabilité de chacun. On constate que les transports collectifs sont souvent assimilés à des solutions secondaires, l'objectif est de créer un moment de rupture. Au travers du panel des offres de mobilité peuvent être mis en avant :

- une forme d'autonomie et d'indépendance,
- des solutions adaptées aux budgets des foyers,
- un certain confort et une certaine sécurité,
- des opportunités de se déplacer de manière durable et responsable,
- des solutions saines et bonnes pour la santé etc.

Parmi les actions possibles à mettre en œuvre, l'on peut citer :

- Identifier et former des volontaires pouvant intervenir auprès des concitoyens pour sensibiliser sur les pratiques en termes de mobilité. Ces ateliers peuvent être accompagnés de professionnels pour répondre aux demandes techniques et financières ; tout en sachant que, majoritairement, rouler avec son véhicule personnel représente un coût totalement inconnu pour l'utilisateur.
- Proposer des chartes de conduite responsable en faveur d'une mobilité durable. Cela permet de rassurer les utilisateurs, notamment sur le sujet du vélo et du respect des limitations de vitesse.
- Accompagner les enfants via le programme Savoir Rouler à Vélo ou des formations ad-hoc avec les associations locales et la gendarmerie.

- Lier la sensibilisation avec une communication adaptée (cf. point suivant).

✓ Communiquer sur les services du territoire

L'idée de la communication est de montrer à la population l'étendue des services offerts pour limiter l'utilisation de la voiture seule. Pour ce faire, de multiples canaux peuvent être envisagés, mais un objectif de simplicité et d'adaptation à chaque public est à mettre en avant.

Ainsi, la CC de la Vallée de la Bruche souhaite mettre en place des points de conseil à la mobilité (ou maisons de la mobilité) sur des points stratégiques du territoire pour montrer l'étendue territoriale des services et accompagner chaque public.

Une communication avec des supports communs peut être envisagé sur l'ensemble du territoire du PETR, en partenariat avec les organisateurs de services.

✓ Coupler les offres touristiques et de mobilité

Le tourisme est une vitrine, il s'agit de donner une image au visiteur pour incarner le territoire et ses ressources, tout comme sa qualité de vie. Constat est fait qu'autour des sites touristiques principaux l'accès en transports en commun n'est pas mis en valeur, ni pratiqué.

Il s'agit ainsi de mettre en avant les transports en commun et utiliser le cyclotourisme comme un levier de développement et d'influence. Les opérations proposées sont les suivantes :

- maintenir et renforcer les lignes de bus allant vers le Champ du Feu (258 et 262) et communiquer sur ce service,
- inciter au cyclotourisme via la location de VAE, la mise en place de circuits dédiés, et la

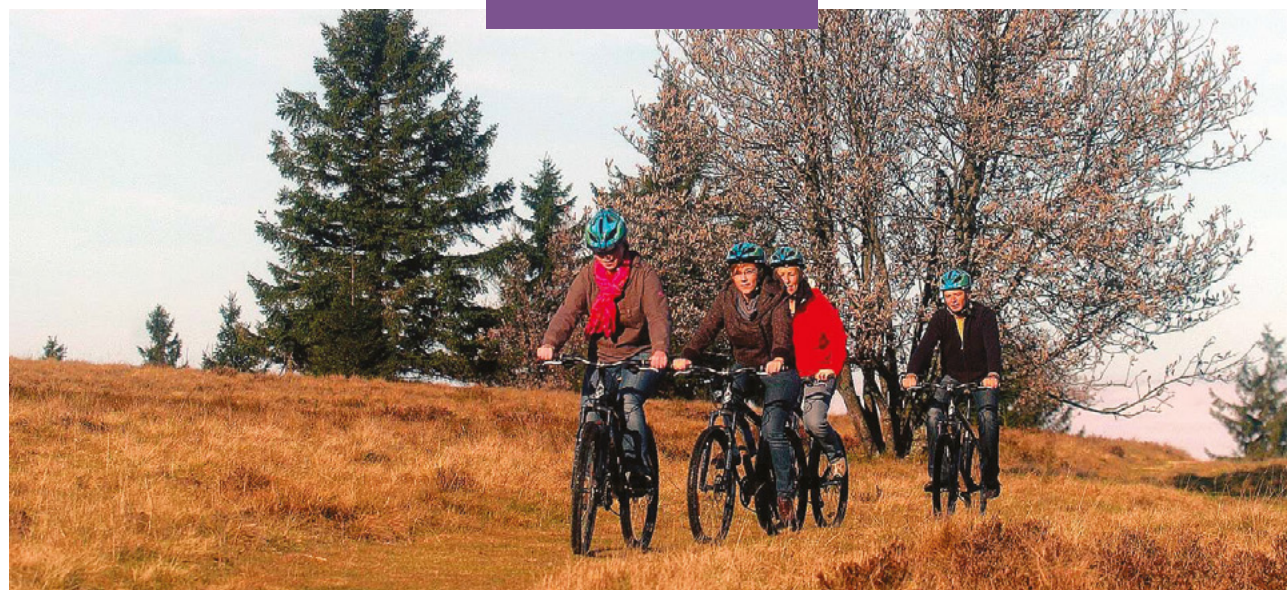
signalétique. Si possible utiliser des matériels locaux (exemple du Moustache Bike d'Épinal),

- créer des lignes événementielles ou les renforcer,
- munir chaque site touristique et lieu d'accueil de plaquettes indiquant les services du territoire (cf. point précédent),
- expérimenter l'accroche de vélos à l'arrière des bus, en particulier le TSPO, pour le week-end. En effet, le territoire Mossig et Vignoble compte 3 sites principaux de développement du cyclotourisme : le trail center de Wangenbourg en cours de projet, l'évènement Elsass Bike de Wasselonne et la Route du Vin.

✓ Mutualiser les initiatives des entreprises

De nombreuses entreprises du territoire sont regroupées en zones d'activités, et ont donc une proximité géographique forte. Certaines entreprises trop petites n'ont pas la capacité de mettre en œuvre un service de mobilité pour ses employés, et les grandes entreprises ont souvent des contraintes administratives et de décideurs qui font qu'elles restent en vase clos.

Ainsi, une solution serait de généraliser les mutualisations de moyens et de services au sein d'entreprises proches géographiquement. Une stratégie sur trois critères de mutualisation est alors à développer : géographique, technologique (outils numériques mis en commun) et économiques (système de compensation). La mise en œuvre de Plan de Déplacements Inter-entreprises, poussés par les collectivités, est un outil pertinent à ce stade qui permettra de réunir les entreprises intéressées et à développer la stratégie la plus pertinente. Le logiciel Optimix, proposé par l'Eurométropole et pouvant être mis à disposition, pourrait être utilisé pour sa réalisation.



>> AMBITION

Baisse de la part modale de la voiture, **augmentation de la part modale des transports en commun** et autres modes alternatifs à la voiture

Création d'une **charte commune de communication** entre les autorités organisatrices du territoire

Création de points de conseil mobilité au sein de la CC de la Vallée de la Bruche

Création d'un programme Savoir Rouler à Vélo sur la Mossig et le Vignoble (via Délégation de Service Public autour du Trail Center) et la CC de la Région de Molsheim-Mutzig à horizon 2023.

>> FINANCEMENT

Financement d'évènements par des opérateurs externes et privés.

Opérations communes entre plusieurs collectivités - montant de communication partagé.

Mécénat.

Aides Climaxion, et notamment l'aide à la structuration et la mise en tourisme des Véloroutes (pour financement de la signalisation touristique).

Programme AVELO (CEE) pour l'animation de la politique cyclable.

Programme ALVEOLE (CEE) pour le financement d'actions de sensibilisation à l'écomobilité.

>> EXEMPLES

Supports de communication touristiques de l'Eurométropole de Strasbourg

Navettes événementielles du marché de Noël des villages haut-rhinois

Guides de la mobilité durable : Chaumont, Clermont-Ferrand

Kits de communication du « Défi j'y vais » sur le territoire du PETR

Tour-Vélo de la Région de Molsheim-Mutzig

Outil « **Fresque de la mobilité** »

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Centre de ressources (incluant des appels d'offre) : www.francemobilites.fr

Fresque de la mobilité : fresquedelamobilite.org

Boîte à outils de l'ADEME sur les Plans de Déplacements Inter-entreprises : www.ademe.fr

Le Réseau Mobilité Grand Est, piloté par la DREAL, l'ADEME et la Région Grand Est

>> FICHES ACTIONS LIÉES

MOB.A - Affirmer les modes actifs comme solution de mobilité à part entière

MOB.B - Ancrer le réseau structurant de transports en commun

MOB.C - Proposer de nouveaux services de mobilité pour tous

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs

ACTION 23
PRO.A

DÉVELOPPER L'ÉCO-TOURISME ET LE TOURISME DE PLEINE NATURE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

2022 : programme d'équipement complémentaire vélo le long de la Vallée de la Bruche

2023 : développement de maisons de la mobilité le long de l'axe ferroviaire

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Offices de tourisme intercommunaux

LES PARTENAIRES

Professionnels du tourisme
Associations (location vélo, Club Vosgien, Maison de la Nature)
CEA (pistes cyclables et ADT)
CAUE
Région Grand Est
La ceinture verte

>> ENJEUX

Le tourisme est le premier moteur de promotion du territoire. Il attire, fait découvrir, développe l'économie locale et permet de communiquer efficacement. Cette visibilité du territoire et la diffusion de bonnes pratiques sur des territoires extérieurs permettent, outre un développement local renforcé, une portée plus grande des actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie hors des frontières des Communautés de Communes.

Le tourisme de pleine nature et l'éco-tourisme en général font ainsi partie des leviers de prise en compte positive de l'écologie dans nos actions. Cette action est ainsi fortement liée avec le développement des circuits de proximité, la communication globale autour des problématiques Climat-Air-Énergie et la mise en cohérence de toutes les actions.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Les trois offices de tourisme intercommunaux, sur le sujet de l'éco-tourisme et du tourisme de pleine nature, ont pour objectif principal de faire découvrir le territoire et ses habitants en « prenant le temps de la découverte », par notamment le développement fort du vélo-tourisme.

En effet, ce mode permet un lien plus aisé avec les producteurs locaux en laissant le temps de les rencontrer, et surtout de montrer de la meilleure des manières le patrimoine naturel et construit du territoire.

Les axes de travail sont les suivants :

- 1) Développer le tourisme à pied à vélo.
- 2) S'approprier la nature et la préserver.
- 3) Promouvoir les circuits courts.
- 4) Valoriser les artisans et associations permettant la promotion de l'éco-tourisme.
- 5) Développer les gestes éco-responsables et réduire l'impact écologique de l'évènementiel.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Les points suivants sont prévus dans les programmes de travail des Offices de Tourisme.

1) Développer le tourisme à pied et à vélo

Chacun des offices de tourisme met en avant la pratique du vélo dans le développement du tourisme. Plusieurs options sont envisagées :

- développer la location de VAE sur le territoire, grâce à l'association Trace Verte de Mutzig et aux hôteliers partenaires proposant le service,
- améliorer la signalétique pour les sentiers cyclables,
- proposer une offre d'itinérance douce, ou des circuits vélo, avec les producteurs locaux (ex. : circuits de Bacchus) en partenariat avec les associations locales.

2) S'approprier la nature et la préserver

Quelques leviers :

- valoriser le ciel nocturne en zone rurale,
- développer les 5 stations vertes du territoire (Oberhaslach, Saâles, Urmatt, Wangenbourg-Engenthal, Wasselonne) et créer des liens entre chaque, via le programme Escapades par exemple,
- faire des circuits enfants-familles sur la découverte des produits de la forêt,
- mettre en avant des sites de ressourcement (ex. : Donon)

3) Promouvoir les circuits courts

- aller chercher les prestataires locaux pour valoriser la mise en place de circuits courts,
- créer des circuits touristiques en lien avec les modes doux pour rencontrer les artisans et producteurs,
- lier avec l'évènementiel pour proposer des repas avec des produits locaux et des marchés.

4) Valoriser les artisans et associations permettant la promotion de l'éco-tourisme

- marque Alsace du bois avec le département, pour les artisans notamment
- promotion des associations de location de vélo
- mise en avant des producteurs éco-responsables (labels, intégration dans des itinéraires cyclables)

5) Développer les gestes éco-responsables et réduire l'impact écologique de l'évènementiel

- mise en place de lignes avec la CTBR dans le cadre d'évènements (ex. : Marathon VTT de Wasselonne, Jazz festival) et pour l'accès au trail-center de Wangenbourg,
- label éco-manifestations d'Alsace et charte éco-responsable avec l'ONF,
- balisage éphémère via la sciure,
- utilisation maximisée du numérique plutôt que la fourniture de dépliants.



>> AMBITION

Créer de réels parcours de promotion du territoire et de ses ressources sans utiliser de moyens motorisés.

Augmenter le nombre de professionnels inscrits dans une démarche éco-responsable.

>> FINANCEMENT

Financement classique des offices de tourisme.

Mécénat.

Partenariats, par exemple avec le CAUE :

- ateliers, conférences, journées de sensibilisation,
- visites de sites, voyage d'études, randonnées, lectures de paysages,
- rendez-vous culturels,
- organisation et réalisation de prix, palmarès, concours, appels à idées,
- réalisation de plaquettes, ouvrages, guides, vidéos, expositions.

Programme régional Expériences Écotourisme :

www.grandest-ecotourisme-pro.com

Opération 1 000 restaurants durables : agriculture.gouv.fr

>> EXEMPLES

Bus 258 vers le Champ du feu depuis Strasbourg.

Circuits vélo et piétons proposés par les intercommunalités : Circuits de Bacchus, site internet Rando Bruche, etc.

Stations vertes du territoire : Wasselonne, Wangenbourg-Engenthal, Oberhaslach, Urmatt.

Location de Vélos à assistance électrique par la Vallée de la Bruche et par quelques hôtels du territoire. **Lien entre les Communautés de Communes** de la Région de Molsheim-Mutzig et Mossig et Vignoble avec l'**association Trace Verte** pour développer le cyclotourisme.

Manifestation vélo-tour par la CC de la Région de Molsheim-Mutzig au mois de septembre.

Découverte du vignoble de Dorlisheim « Évindez-vous »

Projet de conciergerie rurale à Champdieu (Haute Loire) : www.leprogres.fr

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.B - Développer les circuits alimentaires de proximité

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire

MOB.A - Affirmer les modes actifs comme solution de mobilité à part entière

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Guide Écotourisme Alsace : www.grandest-ecotourisme-pro.com

Documentation du PNR Millevaches sur la Réserve internationale de Ciel étoilé : www.pnr-millevaches.fr

Podcast sur le sylvatorium du Mont Dore : www.francebleu.fr/infos/insolite

Tourisme & circuits courts alimentaires, quelles pistes pour développer leur synergie ? : medium.com



ACTION 24
PRO.B

VALORISER LES PRATIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Tous les orientations stratégiques dont particulièrement

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Septembre 2021 : première version de recueil en 2021, avec 18 actions communales et intercommunales puis au moins un recueil par an

2022 : mise en ligne du site de recueil

>> ACTEURS

LES PORTEURS

PETR

LES PARTENAIRES

Tous les acteurs du territoire, en particulier les Communautés de Communes et communes

Les entreprises innovantes
Écoles, collèges

>> ENJEUX

L'enjeu principal de la transition écologique de passer de l'idée à l'action. Pour donner envie à chaque acteur du territoire et donner des premières clés pour passer vers de l'opérationnel, s'inspirer de projets déjà mis en place permet de réduire la sensation de difficulté de franchir le pas. Cela permet de créer des repères et d'affirmer que l'action est possible.

En parallèle, communiquer les pratiques déjà mises en place sur le territoire permet de valoriser celles-ci et l'acteur l'ayant mis en place. Chacun en tire une plus-value, les bénéfices allant au-delà des indicateurs climat et énergie mais pouvant être économiques, sociaux, en qualité de vie, etc.

On montre que la **transition écologique est concrète, réaliste et réalisable car réalisée.**

Il s'agit donc de limiter les « il faudrait » et les « faites cela » pour passer au « voici comment l'on fait ».

Cette valorisation permet également d'indiquer aux futurs porteurs de projets inspirants, les erreurs qui ont pu être commises.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Valoriser les pratiques de transition écologique permet en premier lieu de les faire connaître pour donner une plus-value au territoire. Ces pratiques peuvent alors être inspirantes, créent de l'attractivité, permettent de développer économiquement le territoire, font se sentir moins seul pour les citoyens engagés, sensibilisent les citoyens en général.

Cette valorisation a aussi pour objectif de faciliter la réalisation par le partage de l'expérience, ses réussites et les erreurs à ne pas commettre. In fine, c'est un excellent levier pour la mutualisation et la coopération entre les acteurs du territoire. Cette action a donc pour objectif de développer cette valorisation des pratiques Climat-Air-Énergie du territoire et de donner les clés de ce développement.

6 étapes sont proposées :

- 1) Définir le type de démarche à valoriser, donc proposer un premier cadrage.
- 2) Définir les cibles de l'action.
- 3) Travailler le contenu de l'action valorisée pour qu'elle parle au mieux à la ou les cibles choisies.
- 4) Proposer plusieurs formats de valorisation, notamment la fiche expérience, le site internet et l'évènementiel.
- 5) Collecter les expériences et réaliser les supports.
- 6) Pérenniser le processus.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

1) Définir le type de démarche à valoriser

L'objectif est de convaincre chacun de mettre en place des actions à son échelle. Et surtout montrer des actions locales, pour valoriser le fait que l'action peut se faire au plus près.

Les actions valorisées sont simples, parlantes, reproductibles ou innovantes afin d'inspirer et/ou de diffuser. Elles mettent en avant une pratique ou un projet lié à la problématique Climat-Air-Énergie, une expérience ou un procédé innovant. Chaque action :

- prend en compte un aspect climat, air et/ou énergie à son échelle, comme l'un des facteurs principaux de réussite
- apporte un autre bénéfice notable (économique, social, réputation, etc.) sur le territoire
- est reproductible et adaptable, et précise les facteurs de réussite et de non-réussite
- a un impact quantifiable ou qualitatif, et peut être suivi dans le temps

2) Définir la cible

Les cibles, tout comme l'action de communication, sont multiples :

- **Les acteurs publics** : objectif de reproductibilité de l'action, et de valorisation de leur territoire. Faire vivre le territoire.
- **Les acteurs économiques** : développer du business, montrer que la transition écologique n'est pas une contrainte économique mais une opportunité. Cette cible comprend également les acteurs tiers en lien direct avec les entreprises.
- **Les citoyens engagés** (incluant les associations) : créer une communauté, inspirer et prendre part aux actions du territoire.
- **Les citoyens peu engagés** : sensibiliser aux bénéfices des actions, et montrer que le coût est limité au regard des gains obtenus.

Chaque format de valorisation doit donc parler à ces 4 cibles, soit par des recueils différents adaptés à chaque cible, soit avec un ou des recueils plus transversaux qui permettront à chacun de se sentir concerné.

3) Définir le contenu

Le contenu de chaque présentation d'action doit permettre à chacun de se sentir concerné. Ainsi, une définition précise de l'acte en lui-même et de l'opérationnalité de l'action, avec un contexte peut-être moins précis, sera plus efficace. La méthodologie employée et le résultat sont à mettre en avant, tout comme les témoignages de personnes ayant œuvré dans l'action. Chaque bonne pratique ne peut être expliquée

de manière exhaustive, donc un lien vers une personne ou un document plus complet doivent être proposés.

Plusieurs mots-clés peuvent être mis en avant : optimisation budgétaire, attractivité, impact écologique, simplicité, etc. L'identification ou la création de déclencheurs, permettant de pousser la cible à agir, doit être mise en avant.

Le contenu doit être précis (le flou apporte de la vigilance et du questionnement), et adapté selon la cible choisie. Le groupe « citoyens engagés » cherchera une précision pour répliquer au mieux l'action, quand une entreprise cherchera l'impact économique de manière claire, et le citoyen plus passif aura besoin d'un titre très accrocheur avec un impact très rapide et direct. Le langage utilisé doit donc prendre en compte ces aspects.

4) Définir le format de valorisation

Un guide de bonnes pratiques « classique » diffusé sur un site internet ne sera pas lu directement. Il faut accrocher avec un titre, et une synthèse très simplifiée du contenu, avec des mots-clés pertinents. L'idée est de coupler trois canaux principaux :

- Un guide imprimable, recueil de fiches distribuables facilement, avec un code couleur et des mots-clés identifiables facilement. Ce guide et ces fiches peuvent se permettre d'être assez complètes, sans pour autant dépasser les 4 pages aérées et schématisées.
- Un site internet, si possible couplé avec une cartographie, qui permet d'aller chercher de l'information de manière simple et rapide. Ici, la synthèse en quelques mots de chaque action et les contacts doivent ressortir aisément. Des supports vidéo peuvent être couplés avec le site.
- Un événementiel régulier, permettant de cibler facilement les acteurs concernés et d'échanger avec ses pairs pour créer de l'inspiration et répondre aisément aux questionnements de chacun. Cet événementiel peut être au sein d'un forum ou d'une conférence, mais également par des visites de terrain organisées à intervalle régulier.

5) Collecter et réaliser

Une fois tous les éléments précédents définis, l'étape est de collecter les données et de réaliser le document ou l'événement choisi. Le PETR Bruche Mossig a collecté en 2020 environ 275 expériences locales pouvant être valorisées. La démarche peut alors être la suivante :

- utiliser des dossiers et documents déjà traités par le PETR, et les mettre en avant. Par exemple : la valorisation d'un changement d'éclairage public, une entreprise participant à l'éco-Défi (action SEN.B).

- réaliser une veille régulière sur les organes de presse papier et en ligne,
- passer par les élus référents Climat-Air-Énergie (action GOU.A) pour repérer les pratiques dans chaque commune,
- participer à des événements locaux et repérer les pratiques valorisables.

Une diversité géographique, thématique, d'acteurs, de taille et de visibilité doit être prévue, afin de toucher le maximum de cibles possibles.

6) Pérenniser

Un recueil de bonnes pratiques unique et quelques événements ne suffisent pas pour engager une démarche globale. En lien avec le

GOU.A et le SEN.A, une récurrence dans l'action est un fondement nécessaire à une réalisation et à une sensibilisation abouties.

Afin de pérenniser la chose, la création d'un petit réseau de partage d'expériences comme le réseau Energy Cities ou les réseaux ADEME, mais en version locale, pourrait être mis en œuvre. La récurrence des rencontres avec les élus et les acteurs privés du territoire sera un levier clé. Le renforcement des liens entre chacun permettra une multiplication des actions, tout en réduisant la nécessité d'avoir un pilote unique et donc aller vers un foisonnement. Une évolution du site de valorisation des pratiques vers d'autres canaux, pilotés par plusieurs acteurs, montrera la réalité de ce foisonnement.

>> AMBITION

1 recueil par an minimum.

Une page internet recensant les bonnes pratiques du territoire.

Un événementiel récurrent et selon plusieurs cibles.

>> FINANCEMENT

Financement des communications spécifiques sur le sujet énergie et bâtiment par les conventions ADEME et « Conseiller en Énergie Partagé ».

>> EXEMPLES

Transition Énergétique Aménager son territoire - ADEME Rhône-Alpes : librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment

Opérations exemplaires dans la ville de Paris, par l'Agence Parisienne du Climat : www.apc-paris.com/cartographie

Bonnes pratiques des territoires en faveur du climat - enquête 2017 - Association Bilan Carbone : www.associationbilancarbonate.fr

Association Bruded : www.bruded.fr

Bipiz, base de données internationale sur les pratiques RSE : www.bipiz.org

>> FICHES ACTIONS LIÉES

Toutes les fiches actions du Plan Climat.

QUELQUES RESSOURCES UTILES

La mise en récit pour faciliter les projets de transitions (boîte à outils, méthodes, ressources pédagogiques) : www.transitions-economiques.org

Le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique : cler.org

France Mobilités - Guide des pratiques innovantes : www.francemobilites.fr

La communauté de la Fabrique des Transitions : fabriquedestransitions.net

Pour une transition rapide, juste et partagée, recueil d'initiatives en Grand Est : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

ACTION 25
SEN.A

SENSIBILISER LES HABITANTS DU TERRITOIRE À LA PROBLÉMATIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.1 Renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique
- 2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire
- 2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée
- 3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »
- 4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs
- 4.2 - Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

- 2022** : définition d'une stratégie de communication autour du Plan Climat, incarnée par la création d'une « marque » et d'une charte graphique associée
- 2022** : création d'un comité de pilotage de la marque
- 2023** : newsletter trimestrielle, commune avec d'autres territoires
- 2025** : atteinte des objectifs de 20 animations par an sur le territoire

>> ENJEUX

L'enjeu principal d'une communication à des fins de sensibilisation auprès de la population consiste en 4 idées principales : **informer, donner envie, promouvoir, mobiliser.**

Informar, dans l'optique de porter à connaissance auprès de chacun et rendre compte des actions menées sur le territoire.

Donner envie, pour que chacun aille s'intéresser au sujet, voire s'impliquer. Passer de l'idée à l'action.

Promouvoir, communiquer sur les bonnes pratiques et montrer que l'action est faisable plus rapidement quand l'on a les bons outils et la bonne méthode. Cela permet aussi d'avoir une reconnaissance du travail fait et de réitérer les expériences.

Mobiliser, pour que l'action se concrétise et impacte le territoire. Profiter de l'expertise de chacun et de toutes les bonnes volontés pour que la construction des actions soit la plus acceptée et la plus complète possible.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

4 publics cibles ont été définis : les scolaires, le grand public, les élus, les acteurs économiques (traité au SEN.B).

Le levier principal d'action est l'animation et la sensibilisation des scolaires, par des éléments ludiques et de découverte. En effet, les enfants sont le meilleur vecteur de sensibilisation de leurs parents, et représentent la population de futurs citoyens qui auront ainsi une sensibilité plus importante sur ces sujets.

Pour le grand public, il s'agit de passer par l'exemple concret et la mobilisation auprès des communes. La multiplication des canaux est un levier intéressant.

On voit ici l'importance du lien avec les élus, premiers interlocuteurs de la population et relais de communication.

Une bonne méthode pour intéresser et sensibiliser les élus est de communiquer en se basant sur des exemples concrets, tout en témoignant d'une bonne compréhension des enjeux locaux et nationaux.

Pour réaliser une sensibilisation efficace de tous les publics, la première étape consiste, dès le vote du Plan Climat, à proposer une stratégie de communication à gouvernance multiple répondant aux enjeux précédents.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

PETR, Communautés de Communes, communes

LES PARTENAIRES

Tous les acteurs du territoire, en particulier les associations du territoire, dont la Maison de la Nature Bruche Piémont
Les DNA
Écoles et collèges
SMICTOMME



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Avant d'engager la communication du Plan Climat, il importe de préciser plusieurs éléments :

- **Les cibles** : le grand public, les élus mais surtout les scolaires sont les cibles privilégiées.
- **Les objectifs de la communication** : dans le cas présent, informer, donner envie de s'intéresser au sujet, promouvoir les actions du territoire, mobiliser les acteurs qui souhaitent agir.
- **Le territoire** : tous les échelons territoriaux du PETR, en premier lieu les communes et les EPCI, le PETR, et au niveau plus large l'Alsace.

Pour toucher le grand public et les élus, l'idée est d'évoquer des éléments concrets qui touchent les particuliers et les élus dans leur quotidien et qui démontrent un résultat. La communication doit pouvoir parler à tous, être suffisamment vulgarisée pour toucher les personnes peu informées sur le sujet, et suffisamment précise pour être consultée et relayée par les citoyens plus intéressés.

Les aspects généralistes font l'objet de communications régionales, nationales et internationales et n'ont donc pas à être développées en local.

Chez les scolaires, des outils ludiques de co-construction permettent un bon apprentissage. Cette cible est à privilégier au niveau local car elle permet de toucher des publics plus larges (« le bouche à oreille à la maison ») et les communes ont une réelle capacité d'accompagnement dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

Il est proposé de mettre en place plusieurs outils complémentaires pour toucher ces publics. La liste n'est pas exhaustive, et sera complétée par la définition d'une stratégie de communication début 2022.

✓ **Outil n°1** : mettre en place un séminaire annuel pour tous les référents climat des communes et intercommunalités, ainsi que les autres élus intéressés par le sujet. Ce séminaire permet d'informer quant à l'avancée concrète des actions liées au Plan Climat, mais également de réaliser des ateliers thématiques permettant à chacun de bénéficier d'une première expertise et par la même, d'une capacité de parler des sujets de leur choix.

✓ **Outil n°2** : développer des cycles de formation à destination des élus sur quelques éléments thématiques relevant du Plan Climat. Le choix de ces thématiques sera fait au regard des remontées des besoins des communes.

✓ **Outil n°3** : proposer une information régulière (bimestrielle ?) aux élus du territoire sur les opérations en cours. Cela nécessite de créer un circuit de l'information ascendant et descendant sur les actions en cours sur le territoire.

✓ **Outil n°4** : impliquer les écoles primaires via de l'évènementiel, avec l'aide d'associations par exemple. Proposer des kits pédagogiques et objets spécifiques relatifs à des actions Plan Climat, pour les primaires et les collèges. L'objectif est d'incarner les choses et de favoriser la mémorisation des actions apprises par les élèves. Ce programme peut être complété par une labellisation des écoles de type E3D. Un concours de tous les acteurs publics est ici nécessaire.

✓ **Outil n°5** : mettre en place un évènementiel récurrent organisé par le PETR, les communes et EPCI, sur des thématiques précises. Il s'agit d'informer au mieux tous les publics.

✓ **Outil n°6** : utiliser des plateformes ludiques et des quiz, en lien avec les évènementiels précédents. Par exemple, la fresque du climat, des quiz disponibles dans le Shift Project ou via la maison de la Nature.

>> AMBITION

15 à 20 animations à destination des élus et du grand public organisées par le PETR par an.

1 évènement majeur par an sur le territoire.

Au moins une action de sensibilisation par an et par commune portée par la population avec les élus.

Au moins deux actions de sensibilisation par école et par an.

Un encart transition écologique/Plan Climat à chaque numéro de journal municipal et intercommunal.

Création d'une newsletter - au moins 4 numéros par an.

>> FINANCEMENT

Au travers de label de type Cit'Ergie.

>> EXEMPLES

Actions animations nature à la CC du Pays du Mont-Blanc : www.ccpmb.fr

Programme pluriannuel d'éducation à l'environnement de la CC de la Vallée de Kayersberg : www.cc-kaysersberg.fr

Le projets éco-jardiniers du Sundgau : www.cc-sundgau.fr

Été du développement durable et petits guides de la CC Saône-Beaujolais : www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Programme d'animations de la Maison de la Nature Bruche Piémont : mnbruchepiemont.org

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Réseau Climat-Air-Énergie de la Région Grand Est

Maison de la Nature : mnbruchepiemont.org

Réseau ARIENA : ariena.org

La page du ministère de l'éducation sur l'école et le développement durable : www.education.gouv.fr/

La démarche E3D et l'éducation au développement durable : eduscol.education.fr

Ressources ADEME pour les particuliers : agirpourlatransition.ademe.fr

Plateforme Datagir, pour apporter l'information environnementale au citoyen : datagir.ademe.fr

La fresque du climat : fresqueduclimat.org

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.A - S'appuyer sur la restauration scolaire pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité

AGR.B - Développer les circuits alimentaires de proximité

AME.C - Utiliser le foncier comme levier pour le développement d'une agriculture et une alimentation de proximité

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

MOB.A - Affirmer les modes actifs comme solution de mobilité à part entière

MOB.B - Ancrer le réseau structurant de transports en commun

MOB.C - Proposer de nouveaux services de mobilité pour tous

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs



ACTION 26
SEN.B

SENSIBILISER LES INDUSTRIES ET ARTISANS À LA PLUS-VALUE ÉCONOMIQUE DES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.1 Développer les mobilités alternatives au « tout-voiture »

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

À partir de 2021 : Éco-Défi avec la CMA. Diagnostic réalisé par un expert de la CMA accompagné d'un élu ou d'un agent du PETR

Fin 2021 : la CCI accompagne ses ressortissants pour le développement de leur activité dans une approche de développement durable, à travers notamment le programme NOÉE

Partenariat PETR/ID Alsace, pour le développement du réseautage d'entreprise et la création d'évènements (...), créer des évènements de promotion de l'économie responsable

>> ENJEUX

Le monde économique et le développement durable sont souvent perçus comme antagonistes, selon l'idée que la réduction des consommations, la gestion des ressources et la production d'énergies renouvelables ne seraient pas des moteurs de développement. Or, ces éléments peuvent se révéler être des opportunités fortes d'innovations et d'amélioration de l'image de l'entreprise. De même, ils peuvent générer une réduction des charges de l'entreprise et un circuit plus vertueux.

Ces enjeux sont majeurs sur le territoire, en effet plus de 50% des consommations d'énergie sont du fait des entreprises, sans compter les déplacements des personnes vers leur lieu de travail. Aujourd'hui, il est nécessaire d'informer et de former les acteurs économiques sur la plus-value de ces actions pour créer une émulation et un vrai gain en compétitivité.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Le PETR et les intercommunalités ont des moyens humains insuffisants pour intervenir efficacement au sein des entreprises pour réduire leur consommation énergétique et mettre en place des actions adaptées au changement climatique. Elles ont donc décidé de faire appel à leurs partenaires, notamment les chambres consulaires, pour accompagner les entreprises sur ces créneaux.

L'idée est de leur permettre de réaliser un diagnostic gratuit suivi de préconisations en termes d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables, de traitement des déchets et de consommation d'eau, puis de valoriser leurs actions relevant du Plan Climat, de leur donner de la visibilité, insister sur le gain économique permis par ces actions via les leviers de l'image de marque, de la sobriété, du développement de l'innovation. La prise en compte des thématiques du Plan Climat par les entreprises est une réelle opportunité de développement. L'accompagnement proposé consiste en plusieurs points :

- ✓ Communiquer sur l'offre de services de la CCI et de la CMA concernant l'accompagnement aux entreprises, notamment le Pass'Durable de la CMA et le programme NOÉE de la CCI. Le PETR conventionne dès 2021 avec la CMA pour la mise en place d'un label Éco-défi des artisans.
- ✓ Développer les échanges entre les acteurs socio-économiques par des conférences, petits-déjeuners, webinaires et autres animations de réseau. Ce sujet est pris en main par le PETR et ID Alsace.
- ✓ Promouvoir les subventions mobilisables par les entreprises, dans le cadre du Plan de Relance et du programme Climaxion.
- ✓ Valoriser les entreprises moteurs.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

CCI, CMA, PETR

LES PARTENAIRES

Communautés de Communes et communes, ID Alsace, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Grand Est, ADEME, Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

La prise en compte de l'environnement dans le monde de l'entreprise est aujourd'hui encore trop vue comme une contrainte et non comme une opportunité économique. En effet, la sémantique développée par les acteurs de l'environnement (réduction, sobriété, effort, etc.) peut faire penser à un recul, au lieu de suggérer l'opportunité, le développement, ou encore l'innovation. Ainsi, le premier moteur de sensibilisation des entreprises à ces thématiques environnementales est le ciblage du développement de leur activité, et la réduction des coûts, par l'optimisation des ressources et le développement d'une image valorisante et positive.

Aujourd'hui, environ 2400 entreprises du territoire sont inscrites sur le registre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et environ autant sur celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Une action de sensibilisation des entreprises demande de nombreuses compétences et des moyens humains pour un territoire comme Bruche Mossig. Le PETR et les intercommunalités disposent de peu de moyens pour mettre en œuvre un événementiel et un accompagnement conséquents. Aussi il est proposé de s'appuyer sur les compétences et outils de ses différents partenariats, de son réseau mais aussi de ses connaissances des dispositifs financiers existants.

Citons à titre d'exemple :

- ✓ Une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise en place d'un label Eco-Défi sur le territoire, dont l'objectif est d'accompagner les artisans en optimisant leurs ressources, prendre en compte le sujet environnemental dans leur activité, et les valoriser par le biais d'événements et d'outils comme un recueil des bonnes pratiques d'entreprises sur le territoire, des marquages bien signalés et des moments de réseau et de conférences pour que ces entreprises présentent leur démarche. Le développement

du label Eco-Défi peut également être un relais vers d'autres dispositifs inscrits dans le cadre du Pass Durable, programme d'accompagnement de la CMA auprès de ses membres.

- ✓ Un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour que des agents puissent accompagner les entreprises souhaitant intégrer ces problématiques dans leur activité dans le cadre du programme NOÉE. Les thématiques traitées sont les économies d'énergie et l'abaissement de charges, la gestion de la ressource eau, l'adaptation au changement climatique, le développement d'énergies renouvelables, etc. Ce programme est mis en œuvre via des partenariats avec la Région Grand Est (programme Climaxion) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le conseiller Info Énergie du territoire peut également apporter un conseil de premier niveau sur la réduction de la facture énergétique.
- ✓ L'organisation d'événements, seul ou en partenariat avec ID Alsace, la CMA et la CCI, afin de présenter les entreprises novatrices et innovantes, et celles optimisant leur activité. Ces événements permettent, outre le développement de BtoB, de donner envie à de nombreuses entreprises de s'inspirer et d'aller plus loin dans leurs démarches. Le développement de l'innovation et de la créativité des entreprises est l'objet d'un accompagnement spécifique par la Région (Solar Impulse) et la CCI (Climability).
- ✓ La mise en place d'une communication forte autour de ces entreprises et initiatives, par les documents de promotion proposés par le PETR (fiche action PRO.B) et le lien avec la fondation Solar Impulse dans le cadre de projets innovants.

Cette sensibilisation des entreprises passe également par une mobilisation des référents Climat-Air-Énergie communaux qui peuvent réunir les entreprises de leur territoire autour de ces sujets, et se faire le relais vers les dispositifs d'accompagnement et les événements.

>> AMBITION

Accompagner au moins 10 artisans par an via l'Eco-Défi du territoire.

Accompagner au moins 5 entreprises commerciales et industrielles.

3 événements par an à destination des entreprises sur les thématiques du Plan Climat.

>> FINANCEMENT

Coût des conventions si celles-ci sont nécessaires ; la convention éco défi avec la Chambre des métiers d'Alsace prévoit une contre partie financière du PETR Bruche Mossig de 4 000 €/an.

Fonds d'intervention important à destination des entreprises par le Plan de Relance, l'Agence de l'Eau et par Climaxion dans tous les domaines concernant la transition écologique.

>> EXEMPLES

Sur le territoire, la CCI a accompagné la SET Bruche, l'entreprise Arthur Metz et la société VHM dans le cadre du programme Climaxion.

La CMA a démarré ses interventions en 2021 dans le cadre d'Éco-Défis auprès de l'entreprise Sacker & Massé située à Wasselonne.

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Programme NOÉE de la CCI : www.grandest.cci.fr

Pass Durable de la CMA : cma-grandest.fr

Climaxion : www.climaxion.fr/entreprises

ADEME : www.economie.gouv.fr

MOOC Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise : www.cdidd.fr

Lien fort avec l'action PRO.B Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie sur le territoire

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.A - S'appuyer sur la restauration scolaire pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité

AGR.B - Développer les circuits alimentaires de proximité

AGR.C - Développer le stockage et la transformation locale via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

ENE.D - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

MOB.A - Affirmer les modes actifs comme solution de mobilité à part entière

MOB.B - Ancrer le réseau structurant de transports en commun

MOB.C - Proposer de nouveaux services de mobilité pour tous

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.D - Développer l'offre de télétravail-coworking, sensibiliser tous les acteurs



ACTION 27
S.E.N.C

PROPOSER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE ET FORMER LES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Début de l'action en 2022.

Étape 1 : sensibiliser les élus au concept d'éco-responsabilité et d'achat responsable

Étape 2 : détailler le principe de l'achat responsable et former les techniciens

Étape 3 : formaliser

Étape 4 : mettre en application les leviers choisis par la collectivité

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Toutes les structures publiques

LES PARTENAIRES

ADEME (formations, indicateurs, événements), Communautés de Communes (expertise, mutualisation, communication), PETR (expertise, communication)

>> ENJEUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit dans le code de l'environnement la notion de commande publique durable « mise au service de la transition vers l'économie circulaire ». Elle crée une section « Performance environnementale dans la commande publique » au code de l'environnement ; ces dispositions sont toutefois peu contraignantes et ne génèrent aucune obligation. La loi dite « Climat & Résilience » de 2021 renforce ce principe.

Pourtant, en plus d'être un acte administratif et juridique, la commande publique peut être considérée comme un levier économique (elle représenterait environ 10 % du PIB) et porter des enjeux de responsabilité sociale et écologique. Un achat public durable et responsable, par nature exemplaire, doit prendre en compte des éléments économiques et sociaux du territoire et concourir à la protection de l'environnement. Tous les domaines d'actions de la collectivité sont concernés ainsi que tous les achats quotidiens de fournitures et de services.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette action est de faire acquérir à chaque collectivité et acteur public des gestes exemplaires éco-responsables, de faire évoluer la manière de fonctionner en intégrant une plus grande sobriété.

L'idée finale est d'aller vers des achats et marchés publics intégrant cette problématique, notamment via la mutualisation des équipements et marchés.

Pour atteindre cette ambition, la sensibilisation de chacun et une formation des techniciens des structures publiques en charge des achats apparaissent être des leviers nécessaires.

Une ambition idéale serait d'intégrer un « Budget Climat » précisant l'impact CO2 des activités de la collectivité, comme sur le modèle de l'EMS et de la Région Grand Est.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Étape 1 : sensibiliser les élus au concept d'éco-responsabilité et d'achat responsable

- ✓ Sensibilisation et adhésion au concept d'éco-responsabilité, et aux gestes du quotidien.
- ✓ Axer sur l'intérêt économique, environnemental, exemplarité, technique/partage des compétences.
- ✓ Commencer par une conférence des maires pour que chaque maire puisse être convaincu par la démarche et ensuite le mettre en place dans ses services. Le concept

de charte éco-responsable, sur le modèle CNA (www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/charte-relations-fournisseurs-responsables) peut être introduit à ce stade pour préciser les ambitions.

- ✓ Mettre en place une fiche pratique vulgarisée.
- ✓ Insister sur le fait que chaque commune choisit ses propres leviers et indicateurs, elle est l'actrice de sa propre démarche. Chaque petit pas est déjà un pas.

Étape 2 : détailler le principe de l'achat responsable et former les techniciens

- ✓ Aider les élus à présenter la démarche à leurs techniciens et intégrer la charte dans la discussion.
- ✓ Donner les outils tels que le référentiel Cit'Ergie et le label Economie Circulaire.
- ✓ Proposer des formations aux secrétaires de mairie / agents techniques pour s'approprier cette thématique, s'inspirer de ces outils.
- ✓ Intégrer la notion d'achat public : une stratégie globale sur tous les achats de la collectivité plutôt que de se restreindre à l'unique processus de commande publique.
- ✓ Commencer à formaliser les circuits d'achats.
- ✓ Évoquer le sujet de la mutualisation à ce stade.

Une attention particulière pourra être portée :

- Au recours à des matériaux de réemploi pour les marchés liés aux opérations de construction et de rénovation (cf. section 4 du Code de l'environnement qui incite aux prescriptions de marchés publics encourageant le réemploi et le caractère biosourcé des matériaux de construction).
- À l'introduction d'accompagnement par des AMO réemploi pour la rédaction des marchés et le choix des entreprises : le recours à des matériaux de réemploi implique généralement des extensions de garanties, souvent exclues des polices d'assurance décennales. La sollicitation en amont de l'assureur et du bureau de contrôle, ainsi que la mobilisation d'un permis d'expérimenter, sont des pistes d'action souvent nécessaires.
- À la réduction de la consommation de plastiques à usage unique, au profit de matières recyclées, pour les achats de fournitures (stylos, papier, uniformes, blouses, couches pour les crèches municipales, etc.). La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020) prévoit que les biens acquis par les collectivités intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit, et ce depuis le 1^{er} janvier 2021.

• À l'éco-conception des logiciels, afin de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation : il existe peu de références en la matière, toutefois on peut suivre le projet NEGAOCTET sur le sujet.

• Au recours à l'achat de pneumatique rechapés (poids lourds, véhicules de tourisme, etc.).

Les collectivités peuvent privilégier les produits locaux, malgré l'interdiction du critère géographique pour l'attribution des marchés, par trois leviers :

- Une étape de sourçage dès que la taille du marché le permet.
- L'allotissement des marchés pour que les PME puissent y accéder (sur des lots moins volumineux).
- Le recours à des mesures de publicité permettant de toucher les opérateurs économiques locaux susceptibles d'être intéressés.

Étape 3 : formaliser

- ✓ Aller vers la signature de la charte.
- ✓ Définir la liste des gestes à mettre en place dans la commune, selon les ambitions et les moyens de chacun.
- ✓ Définir la stratégie pluriannuelle de mise en œuvre, notamment sur la réflexion préalable à chaque achat public, au-delà des gestes éco-responsables et des moyens. Définir des experts thématiques à associer.
- ✓ Définir la stratégie de mutualisation de la collectivité avec les collectivités environnantes.

Étape 4 : mettre en application les leviers choisis par la collectivité

- ✓ Mettre en œuvre les gestes éco-responsables, définir un suivi et une évaluation avec une personne référente.
- ✓ Intégrer la stratégie d'achat aux circuits existants.
- ✓ S'aider d'experts thématiques pour optimiser l'achat et la mutualisation.
- ✓ Définir précisément les groupements de commandes.
- ✓ Rédiger les marchés sur des caractéristiques qualitatives, parfois quantitatives (ex. : CO2 émis). La notion d'éco-responsabilité doit cependant respecter les codes des marchés publics, notamment la libre concurrence, et ainsi les marchés ne peuvent pas être trop ciblés de manière à orienter les candidatures.

>> AMBITION

Au moins un indicateur environnemental dans 100% des achats publics du territoire.

Augmentation de la part d'achats mutualisés dans les collectivités.

Une expérimentation de budget climat sur le territoire sur plusieurs années.

>> FINANCEMENT

Formations par l'ADEME.

Gains financiers pour la collectivité.

Programme d'accompagnement de la Région : www.grandest.fr

Coût de mise en œuvre d'un budget climat : environ 5 000€ pour une commune moyenne, incluant la formation des techniciens.

>> EXEMPLES

Quelques marchés mutualisés sur la CCRMM

Travail de l'EMS et de la Région (programme Orchidée)

Dispositifs simples permettant de faciliter l'accès des entreprises locales aux appels d'offres : réduction des délais de paiement, allotissement et variantes dans les passations de commandes, augmentation des avances pour éviter les difficultés de trésorerie, « veille commerciale active » pour les achats habituels de la collectivité

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Programme Climaxion d'accompagnement des collectivités, via notamment des webinaires

Programme Cit'ergie et label Économie Circulaire

Modèle CNA de charte éco-responsable : www.economie.gouv.fr

Méthode d'évaluation du budget climat par I4CE : www.i4ce.org

L'évolution de la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique - formation par le cabinet SKOV : skovavocats.fr

Pour la formalisation des marchés de construction intégrant des clauses environnementales : recours au soutien des agents dédiés de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques : aides-territoires.beta.gouv.fr

Synthèse du rapport du Shift Project « Décarboner l'administration publique » : theshiftproject.org

Rapport du Shift Project complet : theshiftproject.org

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.B - Rénover et optimiser l'éclairage public

BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

GOU.C - Définir la compétence des intercommunalités pour la mise en œuvre du Plan Climat

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

PRO.C - Communiquer efficacement vers tous les publics sur le Plan Climat

SEN.A - Sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



ACTION 28
S.E.N.D

DÉVELOPPER L'OFFRE DE TÉLÉTRAVAIL-COWORKING, SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Phase 1 : améliorer les espaces existants

Phase 2 : travailler de concert pour avoir une communication commune entre les 4 sites, en lien avec l'Eurométropole et son programme de Zone à Faibles Émissions

Phase 3 : développer les leviers de communication : valeur environnementale, qualité de travail notamment

Phase 3b : le référencement sur des applications de tiers lieux

Phase 4 : communication large auprès des salariés et employeurs

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Tremplin Entreprises à Mutzig, communes de Dorlisheim, Marlenheim et Schirmeck

LES PARTENAIRES

EMS, entreprises du territoire, communes, organismes ayant des réseaux d'entreprises (Région, consulaires, incubateurs, Intercommunalités), PETR

>> ENJEUX

Dans une logique actuelle de réduction des déplacements motorisés incarnés par la nouvelle Zone à Faibles Emissions de l'Eurométropole de Strasbourg, le travail à domicile ou dans des espaces dédiés se révèle être une solution pertinente. Il permet de réduire le temps perdu dans les transports, notamment à l'entrée des agglomérations, et réduit ainsi la pollution en fond de vallée et en zone urbaine.

Il a également été démontré que celui-ci apporte de la qualité de vie et ainsi améliore la productivité.

Outre répondre à la problématique environnementale, le développement d'espaces de télétravail et de coworking peut être un moteur d'attractivité intéressant pour le territoire (et la proximité avec les commerces de centre-ville), tout en ayant un intérêt social et de confort que le travail à domicile ne permettrait pas. L'enjeu est donc multiple : montrer aux employeurs les bénéfices du télétravail, développer des espaces partagés confortables, équipés, et vivants, et communiquer sur ces espaces pour en faire l'une des solutions à la réduction des déplacements motorisés et donc de la pollution locale. La période de crise sanitaire a montré tous les bienfaits engendrés par ces pratiques, la dynamique est donc à pérenniser.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Aujourd'hui, 2 espaces de télétravail/coworking sont en place sur le territoire : à Schirmeck et Mutzig. Un espace a accueilli des étudiants durant le confinement : Dorlisheim. Un espace est en réflexion en Mossig et Vignoble (Marlenheim).

L'objectif est de garder le réflexe télétravail chez les employeurs, et de développer ces espaces de coworking pour réduire les déplacements et garder les travailleurs sur le territoire, notamment par la communication auprès de tous les publics.



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le télétravail et le coworking sont deux principes proches, mais avec des cibles différentes.

En effet, quand le télétravail vise plutôt les employés travaillant avec une fréquence régulière dans un espace dédié qui n'est pas leur lieu de travail habituel (par exemple à domicile), le coworking vise essentiellement les indépendants et travailleurs de passage cherchant à créer du réseau et/ou du business, ou simplement un espace doté du nécessaire pour réaliser son activité durant son déplacement.

Dans le cadre d'une offre de télétravail et de coworking, plusieurs attentes sont communes :

- ✓ avoir à disposition le minimum requis pour pouvoir exercer son activité, sans contrainte régulière de maintenance : internet de bonne qualité, table/chaise/électricité,
- ✓ la recherche de confort et de lieu de vie ou de business : machine à café, réfectoire ou salle repas,
- ✓ un lieu facile d'accès : proche des transports, parking,
- ✓ une capacité à rencontrer d'autres personnes, pour du réseautage ou simplement du lien social.

Un télétravailleur cherchera également à avoir du lien social et un endroit « où il se sent comme chez lui » :

- ✓ un lien humain et un lieu de vie : personne à l'accueil, espace ouvert,
- ✓ des équipements de confort : espace cuisine, fauteuil/canapés pour la détente,
- ✓ des salles à disposition pour être au calme : équipement visio,
- ✓ d'autres activités à proximité : médiathèques, conférences, activités annexes, espaces de formation,
- ✓ une sécurité d'accès : abri vélo sécurisé, parking, accès PMR.

La masse critique du lieu et le lien humain (accueil) sont fondamentaux ; un espace sans vie n'attire pas. Un mélange entre espace télétravail et autres activités (médiathèque, espace services, espace formations, pépinière ou hôtel d'entreprises, création de lieux) est un vrai plus qui attirera du monde et donnera envie de rester.

Le choix du lieu est donc ici important, être proche de commerces notamment.

Le développement du télétravail lors de la crise

sanitaire du Covid a contribué à rassurer les employeurs quant aux capacités de production des salariés en télétravail et a permis de généraliser cette nouvelle forme d'organisation. Nous sommes dans un moment charnière pour la pérennisation du télétravail post confinement.

Aujourd'hui, 2 espaces de télétravail/coworking sont en place sur le territoire : à Schirmeck et Mutzig. Un espace a accueilli des étudiants durant le confinement : Dorlisheim. Un espace est en réflexion en Mossig et Vignoble : Marlenheim.

Ainsi, la communication autour des capacités offertes par les espaces de coworking du territoire doit être renforcée, en parallèle d'une incitation forte auprès des employeurs du territoire mais aussi des salariés concernant l'intérêt et les avantages du télétravail.

4 phases opérationnelles sont à prévoir :

- ✓ **Phase 1 :** améliorer les espaces existants.
- ✓ **Phase 2 :** travailler de concert pour avoir une communication commune entre les 4 sites : tarifs, prestations proches, services essentiels assurés. Utiliser des leviers tels la ZFE de l'EMS, les gains environnementaux et économiques, le contexte sanitaire, la qualité vie au travail, la bonne accessibilité des sites (proximité de transports en commun, parkings, services d'autopartage, bornes électriques, abri vélo sécurisé).
- ✓ **Phase 3 :** le référencement sur des applications de tiers lieux (association tiers lieux, coworking platform, labellisation régionale).
- ✓ **Phase 4 :** communication large auprès des salariés du territoire pour que ceux-ci aillent convaincre leurs employeurs de les autoriser à télétravailler, si possible dans ces espaces dédiés. Axer cette communication vers les enjeux que représentent le télétravail, et surtout sur les éléments permettant à l'employeur -privé et public- d'être rassuré (qualité de travail et de vie, sécurité de l'employé). Cette communication doit être mise en place par les espaces de télétravail mais également par les communes du territoire, pour attirer les visiteurs et commerciaux mais aussi pour inciter d'autres administrations à mettre en place ce système en interne.

>> AMBITION

Proposer une **offre de coworking complète** sur le territoire, soit au minimum un espace équipé par Communauté de Communes, avec un taux de remplissage moyen d'au minimum 50%.

>> FINANCEMENT

Région : aides à la création ou à l'amélioration de tiers-lieux.

État : Programme France Relance (AMI Fabriques de territoires).

Aides à l'équipement (DETR, etc.).

>> EXEMPLES

Tremplin Entreprises à Mutzig est un espace de télétravail et de coworking ouvert depuis 11 ans : www.tremplin-entreprises.fr

Schirmeck : espace de télétravail devant la gare de Schirmeck-La Broque : www.ville-schirmeck.fr

Dorlisheim : utilisé par les étudiants durant le Covid

Marlenheim : en projet

>> FICHES ACTIONS LIÉES

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



★ QUELQUES RESSOURCES UTILES

Supports de communication de l'espace Ulysse de Mulhouse

Site Regus pour le référencement

Étude de l'ADEME : « Télétravail, (Im)mobilité et modes de vie »

Défi J'y Vais sur le territoire, prenant en compte le télétravail dans les kilomètres « évités »

AMI Fabriques de territoires : www.economie.gouv.fr

Page « Tiers lieux » de la Région Grand Est : www.grandest.fr/les-tiers-lieux



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

La mise en œuvre du Plan Climat se manifeste selon la volonté politique de chaque entité, et selon des modalités d'intervention qui lui sont propres.

Pour accélérer la mise en œuvre, une animation, coordination de toutes les parties prenantes doit être réalisée durant toute la période de mise en œuvre du Plan Climat, principalement au sein des entités publiques.

L'animation globale passe notamment par 3 échelons territoriaux représentés par des référents, autour desquels une dynamique de travail en commun et partagé est à développer.

✓ La commune et le référent communal

Le référent communal est un élu du conseil municipal, chargé d'animer la thématique en local et de faire le lien avec les EPCI et le PETR sur le sujet Climat-Air-Energie.

La notion de référent doit être formalisée dans chaque commune, comme dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, mais son rôle au sein de chaque commune est libre.

La bonne articulation entre l'élu référent et le maire est ici un réel gage de réussite.

Le référent communal est :

- un relais interne : une personne ressource et moteur auprès du conseil municipal et de la population,
- un relais externe : depuis et vers les intercommunalités, le PETR, et les autres communes,
- un rapporteur des actions de la commune vers la population, capable de vulgariser et synthétiser les informations, pour les retransmettre au mieux,
- un impulseur, qui propose des actions au sein de son intercommunalité pour répondre aux enjeux territoriaux et climatiques.

✓ L'intercommunalité et le référent intercommunal

Chaque intercommunalité dispose de compétences propres, qui lui permettent de mettre en place des actions spécifiques. En plus des compétences déléguées, l'intercommunalité est légalement le pilote de la transition écologique sur son territoire. Au sein

de la structure, le référent intercommunal est le coordonnateur principal de la thématique, c'est-à-dire auprès du conseil communautaire et du président, mais également auprès des services.

La bonne articulation entre l'élu référent et le président de l'intercommunalité est ici un réel gage de réussite.

Son rôle est le suivant :

- un relais interne : une personne ressource et moteur auprès du conseil communautaire,
- un coordinateur intercommunal : une personne ressource bien identifiée par les communes du territoire, qui anime la thématique et fait circuler les informations au sein de la communauté
- un rapporteur des actions de l'intercommunalité vers la population, capable de vulgariser et synthétiser les informations, pour les retransmettre au mieux,
- un impulseur, qui propose des actions au sein de son intercommunalité pour répondre aux enjeux territoriaux et climatiques.

✓ Le PETR

Le PETR a pour mission d'accompagner les intercommunalités dans l'animation du débat territorial.

Son rôle dans l'animation et la mise en œuvre est le suivant :

- accompagner les intercommunalités dans l'animation de la thématique selon les modalités choisies par celles-ci, chacune pouvant avoir un mode opératoire spécifique,
- agir en tant qu'expert thématique ou pouvant solliciter des experts spécifiques externes,
- mettre en place un retour d'expériences régulier sur des actions incluses dans le Plan Climat,
- favoriser la mutualisation d'actions,
- mettre en place les actions pour lesquels il est compétent, par exemple le conseil en rénovation énergétique ou le SCoT.

Pour garder la dynamique de mobilisation et de mise en œuvre du Plan Climat, un événementiel récurrent doit être mis en place par les intercommunalités et le PETR avec les communes. Une idée est de créer des groupes thématiques ou territoriaux spécifiques dont le rôle sera de proposer et de mettre en action.

Le rôle de chaque échelon territorial est précisé dans le tableau ci-dessous.

	Commune	EPCI	PETR
Animer le territoire	Animateur local auprès du citoyen. Actions de sensibilisation.	Animateur principal du territoire sur la transition énergétique, notamment auprès des communes et des entreprises. Échanges réguliers avec tous les acteurs du territoire afin de mettre en musique les sujets et actions Climat-Air-Energie.	Animation du débat territorial thématisé. Force de proposition auprès des EPCI. Rôle d'expertise et de formateur des acteurs publics. Organisateur ou participant à des événements fédérateurs sur demande.
Suivre et évaluer les actions	Échelon principal de mise en œuvre au niveau local. Délégation de compétences au niveau intercommunal le cas échéant.	Mise en œuvre des actions relatives à ses compétences et à son patrimoine. Accompagnement des communes le cas échéant (subvention, ingénierie, etc.), pilotage du PTRTE. Favorise la mutualisation et l'échange d'expériences.	Mise en œuvre des actions relatives à ses compétences et missions. Expertise et évaluation des projets et des actions, recherche de financements extérieurs. Accompagnement thématique auprès des EPCI et des communes. Mise en avant des expériences locales, rôle d'impulsion Communication sur la mise en œuvre des actions.
Suivre et évaluer les actions	Suivi de certains indicateurs (14). Remontée des données locales au niveau de l'EPCI.	Suivi de certains indicateurs (14). Mobilisation des communes pour organiser la transmission des indicateurs locaux, communaux. Échelon principal d'évaluation.	Suivi de certains indicateurs (46). Coordination globale du suivi des actions. Relais auprès des instances régionales et nationales. Élaboration du rapport intermédiaire obligatoire à 3 ans.
Rendre compte à la population - communiquer	Échelon principal de rendu compte des actions en local, par notamment des réunions publiques et des outils de communication municipaux.	Copilotage du plan de communication global des actions liées au Plan Climat.	Copilotage du plan de communication global des actions du Plan Climat.



ACTION 30 GOU.B

METTRE EN PLACE UN SUIVI DU PLAN CLIMAT

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

✓ Suivi et indicateurs

82 indicateurs techniques ont été choisis, soit entre 1 et 4 par action + quelques indicateurs globaux. La liste complète est disponible en annexe.

Le PETR a pour rôle de coordonner l'ensemble du suivi du Plan Climat, en pleine articulation et transparence avec les intercommunalités. Le PETR effectue la compilation globale de toutes les données et propose à chaque intercommunalité un suivi personnalisé des actions selon ses objectifs. Le PETR est alors en charge de la réalisation du bilan intermédiaire à 3 ans. Il est en charge de la récolte et du suivi spécifique de 46 indicateurs.

L'intercommunalité est l'échelon de co-pilotage du suivi avec le PETR.

Elle est en lien direct avec les communes pour récolter et transmettre les données de terrain. Elle est l'échelon principal de l'évaluation réglementaire des actions, et est en charge de la récolte de 14 indicateurs.

La commune, plus particulièrement le référent climat désigné au sein de la commune, est en charge de la récolte de 14 indicateurs.

Les 8 indicateurs restants sont compilés par d'autres organismes, et agrégés par le PETR.

L'état initial de référence est celui disponible en décembre 2021, donc avec des données correspondant années 2019 à 2021 selon les indicateurs.

✓ Méthode de récolte des données et de suivi

Le PETR coordonne le suivi des indicateurs du Plan Climat. La majorité des indicateurs peut être récoltée directement auprès des organismes référents thématiques (ATMO Grand Est, SMICTOMME, etc.).

Cependant, plusieurs indicateurs nécessitent un travail de terrain fort pour pouvoir être récoltés.

Ainsi, les intercommunalités et les communes seront en charge de la récolte de certains indicateurs, qu'ils feront remonter au PETR pour traitement.

Pour ce faire, et pour piloter le suivi global, la méthode suivante est proposée :

- L'intercommunalité est en charge de l'animation des communes sur la thématique. Dans cette d'animation, un point de récolte de données doit être inséré pour être transmise annuellement. Ce point régulier permet également de faire une remontée des demandes d'expertises et points d'information à traiter pour aller plus loin dans la mise en œuvre. L'intercommunalité pourra faire appel au PETR le cas échéant.
- Un point régulier d'échange (entre 3 et 4 fois par an) entre les référents des intercommunalités et le PETR. Ces moments permettront de définir la communication régulière des avancées des projets liés au Plan Climat, et d'échanger et évaluer l'avancée des indicateurs, et d'informer les intercommunalités des éléments de contexte régionaux et nationaux.
- Un évènement annuel permettra à tous d'être informés des avancées des actions du Plan Climat. L'objectif est de mettre en avant des actions phares, inspirantes pour les acteurs locaux, et de réaliser un bilan annuel global. Cet évènement pourra également être l'occasion d'organiser des ateliers thématiques de formation et débat entre acteurs locaux, et de travailler spécifiquement sur des opérations mutualisables.



ACTION 31 GOU.C

IMPLIQUER LE CITOYEN DANS LA DÉMARCHE TERRITORIALE

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le lien avec le citoyen dans la démarche Plan Climat est par la commune et l' élu référent.

Chaque commune est libre de consulter, interroger, agir avec ses citoyens de la manière qu'elle le souhaitera.

Dans la démarche Plan Climat, le citoyen est un acteur à la fois moteur et destinataire de l'action publique.

Il est identifié qu'au préalable de communications et d'actions communes avec les citoyens, l' élu référent Climat-Air-Énergie et le conseil municipal s'approprient le sujet et puissent les restituer de manière simple et synthétique.

Un plan de communication copiloté par le PETR et les intercommunalités sera élaboré courant 2022 pour aller plus loin et avoir un message le plus clair possible, à des fins de sensibilisation et de mise en action.

Trois types de citoyens ont été caractérisés, et l'action à mettre en place vers ou avec eux en sera différenciée.

✓ Le citoyen actif

- doit être repéré et connu, afin d'identifier et d'agir différemment selon le niveau d'implication et de connaissance de chacun,
- peut faire profiter de son expérience et de son expertise (attention aux faux experts !), et donc être une réelle plus-value à l'action,
- peut être force de proposition, voire acteur dans l'élaboration de propositions d'actions,
- peut prendre du recul sur le message et la communication du conseil municipal, afin que celui-ci soit compréhensible par tous.

Le citoyen neutre

- doit être informé au même titre que tous les autres acteurs du territoire, par exemple lors de réunions publiques,
- doit être sensibilisé à la thématique le cas échéant,
- peut être consulté pour la réalisation d'actions liées au Plan Climat, au même titre que toutes les actions de la commune.



✓ Le scolaire

- est un réel moteur de sensibilisation,
- doit bénéficier d'actions ciblées.

Les leviers de sensibilisation et d'intégration du citoyen dans l'action publique pour la mise en œuvre du Plan Climat sont multiples : réunions publiques, commissions, bulletins municipaux, travaux communs, participation à la conception de projets, communications ciblées/porte à porte, évènements, etc.

Un évènement annuel sera organisé chaque année pour informer les citoyens du territoire du PETR sur les avancées en matière d'actions Climat-Air-Énergie.

AAP	Appel à projets
ADEME	Agence publique de la Transition Écologique
ADEUS	Agence d'Urbanisme de Strasbourg
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMF	Association des Maires de France
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
AOP	Appellation d'Origine Protégée
BPI	Banque Publique d'Investissement
BRE	Bail Rural Environnemental
CA	Communauté d'Agglomération
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC ou ComCom	Communauté de Communes
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCMV	Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
CCRMM	Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
CCVB	Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
CeA	Collectivité Européenne d'Alsace (ex- départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)
CEE	Certificats d'Économie d'Énergie
CEP	Conseil en Énergie Partagé : agent au service des communes pour réduire leur consommation énergétique
CH4	Méthane
CLER	Comité de liaison pour les énergies renouvelables - Réseau de Transition Énergétique
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CO2	Dioxyde de carbone
COVNM	Composés organiques volatiles non-méthaneux
CTBR	Compagnie des Transports du Bas-Rhin
DETR	Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs : feuille de route réglementaire et opérationnelle du SCoT
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - organisme régional dépendant du ministère en charge de l'agriculture
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - organisme régional dépendant du ministère en charge de l'environnement
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
E3D	Établissement en Démarche de Développement Durable
ECS	Eau chaude sanitaire
EMS	Eurométropole de Strasbourg
EnR (&R)	Énergies Renouvelables (et de récupération)
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAIRE	Programme national de rénovation énergétique
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRACOP	Fonds régional d'aide aux collectivités pour la création de commerces de proximité
GEMAPI	Gestion des milieux aquatique et de prévention des inondations
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HVE	Haute Valeur Environnementale
IGP	Information Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
kWc	Kilowatt-crête : unité spécifique de puissance photovoltaïque
kWh/MWh/TWh	Kilowattheure / Megawattheure / Terawattheure
LEADER	Programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale permettant de mobiliser des crédits FEADER pour le financement de projets relevant de la stratégie locale de développement.

LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015
M€	Millions d'euros
Nm3	Newton-mètre-cube : unité spécifique à la production de gaz
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation : expression qualitative des ambitions et de la stratégie d'une collectivité en matière d'urbanisme, il s'agit d'une pièce intégrée au PLU
ONF	Office National des Forêts
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable : élément du SCoT et du PLU définissant les objectifs du document
PAEN	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PETR	Pôle d'équilibre Territorial et Rural - outil de développement local organisé en syndicat mixte au service des intercommunalités qui le composent
PIB	Produit Intérieur Brut
PIH	Point d'information Habitat
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) : document réglementant l'urbanisme dans les communes (les intercommunalités)
PMxx	masse de matières particulaires ayant un diamètre inférieur à xx nanomètres
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère : document précisant des objectifs de polluants dans l'air pour les territoires les plus émetteurs
PtrTE	Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique : issu de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional du Grand Est
PV	photovoltaïque
REX	Retour d'expérience
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale : document réglementant l'urbanisme sur un vaste territoire
SDEA	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
Select'Om	Marque commerciale du SMICTOMME
SEM	Société d'Économie Mixte : entreprise publique-privée à participation à majorité publique
SIG	Système d'Information Géographique
SIQO	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
SMICTOMME	Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs
SMOBBM	Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
SPV	Société de projets : entreprise créée ad-hoc pour la gestion d'un projet public-privé
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
STEP	Station d'épuration
TàD	Transport à la Demande
teqCO2	Tonnes équivalent-CO2 : effet de serre de tous les gaz ramenés à un équivalent en CO2. Exemple : l'effet de serre provoqué par 1 t de méthane (CH4) est à égal à celui provoqué par 28 t de CO2. Donc 1 t (CH4) = 28 teqCO2
TER	Train Express Régional
TSPO	Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (ligne 230 de la CTBR)
TVB	Trame Verte et Bleue : continuité naturelle et aquifère sur un territoire
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VMC	Ventilation à Motorisation Contrôlée
ZFE	Zone à Faibles Émissions



www.bruche-mossig.fr